



Revue de projets 2016



/ rapport d'activités /

Programme
partenarial

Lexique

108

113



AMI TEPOS : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AOT : Autorité Organisatrice de l'Urbanisme
ARRA HLM : Association Régionale pour le Logement
Alpes
AVAP : Aires de Mise en Valeur d'Aménagement Urbain
A2 : réseau des Agences d'Urbanisme
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CALE : Communauté d'Agglomération



04

110

Programme
sectorisé

Table
des
matières

PRO- GRAMME PARTE- NARIAL

/ Observation /

A2 DEPLOIEMENT DONNEES OBSERVATION - REFLEXIONS

00/140

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle
métropolitain)

Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Les deux Agences de Lyon et Saint-Etienne organisent et renforcent une ingénierie territoriale commune sur le territoire de l'aire métropolitaine. Dans cette logique, les Agences travaillent à mutualiser certaines données d'observation (depuis l'acquisition jusqu'au traitement). Elles proposent également leur expertise dans l'animation des réseaux d'acteurs.

Compte-rendu d'exécution :

Une séance présentant les travaux d'observation du logement aux acteurs du Pôle métropolitain a été animée par les deux Agences d'urbanisme au 2^e trimestre 2016.

SIG ET OBSERVATION

01/006

Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Le Système d'Information Géographique de l'Agence d'urbanisme constitue un socle de données incontournable dans la réalisation des études, ainsi que dans la mise au point des observatoires (démographie, habitat, emploi, déplacements, quartiers, environnement, PLU, équipements, transactions foncières). Il rassemble des données géographiques (occupation du sol, droits des sols, environnement) et des données thématiques (démographie, emploi, logements) allant de l'aire d'étude de l'Agence d'urbanisme à la France entière.

Les objectifs sont :

- Gérer et administrer les différentes bases de données de l'Agence
- Poursuivre l'extension du périmètre d'observation
- Développer de nouvelles techniques de constitution de données géographiques

- Offrir aux partenaires un accès facilité aux données.

L'actualité 2016 est marquée par :

- l'intégration de la mise à jour 2015 de la couche occupation du sol Spot Théma
- la réflexion sur l'ouverture des données aux partenaires

Compte-rendu d'exécution :

Les données du Système d'Information Géographique ont été mises à jour sur l'ensemble des thématiques traitées. Pour mémoire, la mise à jour 2015 de Spot Théma a été intégrée et utilisée dans plusieurs études.

OBSERVATOIRE RECOLLEMENT DES PLU

01/053

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

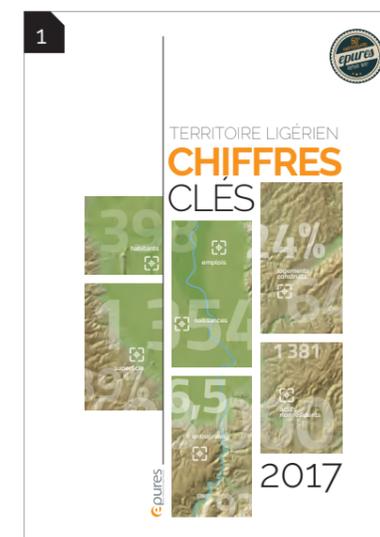
L'Agence d'urbanisme gère un recolle-

ment des PLU. Ce travail permet, outre une vision des affectations des sols dans les documents de planification à l'échelle de chacun des EPCI et des Scot du Département, des exploitations thématiques : répartition des surfaces par type légal, par destination du sol et par niveau de constructibilité. Chaque année, sont intégrés les plans de zonage des communes dont le PLU a été approuvé l'année précédente.

- Gérer le processus de mise à jour permanente au gré des révisions des documents officiels.
- Actualiser le tableau de bord.
- Effectuer des exploitations en vue de contribuer aux démarches de PLU et de Scot.

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission doit faire l'objet d'une redéfinition à organiser au dernier trimestre 2016, pour prendre en compte l'organisation des EPCI dans la fonction d'instruction des droits des sols, la prise de compétence PLU de certains d'entre eux, la redéfinition de leur périmètre respectif, et de ce fait, des modes de production de la donnée SIG des PLU et futur PLU. Toutefois, la mise à jour, au 31 décembre 2015, du recollement a été réalisée sur les périmètres des Scot Loire Centre et Sud Loire.



OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMO- GRAPHIQUES

01/106

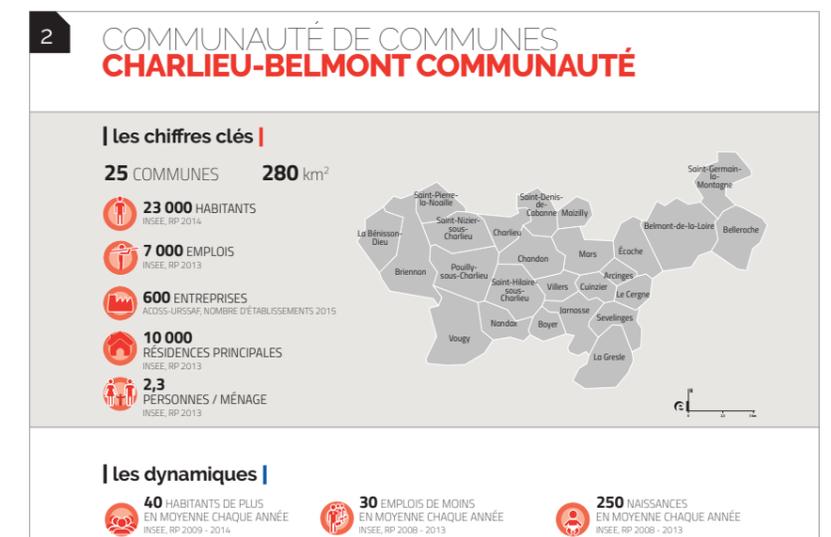
Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

L'INSEE publie désormais chaque année les résultats officiels du recensement rénové de la population. Au 1er janvier, sont communiquées les populations légales des communes. Au 1er juillet, ce sont les chiffres clés de la démographie des communes qui sont disponibles (700 variables). Des bases plus détaillées (infra-communales, fichiers de flux) sont accessibles à l'automne. L'objectif est de mettre en lumière les principales évolutions démographiques dans l'aire d'observation de l'Agence en les replaçant dans le contexte régional.

Compte-rendu d'exécution :

Les traitements relatifs à l'attractivité du territoire ont été réalisés et déjà présentés dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat. Ils seront mis en forme pour une publication "données du territoire". Un kit "chiffres clés" est prêt à intégrer les données diffusées le 1er janvier 2017 par l'INSEE. Il décrit la nouvelle géographie intercommunale au 1er janvier 2017. Une séance des "petits déj' santé" s'est tenue le 5 décembre.



Plaquette

Territoire ligérien : chiffres clés 2017

Auteurs : Epures - 01/2017, 16 p.

Le Schéma départemental de coopération intercommunale traduit les orientations fixées par la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe). Depuis le 1er janvier 2017, le département de la Loire est passé de 17 à 10 EPCI à fiscalité propre.

Ces transformations interrogent l'évolution des territoires et obligent à repenser les projets de ces derniers ainsi que le dialogue interterritorial.

Epures a souhaité rassembler quelques chiffres clés pour vous permettre de mieux comprendre les nouvelles intercommunalités de la Loire.

Numéro étude : 01/106

Cote : EPU 16 097

Accès : Diffusable

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

**SYNTHESE DES OBSERVATOIRES
- CHIFFRES CLES**

01/130

Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Les observatoires de l'Agence produisent une connaissance régulière des dynamiques à l'œuvre dans les grandes thématiques qui concourent à la production de l'urbain. Les partenaires d'epures ont souhaité que soit proposée une vision annuelle et synthétique de ces observatoires et qui puisse être facilement appropriée par les élus et les techniciens des collectivités.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée.

**OUTIL DE CONSULTATION
EXTERNE DES DONNEES-
FAISABILITE**

01/158

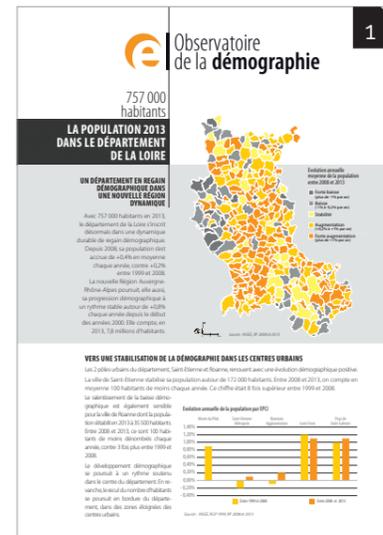
Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

A la suite de la directive INSPIRE, de nombreuses structures et collectivités locales ont mis en place des outils pour diffuser leurs données. Au niveau local, le SIEL a lancé un SIG départemental (geoloire42), permettant à toutes les structures adhérentes d'accéder à un outil de cartographie comme à la donnée source. Dans ce contexte, l'Agence d'urbanisme, centre de ressources du territoire, souhaite développer une solution permettant à ses membres d'accéder à ses données. Le Conseil d'administration de décembre 2015 a ainsi validé le principe de la mise en place d'un système interfacé avec les systèmes existants ou en devenir chez les partenaires et qui doit faciliter les échanges de données et mettre en valeur les observatoires portés par l'Agence.

Compte-rendu d'exécution :

- test des serveurs de bases de données,

**Plaquette****Observatoire de la démographie**

Auteurs : Epures - 03/2016, 2 p.

Avec 757 000 habitants en 2013, le département de la Loire s'inscrit désormais dans une dynamique durable de regain démographique.

Depuis 2008, sa population s'est accrue de +0,4% en moyenne chaque année, contre +0,2% entre 1999 et 2008.

La nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit, elle aussi, sa progression démographique à un rythme stable autour de +0,8% chaque année depuis le début des années 2000. Elle compte, en 2013, 7,8 millions d'habitants.

Numéro étude : 01/106

Cote : EPU 16 098

Accès : Diffusible

Plaquette**Santé et activité physique**

Auteurs : Epures - 12/2016, 6 p.

L'inactivité physique est devenue l'un des principaux facteurs de risques pour les problèmes de santé.

Les initiatives pour accompagner les personnes ayant des difficultés de santé vers une reprise d'une activité se font jour. Ces démarches doivent être pensées avec soin, pour s'adapter au rythme et capacités des personnes, les aider à reprendre confiance, etc. Plus largement, comment permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique régulière ?

Trois expériences menées dans la Loire ont été présentées, touchant chacune des publics différents. L'enjeu de cette rencontre était de confronter les points de vue de professionnels issus du milieu sportif et de personnes œuvrant dans le champ de la santé publique.

Numéro étude : 01/106

Cote : EPU 16 101

Accès : Diffusible

SPOT THEMA

01/163

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

Les trois Agences d'urbanisme de Rhône-Alpes ont fait l'acquisition ensemble de la base de données d'occupation des sols Spot Théma. Depuis 2000, une mise à jour de cette base est achetée en commun tous les 5 ans. L'année 2015 a fait l'objet d'une mise à jour sur l'ensemble du territoire d'études des trois Agences. Epures a été chargée de mener les échanges et de gérer la commande pour le compte des trois Agences.

Pour permettre cette acquisition, neuf partenaires de l'Agence se sont particulièrement engagés.

Compte-rendu d'exécution :

- rédaction et envoi des conventions aux 9 partenaires en début d'année,
- préparation des données de chaque partenaire,
- livraison de la base aux partenaires le 23 juin 2016 lors d'une séance de présentation et de formation sur l'utilisation de cette donnée.

OBSERVATOIRE HABITAT

04/003

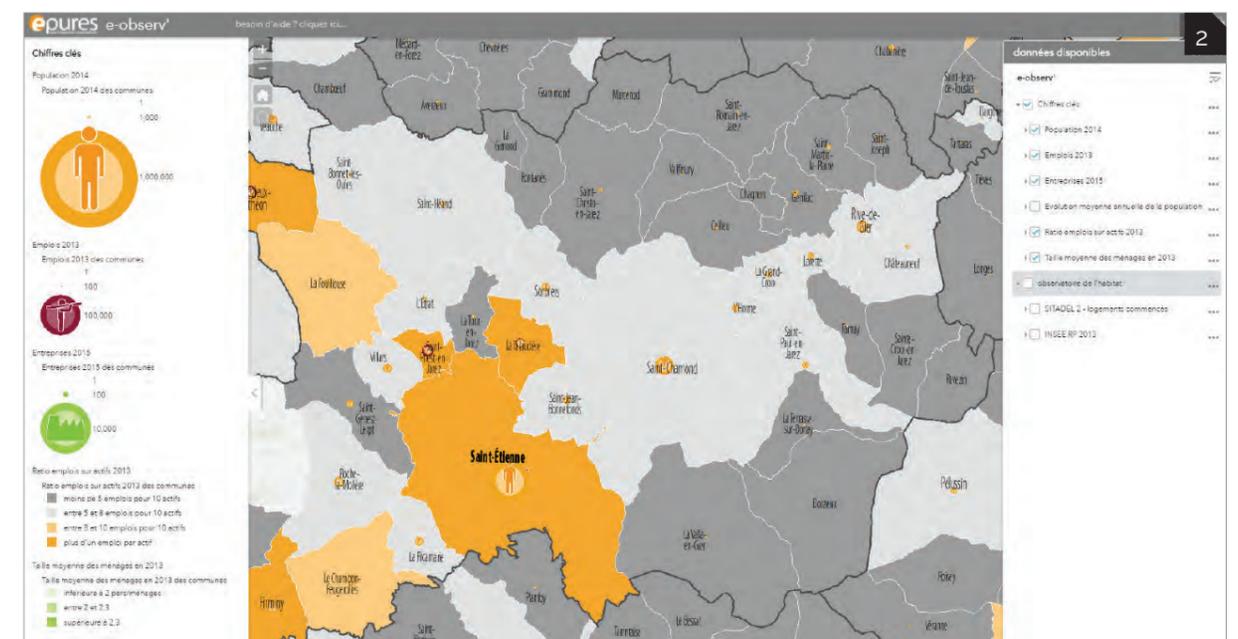
Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel d'un territoire regroupant le Sud Loire et la proche Haute-Loire.

Cet observatoire rassemble l'ensemble des partenaires de l'habitat, membres de l'Agence. Cet observatoire, animé par epures depuis 1997, comprend annuellement :

- des analyses des différents segments du marché immobilier : vente, terrain à bâtir, promotion immobilière...
- l'organisation de 4 temps d'échanges entre les techniciens des collectivités et les professionnels de l'immobilier par des rencontres sous forme de "petits déj' habitat"
- un séminaire de restitution de la conjoncture au 4^e trimestre.



Rapport

2

**Les rencontres de l'observatoire :
observatoire Habitat du 3 décembre 2015**

Auteurs : Epures - 06/2016, 6 p.

Pour faciliter les échanges et le retour d'expertise, les acteurs et praticiens ont parlé aux professionnels et collectivités. Le service habitat de la DDT42, la Ville de Saint-Etienne, CécimObs Adéquation, la Chambre départementale des notaires de la Loire, la Fnaim Loire Sud et epures ont présenté les grandes dynamiques du marché de l'année écoulée : un ralentissement de l'activité de la construction neuve, un marché de la promotion immobilière encore faible mais dans une tendance identique qu'à l'échelle nationale, une production de logements sociaux publics impactée par la fin du PNRU 1, un niveau de loyer dans le privé toujours bas, les signes d'une non reprise du marché de la revente.

La deuxième partie de la matinée a mis en exergue le travail de recherche de Thomas Kirzbaum, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ENS Cachan) sur « les mobilités résidentielles et la mixité urbaine : les conditions d'une politique équitale ».

Numéro étude : 04/003

Cote : EPU 16 108

Accès : Diffusible

Rapport

1 3

**Observatoire de l'habitat :
la note 2016, chiffres et analyses**

Auteurs : Epures - 12/2016, 28 p.

Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire des marchés de l'habitat sur les 137 communes du périmètre du Scot Sud Loire et de la proche Haute-Loire, résitué dans les dynamiques régionales et métropolitaines.

Tous les ans, epures recueille, traite et analyse les bases statistiques de l'habitat les plus récentes.

Cet observatoire a pour objectifs d'éclairer la situation sur les différents segments du marché du logement, de montrer les évolutions et d'alimenter les réflexions menées par les acteurs locaux de l'habitat.

Numéro étude : 04/003

Cote : EPU 16 109

Accès : Diffusible

Cet observatoire a pour objectifs :

- de développer les échanges entre institutions, entre acteurs privés intervenant dans le champ de l'habitat
- d'apporter des éléments de compréhension sur les évolutions et de cerner les dysfonctionnements des marchés du logement à différentes échelles territoriales (aire métropolitaine, région stéphanoise, communauté de communes, bassin d'habitat, communes).

Volet promotion immobilière :

Depuis plusieurs années, les collectivités locales et leurs partenaires engagent des politiques en matière d'habitat et de renouvellement urbain pour développer l'attractivité résidentielle du bassin d'habitat stéphanois.

Ces politiques comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités s'appuient sur des données d'observation des marchés pour réguler la mise sur le marché des opérations et la programmation de l'offre foncière à vocation d'habitat.

Un dispositif d'observation de la

promotion immobilière existe sur le territoire du Scot Sud Loire et de la proche Haute-Loire depuis 2009. A la demande de ses partenaires et notamment de l'EPASE, epures gère aussi, depuis 2013, ce volet.

Ce volet sur le marché de la promotion immobilière doit :

- suivre l'activité de la promotion immobilière privée, avoir une analyse croisée de la dynamique des marchés immobiliers et fonciers avec les autres segments de marché observés,
- créer des lieux d'échanges et de débats entre les collectivités locales, l'Etat et avec les opérateurs publics et privés,
- évaluer les effets des politiques publiques des collectivités.

Compte-rendu d'exécution :

Le comité technique partenarial de l'observatoire de l'habitat s'est réuni quatre fois au cours de l'année. Le 25 mai, la séance a porté sur un bilan 2015 des différents produits de l'observatoire Habitat (note annuelle, petit déj' habitat, Rencontre annuelle). La séance du 12 juillet était consacrée



plus spécifiquement au marché de la promotion immobilière et à la prestation réalisée par CécimObs (avec la présence de CécimObs et Adéquation). Le comité technique du 12 octobre a travaillé sur une animation dédiée aux promoteurs immobiliers. Un "Club des Acteurs de l'habitat" organisé le 23 novembre a permis des échanges fructueux entre partenaires et promoteurs immobiliers.

Pour alimenter l'observatoire de l'habitat 2016, les données ont été recueillies auprès des différents fournisseurs. En particulier, epures a acheté la base des Notaires de France-PERVAL. Un travail spécifique a été réalisé par epures pour la rendre plus facilement exploitable. L'ensemble des données de marché ont ensuite été traitées puis analysées. Une publication "la note de l'observatoire habitat 2016" reprend les grandes tendances des segments de marché de l'immobilier. La Rencontre annuelle de l'observatoire de l'habitat, organisée et animée par epures, s'est tenue le 7 décembre. En première partie, epures a fait part des grandes tendances du marché dans le Sud Loire. En deuxième partie, Jean-

Claude Driant, professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris, a présenté ses travaux sur "Les enjeux de l'accession à la propriété et territoires". Une vidéo de la Rencontre est en cours de préparation.

**EXPERIMENTATION NATIONALE
DES LOYERS**

04/075

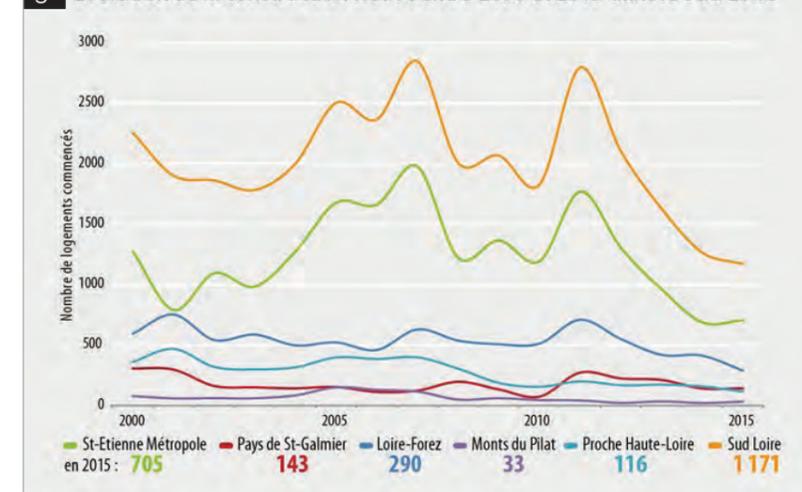
Pilote de l'étude : Rémi DORMOIS (DDT Loire)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Le territoire du sud Loire, candidat à l'expérimentation, a été l'un des dix-sept territoires retenus lors de l'appel à candidature lancé en 2012 par le Ministère du Logement pour l'expérimentation nationale sur la mise en place d'observatoires locaux des loyers.

Les premières années ont posé des jalons (rentrer dans une dynamique, identifier et sensibiliser les professionnels locaux,...), mais dans un contexte national peu propice, les objectifs fixés n'ont pu être atteints.

3 Evolution de la construction neuve entre 2000 et 2015 dans le Sud Loire

Power point

**Observatoire Local des Loyers Sud Loire
proche Haute-Loire**

Auteurs : Epures - 12/12/2016, 22 p.

Le territoire candidat à l'expérimentation a été l'un des dix-sept territoires retenus lors de l'appel à candidature lancé en 2012 par le Ministère du Logement pour l'expérimentation nationale sur la mise en place d'observatoires locaux des loyers.

Les premières années ont posé des jalons (rentrer dans une dynamique, identifier et sensibiliser les professionnels locaux,...), mais dans un contexte national peu propice, les objectifs fixés n'ont pu être atteints. La poursuite de l'expérimentation va permettre au territoire de mettre à profit les acquis méthodologiques, consolider les partenariats et créer de nouveaux liens, expérimenter d'autres méthodes de collecte dont l'envergure nationale permettra d'assurer fiabilité et comparabilité.

La base contrôlée et pondérée 2015 a été transmise par Olap à epures avant l'été. Epures a réalisé les traitements et analyses. Les résultats 2015 et un pré-bilan de la collecte 2016 ont été présentés en comité technique élargi aux professionnels de l'immobilier, le 12 décembre.

Numéro étude : 04/75

Cote : EPU 16 112

Accès : Partenarial

Plaquette

Enquête loyers 2014 : parc locatif privé

Auteurs : Epures - 05/2016, 24 p.

En 2014, dans le Sud Loire et la proche Haute-Loire, le loyer médian d'un logement privé est de 6,8€/m² (hors charges). Le loyer médian de relocation s'élève à 7,1€/m² (hors charges). Ces niveaux de loyers sont en-dessous de ceux observés dans les autres OLL. Ils varient en fonction des nombreuses caractéristiques du logement (localisation, taille, période de construction, ancienneté d'emménagement).

Numéro étude : 04/75

Cote : EPU 16 113

Accès : Diffusible

La poursuite de l'expérimentation va permettre au territoire de mettre à profit les acquis méthodologiques, consolider les partenariats et créer de nouveaux liens, expérimenter d'autres méthodes de collecte dont l'envergure nationale permettra d'assurer fiabilité et comparabilité.

La participation à cette expérimentation doit permettre :

- d'améliorer la connaissance du parc locatif privé,
- de disposer de données fiables et comparables,
- d'ajuster certaines politiques publiques locales ou en faire l'évaluation.

Compte-rendu d'exécution :

Au niveau national :

- Un dossier de demande de subvention auprès du Ministère a été constitué et transmis au cours du mois de mars. Il a été accepté en mai.
- Le réseau des Observatoires Locaux des Loyers (OLL) s'est réuni à Paris les 21 et 22 mars puis le 30 juin. Des téléconférences ont été organisées le 3 février, le 19 mai et le 27 septembre. Une réunion du réseau s'est tenue à Toulouse les 1er et 2 décembre.

- Le Ministère du Logement et de l'Habitat durable a convié tous les OLL le 21 juin pour un temps d'échange et de travail sur la situation des territoires et de leurs marchés, les points d'actualité et les perspectives. Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, a animé cette séance.

- Les OLL ont été conviés le 1er juillet à la restitution intermédiaire d'une étude de recherche en économie du logement réalisée par l'Essec. Cette étude porte sur les déterminants des niveaux de loyers dans le parc privé. Elle est la première à utiliser les données du réseau national des observatoires des loyers.

Au niveau local, la publication 2014 :
- La publication des données 2014 a été réalisée. Elle a été diffusée en

septembre et mise en ligne sur notre site.

Au niveau local, la publication 2015 :

- La base contrôlée et pondérée 2015 a été transmise par Olap à epures avant l'été. Epures a réalisé les traitements et analyses. Les résultats 2015 et un pré-bilan de la collecte 2016 ont été présentés en comité technique élargi aux professionnels de l'immobilier, le 12 décembre. La formalisation d'une publication est en cours de finalisation.

Au niveau local, la collecte 2016 :

- Epures a géré le marché pour l'enquête téléphonique des logements en gestion directe. Le prestataire Cohda a été retenu. Il a réalisé l'enquête terrain de fin septembre à mi-octobre.
- Epures et la DDT ont contacté les agences immobilières de fin août à fin novembre.
- Epures contrôle le contenu des bases "agences immobilières" et s'appête à les enrichir sur les champs non renseignés.
- Les collectivités ont été invitées à promouvoir l'enquête loyer via leur magazine et site internet.

OBSERVATOIRE COMMERCE

06/004

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

Le commerce, secteur aux évolutions rapides et à l'impact fort sur l'aménagement du territoire, nécessite un suivi régulier. En 2013, l'urbanisme commercial a été un sujet d'actualité notamment lors de l'élaboration de nombreux documents et à l'occasion des premiers résultats d'une observation à l'échelle :
- régionale (travail mené auprès de la Région Rhône-Alpes par le réseau des trois Agences d'urbanisme)
- métropolitaine (travail mené par le réseau des deux Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne pour l'inter-Scot)

Les élus régionaux, métropolitains mais également locaux souhaitent se saisir de la question de l'urbanisme commercial et l'approfondir.

A partir de 2014, epures a décidé de mettre en œuvre un observatoire du commerce à l'échelle du Sud Loire. L'objectif est d'appréhender le développement de l'appareil commercial local, de suivre ses évolutions et les logiques des opérateurs commerciaux.

L'observatoire du commerce comporte un double objectif :

- construire un lieu de formalisation et de capitalisation de la donnée commerciale,
- animer une communauté locale sur la question de l'urbanisme commercial.

Compte-rendu d'exécution :

Support de présentation sur l'urbanisme commercial du Scot Sud Loire : que dit le Scot à travers le DOO et le DAC ? Quelle application sur les communes ? Exemple à Rive de Gier et Genilac.

Mise à jour mensuelle de la base de données des décisions des Commissions départementale et nationale d'aménagement commercial + suivi des projets commerciaux.

Rédaction d'un argumentaire sur les intérêts des Scot et EPCI à participer à la 10ème enquête sur les comportements d'achat.

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

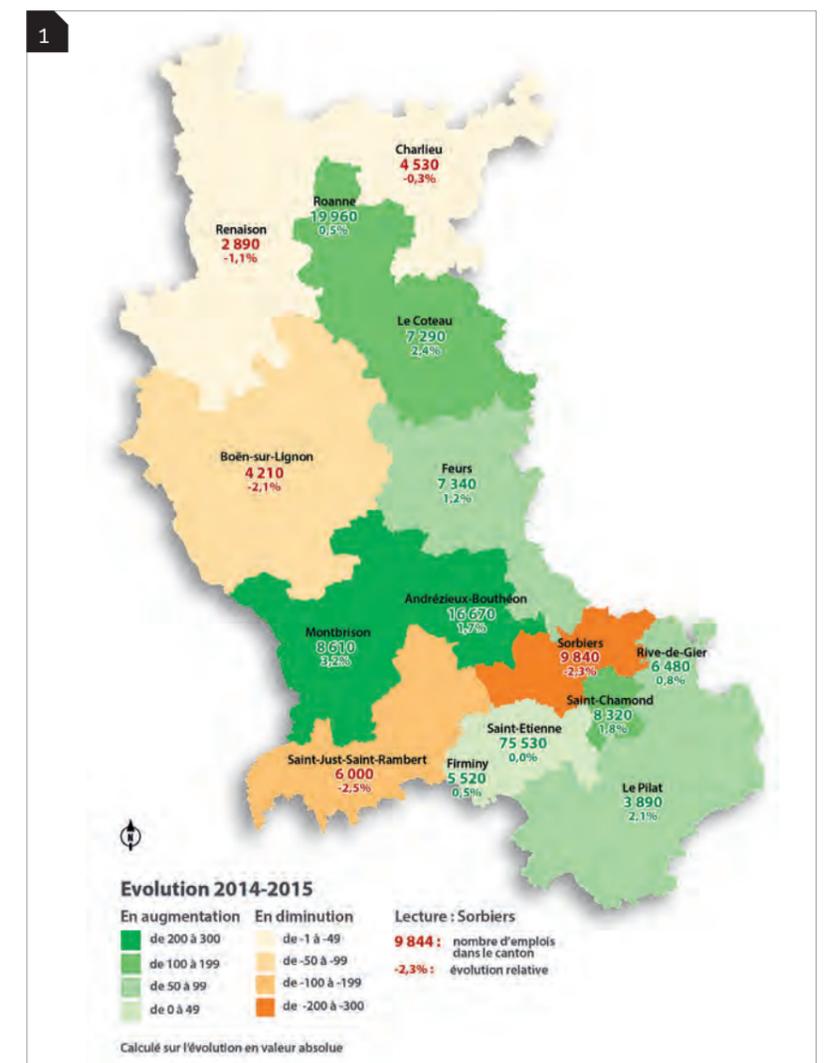
06/011

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

L'observatoire de l'économie s'articule autour de trois grands axes :

- l'analyse des évolutions économiques de la Loire : analyse annuelle de la conjoncture locale, rédigée depuis une quinzaine d'années en partenariat avec la CCI de Saint-Etienne-Montbrison, la CMA et ELO
- l'animation de rencontres entre les



Rapport

Les transferts d'établissements

Auteurs : Epures - 04/2016, 75 p.

Consciente de l'intensification des mouvements d'établissements et de leur impact sur l'organisation urbaine, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise s'intéresse aux transferts d'établissements entre 2007 et 2012 au sein du Sud Loire et de la proche Haute-Loire.

Cette étude met notamment en évidence un desserrement spatial dans la localisation des établissements depuis la ville centre vers les territoires périphériques (Extension Nord de l'agglomération, Couronne stéphanoise, même si des disparités sont perceptibles selon les secteurs d'activité).

Numéro étude : 06/11

Cote : EPU 16 003

Accès : Diffusable

Rapport

Les évolutions économiques dans la Loire en 2015

Auteurs : Epures ; ELO ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire - 12/2016, 32 p.

1- L'économie ligérienne en 2015, en bref
2- Démographie, évolutions et activité : panoramas national, régional et départemental des établissements

3- L'emploi salarié privé : panoramas national, régional et départemental

4- Les tendances de l'économie ligérienne pour 2016

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 16 075

Accès : Diffusable

partenaires économiques sous la forme de petits déjeuners autour des études thématiques annuelles,
- un zoom sur une notion ou un thème particulier.

Compte-rendu d'exécution :

- Entre janvier et mai : traitements divers pour répondre à des demandes de partenaires (Saint-Etienne Métropole, Loire Forez, etc.) + mobilisation des données dans le cadre des démarches PLUI.

- Le 31 mai 2016 : organisation

du petit déj' éco sur l'expérience de l'intercommunalité en France. Intervention de Sonia PATY, directrice du GATE Lyon Saint-Etienne et professeur à l'université de Lyon 2.

- Le 3 juin 2016 : debriefing par la CCI de Saint-Etienne Montbrison de la session 2015 des Évolutions économiques de la Loire.

- Dès juillet 2016 : réflexions sur la restructuration de l'observatoire.

- Sept-oct-déc 2016 : traitements, rédaction et mise en page de la publication partenariale "Les évolutions

économiques de la Loire” ; organisation de réunions avec les partenaires en vue de l'organisation de la conférence (epures organise cette année), prise de contact avec les différents intervenants, calage des interventions.

- Le 15 décembre 2016, conférence sur la thématique de l'implantation des entreprises et la(les) stratégie(s) territoriale(s) structurée en trois parties : présentation des principales évolutions économiques de la Loire par les partenaires / intervention de Stéphane RIOU (Vice-Président de l'université Jean Monnet) sur sa vision des critères d'implantations des entreprises / table ronde composée d'élus (Denis CHAMBE, Ville de Saint-Etienne et Olivier JOLY, Communauté d'agglomération Loire Forez) et de chefs d'entreprises (Clextral, Keranova, Lactips).

OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS SUD LOIRE

07/006

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme a mis en place un observatoire des déplacements à l'échelle de la région stéphanoise. Il a pour vocation de suivre :

- les évolutions en termes de déplacements,
- les effets des politiques de déplacements.

Chaque année, l'observatoire est enrichi en fonction de l'évolution des politiques et de la disponibilité des données afin de :

- suivre les évolutions des déplacements et de la mobilité dans la région stéphanoise,
- suivre les effets des politiques de déplacements,
- être un centre de ressources pour toutes les questions traitant des déplacements dans la région stéphanoise,
- être un lieu d'échanges entre les partenaires. Dans un monde du déplacement où les compétences de

chaque collectivité sont très éclatées, ce travail collectif permet à tous les partenaires de mutualiser leurs connaissances au-delà de leur(s) seule(s) compétence(s).

Compte-rendu d'exécution :

- Comité technique de l'observatoire le 26/01/2016.
- Publication " les données du territoire n°40" : Relations domicile-travail : évolution entre 2007 et 2012.
- Alimentation des bases de données de l'observatoire.
- Fourniture de données aux partenaires.
- Travail sur la mise à disposition des données.
- Ecriture d'une publication sur l'accessibilité des préfectures de la Région Auvergne Rhône-Alpes (à paraître début 2017).
- Travail méthodologique sur l'intégration des données GTFS (description des réseaux de TC) dans le SIG de l'Agence.

SUD LOIRE - MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET PARTENARIAT

07/007

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Daniel ZOBEL

Contexte et Objectifs :

Le modèle multimodal des déplacements de la région stéphanoise est un outil qui participe à la définition et l'évaluation des politiques de transport et à anticiper les impacts des projets. Cet outil est géré de manière partenariale (l'Etat, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, la Région Rhône-Alpes, Loire Forez, Scot Sud Loire...) à travers une instance de concertation qui mutualise les études et les besoins de développement.

En plus de l'hébergement et de l'administration courante du Modèle,

l'Agence d'urbanisme assure l'animation et l'expertise technique du modèle :

- animer le groupe de gestion du modèle des déplacements,
- gérer, administrer et valoriser le modèle multimodal des déplacements de la région stéphanoise,
- garantir la pérennité de l'outil, proposer les mises à jour nécessaires,
- réaliser des études de modélisation.

Compte-rendu d'exécution :

Deux Cotech ont été réalisés (mars et septembre 2016)

- Mise en œuvre de nouveaux indicateurs de l'accessibilité : accessibilité à 26 types d'équipements et consolidation de familles d'équipement. La finalité est de pouvoir valoriser de manière systématique cet outil dans les démarches PLU / PLUi.
- Analyse de l'accessibilité des quartiers de la ville de Saint-Etienne avec la consolidation d'un scoring.
- Analyse de l'accessibilité à l'échelle de la commune de La Talaudière, dans le cadre du PLU.
- Valorisation des résultats de modélisation du PDU de Saint-Etienne Métropole : Zoom sur l'entrée nord de Saint-Etienne, avec une visualisation dynamique des flux routiers (à poursuivre).
- Test du Tableur socioéconomique et environnemental pour le projet de 3e ligne de tramway (à poursuivre).
- Suivi et expertise des développements de l'outil : opportunité d'un recalage routier et TC du modèle en s'appuyant sur les résultats des études réalisées sur le territoire (Projet de Tramway, modernisation RD201 et carrefour Ratarieux, VRU St-Etienne, ...). La proposition a été transmise aux partenaires.



Rapport

Les transferts d'établissements

Auteurs : Epures - 01/2017, 75 p.

Consciente de l'intensification des mouvements d'établissements et de leur impact sur l'organisation urbaine, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise a réalisé en 2004 une première étude sur les transferts d'établissements au sein du Sud Loire et de la proche Haute-Loire.

L'étude avait notamment mis en évidence un desserrement spatial dans la localisation des établissements depuis la ville centre vers les communes périphériques, la ville de Saint-Etienne étant déficitaire en termes de transferts d'établissements mais aussi en termes d'emplois transférés et ceci quel que soit le secteur d'activité considéré.

Dans la continuité de cette étude, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise a souhaité approfondir la thématique des transferts d'établissements en répondant aux objectifs suivants :

- Identifier la nature des transferts d'établissements,
- Déterminer si le desserrement spatial des activités industrielles vers les périphéries, qui avait été identifié dans l'étude précédente, se poursuit,
- Caractériser les transferts d'établissements selon les grands secteurs d'activité (agriculture, industrie, construction, commerce et services),
- Faire ressortir les zones les plus attractives selon les secteurs d'activité.

Numéro étude : 06/11

Cote : EPU 16 093

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire des déplacements : comité technique

Auteurs : Epures - 26/01/2016, 40 p.

Ce comité technique de l'Observatoire des déplacements a fait l'objet de trois présentations :

- Exploitation des données téléphones mobiles (VSE)

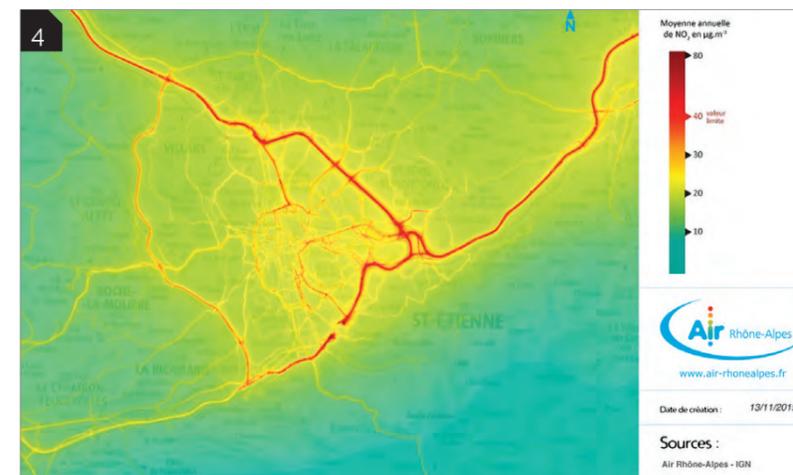
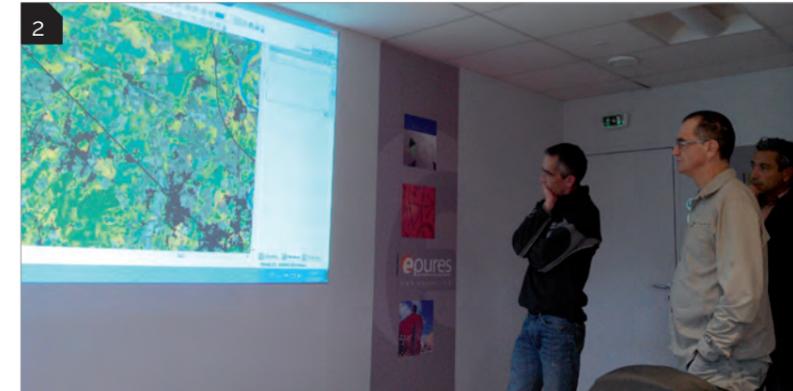
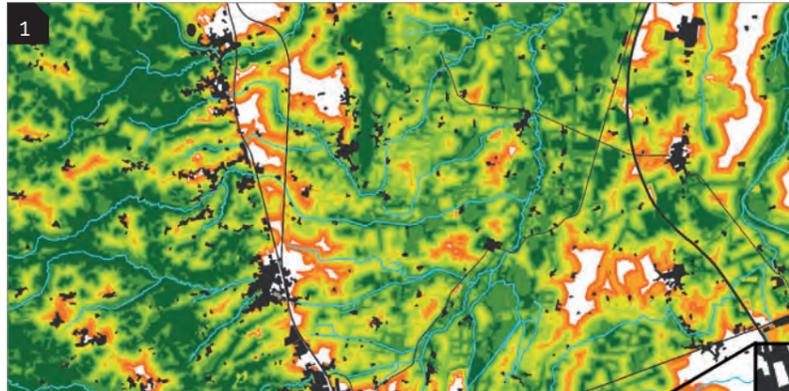
- Comparaison régionale de l'accessibilité de Saint-Etienne

- Exploitations Domicile-Travail 2007-2012

Numéro étude : 07/06

Cote : EPU 16 048

Accès : Partenarial

**Power point****Modèle multimodal des déplacements de la région stéphanoise : CoTec Gestion**

Auteurs : Epures - 03/2016, 69 p.

Le modèle des déplacements du Sud Loire a été développé dans le cadre du 1er PDU de Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole, propriétaire de l'outil, a souhaité élargir son utilisation à d'autres problématiques en constituant un groupe de gestion partenariale qui regroupe : Saint-Etienne Métropole, la DDT42, le CD42, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la STAS et epures.

Le groupe de gestion se réunit 3 fois par an pour échanger sur le contenu des études réalisées, partager les résultats, définir les mises à jour et les développements à réaliser et mutualiser les coûts de mises à jour.

Numéro étude : 07/007

Cote : EPU 16 062

Accès : Diffusable

Power point**Modèle multimodal des déplacements de la région stéphanoise : CoTec Gestion**

Auteurs : Epures - 09/2016, 30 p.

Numéro étude : 07/007

Cote : EPU 16 063

Accès : Diffusable

Power point**Modèle multimodal des déplacements de la région stéphanoise**

Auteurs : Epures - 10/2016, 17 p.

Numéro étude : 07/007

Cote : EPU 16 064

Accès : Diffusable

Accès : Partenarial

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

08/025

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme réalise un suivi des thématiques environnementales sur le périmètre du département de la Loire. Chaque année sert à enrichir et mettre à jour les différentes données.

Les thématiques traitées sont :

- le patrimoine naturel et la biodiversité,
- les risques et nuisances,
- les sites et sols pollués,
- la qualité de l'air,
- l'énergie,
- les déchets,
- la ressource en eau,
- la trame verte et bleue.

Il s'agit également :

- d'identifier les besoins des partenaires en termes de données environnementales, de méthodes d'analyses et de créations de connaissances,
- de mettre en place des moyens de communication visant à analyser, décrypter et sensibiliser aux enjeux environnementaux,
- de participer aux démarches des partenaires et d'alimenter celles-ci.

Compte-rendu d'exécution :

- De nombreuses bases de données géographiques (SIG) ont été mises à jour ou ajoutées dans l'Observatoire.

- Une réunion du comité technique s'est tenue en janvier. Plusieurs thèmes prioritaires ont été ciblés : la transition énergétique et les points noirs environnementaux.

- Deux publications ont été finalisées et envoyées aux partenaires : une sur la Trame Verte et Bleue au 1/25 000e et l'autre sur l'air dans les documents d'urbanisme.

- Une publication numérique explicitant les implications de la loi de transition énergétique sur les documents de planification a également été transmise.

- Un petit déjeuner Santé-Environnement s'est tenu le 6 décembre à epures. Des échanges ont eu lieu entre les acteurs de la santé et ceux de l'environnement autour des démarches d'études d'impacts sur la santé (EIS) et des données mobilisables par l'intermédiaire de l'Observatoire Régional Harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des Nuisances Environnementales (ORHANE).

Plaquette**Loi Transition énergétique, quelle implication pour la planification ?**

Auteurs : Epures - 11/2016, 9 p.

La loi relative à la Transition Energétique pour une croissance verte du 17 Août 2015, dite loi TECV, vise à engager la France dans un chemin vertueux en matière d'énergie.

Loin de reprendre l'ensemble des dispositifs de la Loi, cette note vise à mettre en lumière les éléments nouveaux à intégrer à la planification et à l'urbanisme, notamment en termes d'objectifs, de hiérarchie des normes et d'outils de planification nouveaux.

Numéro étude : 08/025

Cote : EPU 16 056

Accès : Diffusable

Rapport**Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle d'un projet territorial : méthodologie et retour d'expérience**

Auteurs : Epures - 01/2016, 12 p.

L'objectif principal de ce travail n'est pas de produire une cartographie « clef en main » de la Trame Verte et Bleue à décliner à toutes les échelles, mais de développer sur le territoire de la Loire une méthodologie pour l'identification de la Trame verte et bleue qui soit partagée par les différents acteurs.

Numéro étude : 08-025-04

Cote : EPU 16 001

Accès : Diffusable

Plaquette**La qualité de l'air dans les documents d'urbanisme**

Auteurs : Epures - 02/2016, 12 p.

L'amélioration de la qualité de l'air représente un enjeu sanitaire et environnemental important. Des outils de lutte contre la pollution atmosphérique existent, et peuvent être intégrés aux documents de planification que sont les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme ou les Plans de Déplacements Urbains.

Numéro étude : 08/025

Cote : EPU 16 055

Accès : Diffusable

OBSERVATOIRE FONCIER

09/022

Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT**Contexte et Objectifs :**

L'importance des enjeux de reconquête urbaine et de maîtrise du développement de l'urbanisation a conduit l'Etat, les collectivités locales et l'Epora à s'interroger sur les stratégies foncières à mettre en œuvre dans le cadre de différentes démarches de planification et de contractualisation.

L'observation foncière constitue un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie. L'observatoire a vocation à améliorer et capitaliser la connaissance des marchés fonciers locaux et de l'occupation et de la consommation d'espace.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions, partager les analyses, proposer des méthodes et des indicateurs.

Compte-rendu d'exécution :

Trois comités techniques ont été tenus sur l'année. Le Cotec de janvier a consisté principalement en une présentation de travaux menés en 2015 sur la base DVF : présentation technique de la base et premiers résultats sur le foncier non bâti. Le Cotec de juin a porté sur la mise à jour des indicateurs de l'observation foncière liés à l'occupation des sols et à la consommation d'espace, à partir de la nouvelle image Spot Théma.

Le cotec de décembre a porté sur le marché foncier, à partir des données DVF.

**Power point****Observatoire foncier : groupe technique**

Auteurs : Epures - 30/06/2016, 18 p.

L'importance des enjeux de reconquête urbaine et de maîtrise du développement de l'urbanisation a conduit l'Etat, les collectivités locales et l'Epora à s'interroger sur les stratégies foncières à mettre en œuvre dans le cadre de différentes démarches de planification et de contractualisation.

L'observation foncière constitue un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie. L'observatoire a vocation à améliorer et capitaliser la connaissance des marchés fonciers locaux et de l'occupation et de la consommation d'espace.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions, partager les analyses, proposer des méthodes et des indicateurs.

Le présent document porte sur la mise à jour des indicateurs de l'observatoire foncier liés à l'occupation des sols et à la consommation d'espace, à partir de la nouvelle image SpotThéma.

Numéro étude : 09/022

Cote : EPU 16 120

Accès : Partenarial

Power point**Observatoire foncier : les terrains à bâtir**

Auteurs : Epures - 12/12/2016, 17 p.

L'importance des enjeux de reconquête urbaine et de maîtrise du développement de l'urbanisation a conduit l'Etat, les collectivités locales et l'Epora à s'interroger sur les stratégies foncières à mettre en œuvre dans le cadre de différentes démarches de planification et de contractualisation.

L'observation foncière constitue un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie. L'observatoire a vocation à améliorer et capitaliser la connaissance des marchés fonciers locaux et de l'occupation et de la consommation d'espace.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions, partager les analyses, proposer des méthodes et des indicateurs.

Le présent document porte sur le marché foncier, à partir des données DVF.

Numéro étude : 09/022

Cote : EPU 16 121

Accès : Partenarial

MISE A JOUR DONNEES EQUIPEMENTS SCOLAIRES LOIRE

10/008

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme a engagé la constitution d'un tableau de bord des équipements qui vise à mieux connaître l'offre existante dans les domaines : du sport, de la culture, de la santé, de l'éducation, de la petite enfance et de la gérontologie.

Objectifs de l'étude :

- connaître l'offre d'équipements et de services dans le département de la Loire,
- suivre ses évolutions,
- contribuer aux politiques publiques thématiques (petite enfance, éducation, santé, gérontologie, culture, déplacements...) et urbaines (PLU, PLUI, Scot...).

Compte-rendu d'exécution :

1er semestre 2016 :

- recueil des données 2015-2016 concernant les effectifs scolaires et géolocalisation des établissements à l'échelle de la Loire (mise à jour : fusion, suppression, création d'écoles...),
- recueil des données sur les hôpitaux et les professionnels de santé.

2e semestre 2016 :

- recueil de données complémentaires sur les établissements scolaires,
- analyse des données collectées dans le cadre de l'outil accessibilité,
- extraction de données en vue d'études territoriales (PLU communaux, etc.).

/ Animation Partenariat /

COORDINATION PARTENAIRE ET COLLECTIVITES

11/001

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Elle est un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques conduites par ses membres.

Epures entretient des relations avec ses partenaires ainsi qu'avec le monde universitaire et professionnel (CEREMA, CGET, PUCA...) pour échanger et réfléchir aux nouvelles problématiques territoriales et locales et participer à différentes démarches nationales.

L'Agence participe activement au réseau de la FNAU à travers des participations à la rencontre nationale annuelle, des réunions techniques, les instances ainsi que différentes publications annuelles.

Compte-rendu d'exécution :

Lors du premier semestre, un certain nombre de réunions avec les partenaires de l'agence se sont tenues, autour des questions territoriales locales.

Epures a reçu une délégation de la direction du CEREMA pour aborder la question des actions de chacune des structures et les coopérations possibles. L'Agence a également échangé avec des chercheurs, reçu des groupes

d'étudiants, est intervenue devant le collectif Designers +, à l'école nationale supérieure d'architecture et a rencontré la SPL Cap Métropole. Elle a participé à une réunion technique avec la Ministre du logement sur l'observatoire local des loyers et participe à un travail de recherche du PUCA.

COMMUNICATION PUBLICATIONS DIFFUSIONS

11/005

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme, comme acteur du partage et de la diffusion de l'information sur les questions territoriales, travaille à rendre visible et partager ses travaux et réflexions, tant auprès de ses adhérents et partenaires que d'un plus large public. Elle développe des outils de communication pour favoriser ce partage, notamment en direction de ses partenaires, via différents supports et médias.

Compte-rendu d'exécution :

Le compte-rendu d'exécution ainsi que la revue de projets 2015 ont été finalisés par l'Assemblée générale de juin 2016. Le compte-rendu d'exécution intermédiaire 2016 a été réalisé. La définition d'un support synthétique à destination des partenaires donnant de l'information sur les nouveaux périmètres des EPCI a été imaginé au second semestre.



FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION

11/006

Pilote epures : Emilie FRATTA

Contexte et Objectifs :

Les ressources d'epures (dossiers, études, ouvrages, archives, photos) sont accessibles aux adhérents, partenaires et publics extérieurs au service Documentation. Des outils et actions ont été mis en place pour partager plus facilement ces ressources documentaires, notamment un accès hiérarchisé à la base documentaire et à la carto-photothèque. La documentation continue à veiller à la capitalisation et la diffusion des études réalisées dans le cadre du programme. Concernant la pédagogie :

- la documentation continue à servir de support technique à l'équipe d'études dans ses recherches et travaux
- elle peut être sollicitée lors des différents ateliers et tables rondes organisés par epures.
- . elle produit une veille informationnelle interne et externe (veille sur l'actualité locale et professionnelle hebdomadaire)

Compte-rendu d'exécution :

110 études entrées en documentation.
1569 photos insérées dans la photothèque numérique en référencement.
51 personnes extérieures renseignées.
10 bibliographies thématiques établies.
41 e-actu' envoyées à 514 abonnés.
99 abonnés supplémentaires à e-actu'.
En février 2016 : création de la veille thématique mensuelle d'epures : e-them'.
76 personnes abonnées à e-them'.
Participation à 47 revues de presse métropolitaine, en partenariat avec l'Agence de Lyon.

ANIMATION DU SITE WEB

11/009

Pilote epures : Emilie FRATTA

Contexte et Objectifs :

Le site internet de l'Agence est effectif depuis avril 2013. Il permet une navigation aisée grâce aux techniques web contem-



poraines. Son rubriquage, ses différentes entrées, sa lisibilité permettent un accès rapide aux informations. Il est un véritable vivier de ressources sur les travaux passés et en cours de l'Agence.

L'objectif est de :

- communiquer sur la structure et les missions de l'Agence d'urbanisme,
- informer sur ses activités,
- informer sur l'actualité en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
- informer sur l'état de la réflexion locale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
- être un portail sur d'autres sites et d'autres démarches partenaires autour de thématiques proches,
- hiérarchiser selon les supports, les données et informations en direction du grand public, des adhérents et partenaires et en interne.

Compte-rendu d'exécution :

Le menu "Outils" a été enrichi d'une nouvelle rubrique qui donne accès à e-them', les 12 veilles thématiques. Dans le menu "Agence" : création d'une nouvelle rubrique : Nos documents statutaires (Une année, Revue de projets, programme partenarial, adhérents, représentations, statuts). Dans le menu "Territoires" : intégration de chiffres clés et de cartographies.



Dans le menu "Agenda" : intégration d'un visuel.
8381 utilisateurs du site web du 1er janvier au 31 octobre 2016.
65% de nouveaux visiteurs.
52010 pages vues.
130 mentions « j'aime » sur la page Facebook de l'Agence

GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES

11/010

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme élabore chaque année un programme partenarial d'activités, voté par son Conseil d'Administration. Ce programme est un élément important dans la vie associative car il constitue le "contrat de confiance" entre les partenaires et l'Agence. Outre le temps de préparation de fin d'année et de présentation en comité technique rassemblant tous les partenaires, différents temps de travail sont prévus durant l'année entre epures et chacune des collectivités afin de s'assurer que l'engagement et le déroulement du programme se font de façon conforme aux prévisions.



Compte-rendu d'exécution :

Le programme a été définitivement calé au mois de mai 2016. Il a été présenté aux Conseils d'administration du mois de mars et du mois de mai. Les fiches programmes définissant les attendus de chacune des missions ont été écrites et stabilisées avec les partenaires. Des points de suivi ont été réalisés très régulièrement avec les différents partenaires. Enfin, trois Comités techniques partenariaux se sont tenus les 7 avril, 8 septembre et 22 novembre 2016.

ATELIERS DU TERRITOIRE

11/077

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu de débats et d'échanges pour les acteurs publics (et privés) du territoire sur les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Aussi, elle organise des séminaires d'échange et de débat entre les acteurs locaux sur des thèmes ayant trait aux dynamiques territoriales : "les ateliers du territoire". Le cycle de séminaires engagé aborde la question du périurbain sous différents angles.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée.



1



5

/ Développement régional et métropolitain

URBA4 /

URBA4 - COORDINATION RESEAU URBA4

00/072

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

Les quatre Agences d'urbanisme se coordonnent pour mener à bien le programme de travail commun à l'échelle régionale, développer les partenariats avec les acteurs régionaux et harmoniser leurs données et dispositifs d'observation. Epures s'implique particulièrement dans la préparation et le suivi du programme de travail en étant la direction référente pour le compte des quatre Agences.

Compte-rendu d'exécution :

La direction "référence" assurée par epures a nécessité de rencontrer et se coordonner avec les acteurs régionaux (Région, ADEME, DREAL...) pour construire le programme et lancer les différentes actions possibles. En parallèle, les directions des 4 agences se réunissent de façon bimestrielle pour assurer la coordination du programme d'actions.

Au premier semestre, des réunions avec la DREAL, l'ADEME ont permis de stabiliser le programme de travail du réseau des Agences et de reprendre les échanges avec la Région suite aux élections. Des échanges particuliers ont été conduits avec les cadres de la Région pour éviter la sortie du partenariat de cette dernière.

Une conférence de presse a été organisée

1
2

pour souligner la sortie du tome 2 de l'atlas régional réalisé en partenariat avec l'INSEE.

URBA4 - ADEME - ILOTS DE CHALEUR URBAINS

00/091

Pilote de l'étude : Jean-Paul GEORGES
(ADEME)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

La Métropole de Lyon, la Métro (Grenoble-Alpes-Métropole) et Saint-Etienne Métropole ont décidé d'approfondir le thème de l'adaptation au changement climatique et plus particulièrement la problématique de l'îlot de chaleur urbain en partenariat avec l'ADEME. Cette dernière souhaite une mise en commun des différentes méthodes d'analyse de l'ICU, en s'appuyant sur le travail des Agences d'urbanisme associées aux EPCI précités et sur une thèse cofinancée par l'ADEME.

- Mettre en commun les moyens pour asseoir une méthode d'analyse des phénomènes d'îlots de chaleur urbains dans les trois agglomérations de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne et faire de Rhône-Alpes un laboratoire de test sur l'adaptation au changement climatique.

- Suivre techniquement la finalisation de la thèse.

- Réalisation d'un document de synthèse sur les îlots de chaleur urbains, les causes, les effets et les outils pour y répondre.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a reçu les derniers travaux de modélisation des îlots de chaleur urbains sur la ville de Saint-Etienne fin d'année 2016, par le biais de la thésarde. La publication sera réalisée en début d'année 2017.

URBA4 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

00/096

Pilote de l'étude : Alain CLABAUT (Région
Rhône-Alpes), Séverine BOURGEOIS
(DREAL)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

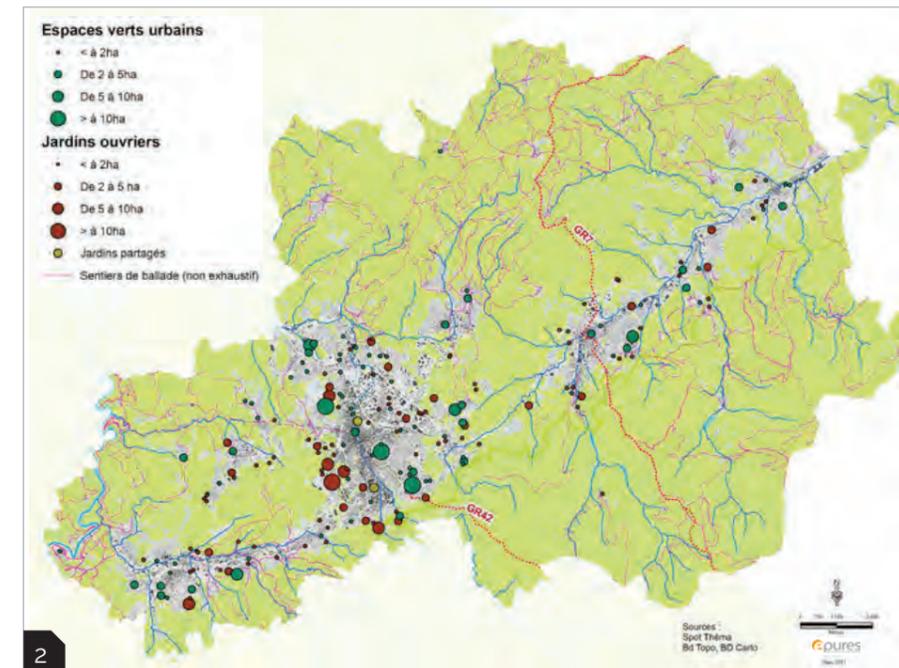
Contexte et Objectifs :

Après un travail partenarial de trois années, le SRCE a été adopté par délibération du Conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral le 16 juillet 2014. Ce document a été élaboré par le réseau urBA3, sous coordination de l'Agence d'urbanisme de Grenoble. Les co-pilotes du SRCE, Etat et Région, souhaitent désormais continuer à s'appuyer sur l'assistance du réseau des Agences d'urbanisme pour mener à bien certaines missions liées à la mise en œuvre du SRCE, en particulier la déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme.

Après une année consacrée à l'élaboration de la stratégie de déploiement de la « doctrine » SRCE, 2016 a été l'année de sa diffusion sur le territoire régional par la tenue de formation et la diffusion d'une « boîte à outils » SRCE.

Il s'est agi, dans un premier temps, de former les territoires engagés dans des démarches d'élaboration/révision de Scot et d'élaboration de PLUi. Puis, dans un second temps, il s'est agi de former des formateurs afin de multiplier la diffusion de la culture commune SRCE.

Pour ce faire, les Agences et notamment epures, pilote de cette action, ont créé des modules de formation destinés aux élus et aux techniciens en charge de la mise en œuvre du SRCE.



Compte-rendu d'exécution :

Au cours du 1er semestre 2016, les Agences ont finalisé les modules de formation et un pense-bête pour l'élaboration des cahiers des charges TVB dans les PLU. Par ailleurs, trois formations de territoires se sont déroulées avec des retours positifs des personnes invitées :

- Roannais, Beaujolais et Ouest-Lyonnais,
- Département de l'Ain,
- Sud Ardèche.

Au total, plus d'une cinquantaine de personnes ont bénéficié de cette formation.

Une formation des formateurs s'est également tenue le 6 octobre. Cette formation avait un double objectif :

- former les personnes de la DREAL et des DDT qui doivent donner des avis sur les documents d'urbanisme,
- préparer à dispenser les formations sur le territoire.

L'ensemble des DDT a été invité par la DREAL.

Power point

Formation pour la mise en œuvre du SRCE dans les documents d'urbanisme : S'initier au SRCE : en appréhender l'esprit et les principes - Module 1

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 05/2016, 35 p.

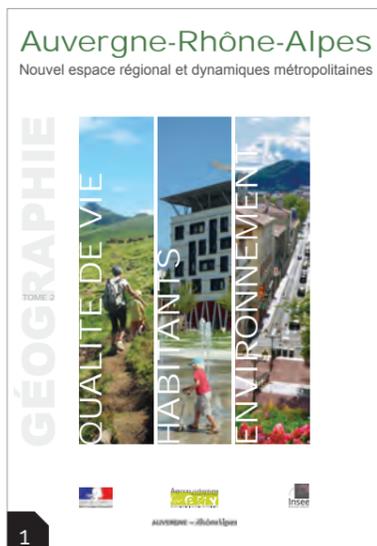
Après un travail partenarial de 4 années, le SRCE a été adopté par délibération du conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral le 16 juillet 2014. Les co-pilotes du SRCE, Etat et Région, souhaitent désormais continuer à s'appuyer sur l'assistance du réseau des agences d'urbanisme pour accompagner la mise en œuvre du SRCE dans les documents d'urbanisme. Dans ce cadre, trois modules de formation ont été créés dans les territoires engagés dans des démarches d'élaboration / révision de Scot et d'élaboration d'un PLUi.

Ce premier module est le module pédagogique.

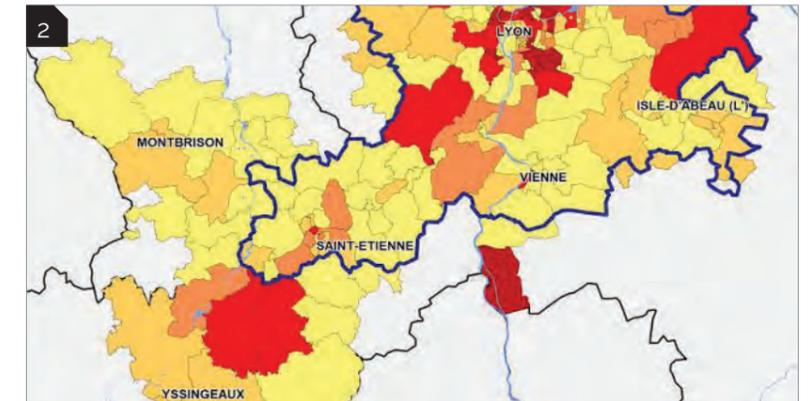
Numéro étude : 00/96

Cote : EPU 16 014

Accès : Diffusible



1



URBA4 REGION DT CAHIERS DE BASSIN

00/113

Pilote de l'étude : Sylvie HAMELIN
THIBAUD (Région Rhône-Alpes)

Pilote epures : Daniel ZOBELE

Contexte et Objectifs :

La Direction des Transports (DT) de la Région Rhône-Alpes souhaite disposer d'éléments de compréhension et de référence sur la mobilité et plus spécifiquement sur le Transport régional de voyageurs (TRV) sur le territoire de Rhône-Alpes, divisé en 11 bassins. Pour la Direction des Transports de la Région, l'objectif de la démarche était d'avoir un diagnostic synthétique de chaque bassin qui puisse être partagé entre ses services et avec les élus et partenaires du territoire.

Pour compléter ces documents, la Direction des Transports a souhaité disposer d'un document complémentaire à l'échelle du territoire de Rhône-Alpes.

Compte-rendu d'exécution :

Le réseau Urba3 a transmis tous les documents produits (11 cahiers de bassin et cahier introductif) à la Direction des Transports de la Région.

URBA4 - ADEME - VULNERABILITE ENERGETIQUE

00/141

Pilote de l'étude : Jean-Paul GEORGES
(ADEME)

Pilote epures : Maud MARSAUCHE

Contexte et Objectifs :

Le réseau Urba3 a été missionné pour approfondir le volet social de la transition énergétique, concernant tant la production des données socio-énergétiques que leur territorialisation, mais aussi la mise en œuvre d'approches diverses sur la précarité énergétique (expertises collaboratives interinstitutionnelles).

L'ensemble de ces connaissances et expertises, puis les participations des Agences aux travaux de l'ONPE, Insee, etc. (au-delà des chantiers propres de l'ADEME régionale), permettant la réalisation d'un corpus de réflexions qui permet de poser une base solide pour clarifier les défis génériques interterritoriaux, sur lesquels pourrait se fonder une démarche de « livre blanc », ciblant de manière consensuelle les principales politiques publiques, leviers et actions pour assurer une transition énergétique équitable, par une diminution de la précarité énergétique.

Compte-rendu d'exécution :

Quatre groupes de travail ont été organisés :

- le 31 mai, sur l'observation et le monitoring pour accompagner une transition énergétique équitable, à Lyon,
- le 6 juillet, sur les changements de pratiques et des comportements individuel et collectif, à Saint-Etienne,
- le 30 septembre, sur l'augmentation du reste à vivre des ménages et des capacités d'investissement des territoires,
- le 9 décembre, sur la planification et la vulnérabilité énergétiques, une synthèse de l'ensemble des ateliers.

Ces quatre ateliers ont fait l'objet de synthèses qui seront les supports à la réalisation du livre blanc qui sera rédigé en 2017.

URBA4 - REGION ATLAS AURA

00/152

Pilote de l'étude : SGAR, INSEE

Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT

Contexte et Objectifs :

Les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné pour former une seule grande région. L'élargissement déplace les visions et analyses des acteurs sur les dynamiques du territoire. En

partenariat avec l'INSEE (Rhône-Alpes et Auvergne), le réseau des quatre Agences propose de dresser une série de portraits cartographiques permettant de mieux saisir les évolutions à l'œuvre à l'échelle de ce nouveau périmètre. Trois tomes sont prévus sur 2015 et 2016 sur les thèmes suivants :

- géographie physique, humaine et urbaine,
- géographie du bien-être et de la qualité de vie,
- géographie des flux.

Compte-rendu d'exécution :

Le deuxième tome sur la qualité de vie a été réalisé au premier semestre. L'Agence a participé aux réunions du groupe technique. Elle a particulièrement travaillé, avec l'Agence de Clermont-Ferrand, sur les thèmes de l'occupation des sols et de la santé, et aux zooms sur les aires urbaines. L'élaboration du tome 3 sur les flux a démarré au dernier semestre et se terminera début 2017. Epures a contribué activement aux thèmes liés aux déplacements. Publication "Auvergne Rhône-Alpes : tome 2 : géographie de la qualité de vie, des habitats et de l'environnement" deuxième trimestre 2016.

Power point

Formation pour la mise en œuvre du SRCE dans les documents d'urbanisme : Comprendre en détail le SRCE : ses choix méthodologiques, ses orientations et objectifs - Module 2

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 05/2016, 51 p. Ce deuxième module est le module méthodologique.

Numéro étude : 00/96

Cote : EPU 16 015

Accès : Diffusible

Power point

Formation pour la mise en œuvre du SRCE dans les documents d'urbanisme : Mettre en œuvre et décliner localement le SRCE - Module 3

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 05/2016, 45 p.

Ce troisième module est le module pratique.

Numéro étude : 00/96

Cote : EPU 16 016

Accès : Diffusible

Rapport

Cahiers de mobilité par bassin
2014-2015

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 2016, 141 p. Produit au cours des années 2014 et 2015, ce travail de diagnostic intègre de manière hétérogène les récentes évolutions législatives et institutionnelles : loi MAPTAM et loi NOTRe notamment. Le regroupement des Régions Auvergne et Rhône-Alpes n'a pas été appréhendé.

Un certain nombre de données d'offres et de fréquentations des réseaux de transports, récemment mises à jour, n'ont pas systématiquement été prises en compte. Ainsi, la période de production est précisée pour chaque cahier (ex : avril 2014)

Numéro étude : 00/113

Cote : EPU 16 060

Accès : Confidentiel - interne

URBA4 - REGION CLUB PLUI

00/153

Pilote de l'étude : Aurélien PFUND
(DREAL), Jean-Paul GEORGES (ADEME)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Suite au séminaire PLUI organisé en avril 2015 par le réseau des trois Agences de Rhône-Alpes, UrbaA3, à la demande de la DREAL et de la Région Rhône-Alpes, un club PLUI régional Auvergne-Rhône-Alpes a été constitué. Ce club régional est à destination des intercommunalités compétentes en matière de PLUI. Il doit permettre de créer un lieu d'échanges d'expériences autour de sujets préalablement définis, de favoriser une mise en réseau des intercommunalités, d'apporter des réponses aux problématiques propres à l'élaboration d'un tel projet.

Compte-rendu d'exécution :

Le premier club PLUI a eu lieu le 26 janvier 2016 sur le thème de la gouvernance. Trois ateliers ont eu lieu l'après-midi : Gouvernance politique - renforcer les relations EPCI-commune (animation epures) ; Gouvernance technique - quelle organisation pour le PLUI ? (Agence de Grenoble) ; Ressources et ingénieries dans un territoire plus vaste (Agence de Lyon). A cette occasion, la Communauté d'agglomération de Loire Forez est intervenue dans l'atelier sur la gouvernance politique pour partager son expérience récente.

Le second club PLUI a eu lieu le 8 novembre 2016 sur le traitement du volet Habitat d'un PLUI ou d'un PLUIH. Basé sur le même format de journée qu'en janvier, le club a proposé 3 ateliers : Gisements fonciers et stratégie habitat (epures) - Réhabilitations (Agence de Lyon) - Logement social (Agence de Grenoble).

URBA4 - DREAL OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT-DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL

00/155

Pilote de l'étude : Maxime DUPLAIN
(DREAL)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité le réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes pour un appui dans le cadre du chantier de la réforme de la demande de logement social et notamment des innovations apportées par la loi ALUR.

La mission s'articule autour de deux objectifs principaux :

1. Améliorer la connaissance de la demande locative sociale et de ses caractéristiques via l'exploitation du fichier SNE à l'échelle régionale Auvergne-Rhône-Alpes,
2. Au sein d'ateliers « politiques locales de l'habitat » : diffuser, partager la connaissance et les expériences menées à l'échelle régionale sur la question de la demande locative sociale.

Compte-rendu d'exécution :

Une analyse des données de l'Info-centre du Système National d'Enregistrement (SNE) :

Le réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes a travaillé sur les fichiers 2015 transmis par la DREAL. Un premier travail a consisté à rendre ces fichiers exploitables du point de vue statistique. Après avoir défini des échelles de traitements cohérentes (France, Région, bloc de 46 EPCI), des indicateurs ont été construits puis analysés. Ce sont des indicateurs simples (ex : volume des demandes et attributions, revenus des demandeurs,...) et des indicateurs croisés (ex : ancienneté de la demande satisfaite par premier motif exprimé, ancienneté de la demande satisfaite

par situation de logement antérieure,...). En complément, un travail de synthèse statistique a été réalisé sur la base d'une analyse en composantes principales. En parallèle, une exploitation des données du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) a permis de confronter l'offre et la demande.

De nombreux échanges au sein du réseau des Agences d'urbanisme (réunions en visioconférence, échanges à distance) et auprès de notre référent DREAL ont été réalisés pour définir les méthodes de traitement à appliquer et confronter les expertises de chacun sur les résultats.

Deux diaporamas reprennent l'ensemble des résultats produits. Ils ont servi de support de présentation au cours des deux ateliers d'échanges.

L'organisation et l'animation de deux ateliers "Politiques locales de l'habitat" : Le réseau des Agences d'urbanisme a défini avec la DREAL les sujets des deux ateliers. Le réseau a ensuite préparé les ateliers (recherche et prise de contact des intervenants, déroulé des ateliers,...). Le réseau a animé les deux ateliers.

Un premier atelier a été organisé le 8 juillet à la DREAL. L'atelier portait dans un premier temps sur la présentation par les Agences des premiers résultats de l'étude (volumes des demandes et attributions, profils socio-économiques des ménages, motifs de la demande et situations antérieures de logement). Le second temps était consacré au thème de l'information et l'accueil des demandeurs. Une représentante de Grenoble Alpes Métropole, un représentant du Pays Voironnais et l'association ALPIL (action pour l'insertion par le logement) ont présenté leur dispositif respectif.

Un second atelier a été organisé le 18 novembre. Le réseau des Agences d'urbanisme a présenté son travail sur l'ancienneté de la demande et sur l'analyse en composantes principales. La deuxième partie de l'atelier était consacrée à la Conférence Intercommunale du Logement.

Des représentants de la Communauté de communes de la vallée du Garon, de la Communauté d'agglomération Mâconnais Val de Saône et de Chambéry Métropole ont expliqué la mise en place de leur dispositif respectif.

Le réseau des Agences d'urbanisme a rédigé un livrable (8 pages, non formalisé comme une publication) synthétisant les éléments de connaissance de l'ensemble de ce travail exploratoire et apportant des préconisations d'usage sur l'infocentre du SNE. Il est en cours de validation auprès de la DREAL.

Rapport**Atlas Auvergne Rhône-Alpes : nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines - Tome 2 - qualité de vie, habitants, environnement**

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; INSEE ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise 07/2016, 53 p.

Le réseau des quatre agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction régionale de l'Insee publient, avec le soutien de la préfecture de région, le deuxième volet d'un atlas qui s'attache à décrire les caractéristiques et les dynamiques de la nouvelle entité régionale.

Numéro étude : 00-152

Cote : EPU 16 002

Accès : Diffusable

Power point**La demande locative sociale en Auvergne-Rhône-Alpes**

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 08/07/2016, 39 p.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes pour un appui en ingénierie dans le cadre du chantier de la réforme de la demande de logement social et notamment

des innovations apportées par la loi ALUR. Deux ateliers "Politiques locales de l'habitat" ont été organisés dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) sur le thème de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux. Ceux-ci ont permis de diffuser et de partager la connaissance et les expériences menées à l'échelle régionale sur la question de la demande locative sociale.

Le premier atelier a abordé la question de la demande locative sociale.

Numéro étude : 00/155

Cote : EPU 16 110

Accès : Diffusable

Power point**Atelier «Politiques locales de l'Habitat»**

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 18/11/2016, 22 p.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes pour un appui en ingénierie dans le cadre du chantier de la réforme de la demande de logement social et notamment des innovations apportées par la loi ALUR.

Deux ateliers "Politiques locales de l'habitat" ont été organisés dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) sur le thème de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux. Ceux-ci ont permis de diffuser et de partager la connaissance et les expériences menées à l'échelle régionale sur la question de la demande locative sociale.

Le deuxième atelier s'est concentré sur les politiques locales de l'habitat.

Numéro étude : 00/155

Cote : EPU 16 111

Accès : Diffusable

Plaquette**Aborder le volet social de la transition énergétique, un enjeu d'équité territoriale : 4 ateliers autour de la vulnérabilité socio-énergétique (logement, mobilité, territoires)**

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 06/2017 + 07/2017 + 09/2017 + 11/2017, 33 p. + 44 p. + 4 p. + 4 p.

Le réseau Urba4 a été missionné pour approfondir le volet social de la transition énergétique, concernant tant la production des données socio-énergétiques que leur territorialisation, mais aussi la mise en œuvre d'approches diverses sur la précarité énergétique (expertises collaboratives interinstitutionnelles).

Après une longue démarche d'expertise collaborative interinstitutionnelle, les organismes invitants avec l'appui de l'Ademe Rhône-Alpes / Auvergne, proposent quatre moments d'échanges afin d'élaborer un « orter à connaissance » (ou « Livre Blanc ») contenant un socle commun de propositions et un éventail d'innovations spécifiques. Cette démarche s'articule autour de 4 défis génériques, dont l'objectif est d'assurer une transition énergétique équitable.

Défi 1 - Observation et monitoring pour accompagner une transition énergétique équitable / 31 mai 2016

Défi 2 - Changement des pratiques et des comportements individuels et collectifs (publics/privés, citoyens, institutionnels...) / 6 juillet 2016

Défi 3 - Augmentation du « reste pour vivre » des ménages et des « capacités d'investissement / accompagnement » des collectivités / 30 septembre 2016

Défi 4 - Innovation dans la planification et dans les processus de gestion interterritoriale des vulnérabilités multiples / 21 octobre 2016

Numéro étude : 00/141

Cote : EPU 16 059

Accès : Diffusable

/ Développement régional et métropolitain

A2 /

Plaquette

Lettr'A2 : lettre d'information sur l'aire métropolitaine lyonnaise n° 1

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 09/2016, 4 p.

Cette nouvelle lettre d'information rend compte de la dynamique métropolitaine : actualité de l'inter-Scot, du Pôle Métropolitain et du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Numéro étude : 00/032

Cote : EPU 16 033

Accès : Diffusible

Power point

Vers une «feuille de route» métropolitaine en faveur du covoiturage

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 15/09/2016, 28 p.

L'étude sur le covoiturage consiste en la création de la feuille de route sur les possibilités données au pôle/SMT d'aider au développement du covoiturage.

Les éléments présentés lors du comité de pilotage déplacements du pôle le 15 septembre consistaient en

- une description des demandes, moyens et outils à la disposition des personnes susceptibles de faire du covoiturage

- une présentation des possibilités actuellement existantes en termes de plateforme

- une présentation de schéma d'analyse des flux routiers, sur les axes Lyon - Saint-Etienne et Vienne - Lyon

Numéro étude : 00/121

Cote : EPU 16 050

Accès : Partenarial

A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

00/032

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

La dynamique de l'inter-Scot s'est attachée à définir en 2016 des axes de travail pour la période 2016-2020 et à lancer les premières réflexions.

Une réunion des Présidents a validé ce programme d'actions.

Au titre de l'animation de la démarche, trois volets sont développés tout au long de l'année :

- l'animation technique de l'inter-Scot,
- l'animation politique de l'inter-Scot,
- une activité de suivi, de veille et d'observation pérenne.

Compte-rendu d'exécution :

Une présentation du cahier de recommandations pour l'harmonisation des Scot de l'inter-Scot et du volet suivi des indicateurs communs a été réalisée en janvier 2016.

Epures s'est attachée en termes de suivi des indicateurs à réunir pour un comité technique les premiers éléments d'analyse liés à l'acquisition de la couche d'information Spot Théma 2015.

Huit comités techniques et une réunion des Présidents de Scot ont été organisés en 2016.

A2 POLE METROPOLITAIN MISSIONS TRANSVERSALES

00/120

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

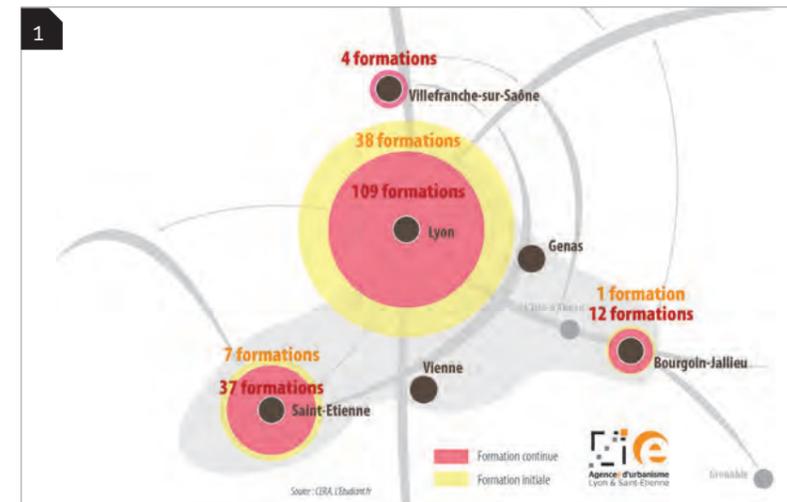
Dans le cadre du développement de l'ingénierie métropolitaine, associant les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon, plusieurs chantiers transversaux ont été identifiés pour le compte du Pôle métropolitain et de la démarche inter-Scot. Ils visent à accélérer la convergence des outils, des connaissances :

- assurer la coordination du travail des équipes des deux Agences d'urbanisme,
- mettre en œuvre des convergences en matière de collecte et d'analyse de bases de données, de méthodes... au sein de l'ingénierie métropolitaine,
- réaliser et diffuser une revue de presse métropolitaine auprès des adhérents des Agences d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours de l'année, cinq réunions du comité de coordination des études métropolitaines ont été mises en place. Deux réunions de calage inter-Agences pour l'organisation du programme 2016 ont été mises en œuvre.

La revue de presse métropolitaine est mise en place de manière mensuelle via les outils de gestion informatiques d'epures.



A2 POLE METROPOLITAIN INNOVATION CONSTRUCTIVE

00/124

Pilote de l'étude : Elie GAUME (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Le Pôle métropolitain a identifié cinq filières stratégiques d'intérêt métropolitain pour le développement économique du territoire : la logistique, les écotecnologies, les industries créatives, la robotique et l'agriculture péri-urbaine. Ces filières, représentées dans les quatre territoires du Pôle métropolitain, concentrent des compétences et des savoir-faire réels qu'il convient d'identifier, de structurer et de valoriser. En 2015, le Pôle métropolitain a ainsi sollicité les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne pour apporter des premiers éclairages sur l'innovation constructive.

L'objectif pour l'année 2016 est d'approfondir la connaissance sur la filière innovation constructive, notamment sur les acteurs de la formation, des entreprises et des lieux de transfert.

Compte-rendu d'exécution :

Réunions Agences de Lyon et de Saint-Etienne + Pôle métropolitain :

- le 15 janvier 2016 pour caler la

mission 2016,

- le 25 avril 2016 pour faire un point d'avancement sur les trois volets de l'étude et pour aborder les limites méthodologiques de l'étude,

- Entre mars et juin, les Agences ont effectué les entretiens d'acteurs (Cité du design, Interforêt Bois42, Astus, Les Grands Ateliers, Pic) et ont rédigé le volet formation,

- le 8 juillet 2016 pour discuter du volet formation qui a été restitué par les Agences en juin,

- Entre juillet et septembre, les Agences ont finalisé le document en rédigeant la partie dédiée aux principaux lieux d'innovation (à partir des entretiens) ainsi que celle sur l'emploi et les entreprises. A la demande du Pôle métropolitain, les Agences ont ajouté des encarts illustratifs d'entreprises du domaine de l'innovation constructive localisées dans chaque EPCI du Pôle.

- Entre septembre et novembre 2016 : nombreux allers-retours entre les Agences et le Pôle métropolitain sur la dernière version du document, échanges sur les modalités de diffusion de l'étude.

- le 15 novembre 2016 : restitution de l'étude en GT Economie, bonne réception de la part des EPCI.

- le 15 décembre 2016 : restitution de l'étude en Commission Economie du Pôle métropolitain.

Rapport

L'innovation constructive au sein du Pôle Métropolitain : entreprises, formation et lieux d'innovation

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 11/2016, 76 p.

L'ambition portée à l'échelle métropolitaine est de faire de l'innovation constructive un levier d'attractivité pour les territoires et d'accompagner le développement de la filière.

Dans ce contexte, l'enjeu de cette étude réalisée par les agences d'urbanisme de la région stéphanoise et de l'aire métropolitaine lyonnaise pour le Pôle Métropolitain est d'identifier dans le territoire l'offre de services à destination des entreprises (formation, recherche, etc.). Cette étude montre la richesse de son tissu économique comme facteur d'attractivité, la diversité des acteurs impliqués dans l'innovation constructive et valorise leur capacité à produire ensemble. Elle s'articule autour de trois points :

- Des données de cadrage sur les entreprises dans la filière innovation constructive et des portraits d'entreprises ;
- L'identification et la cartographie des acteurs de la formation ;
- L'analyse des enjeux et des domaines d'activités des lieux d'innovation impliqués dans cette filière.

Numéro étude : 00/124

Cote : EPU 16 074

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

L'innovation constructive au sein du Pôle Métropolitain : entreprises, formation et lieux d'innovation - Supplément : entretiens des lieux d'appui

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 11/2016, 30 p.

Afin d'analyser de manière plus précise les lieux d'innovation, une série d'entretiens ont été menés auprès des huit structures les plus impliquées dans ce champ à l'échelle du Pôle Métropolitain (structures dont le champ constitue le cœur de métier).

Ce document, dont la diffusion se veut restreinte compte tenu des informations qui y sont traitées, récapitule les principaux éléments décrits lors des entretiens :

- Les caractéristiques de la structure (nom, type, nombre des salariés, contact, adresse) ;
- Ses adhérents et partenariats (entreprises, organismes de formation, collectivités, etc.) ;
- Son offre de services en direction des adhérents.

Numéro étude : 00/124

Cote : EPU 16 089

Accès : Confidentiel - interne



1

© SudArchitect

Rapport**L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise - bulletin de veille n°5**

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 04/2017, 24 p.

Le commerce, secteur aux évolutions rapides et à l'impact considérable sur l'aménagement du territoire, nécessite un suivi régulier. Les présidents et les techniciens des syndicats mixtes de Scot et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'aire métropolitaine lyonnaise ont un intérêt à suivre les implantations commerciales.

Dans le cadre du programme de travail de l'inter-Scot, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne sont chargées de mettre en place un système de veille et d'observation mutualisé avec le Pôle Métropolitain.

Les Agences publient ainsi un bulletin de veille annuel. Le bulletin s'appuie sur différentes sources, principalement issues de la presse et d'entretiens réalisés au sein d'un réseau d'informations (communes, EPCI, Scot, établissements publics d'aménagement, opérateurs privés de l'immobilier commercial, CCI).

Ce cinquième numéro propose une actualité juridique, conjoncturelle, prospective ainsi qu'un état des lieux des grands projets commerciaux de l'aire métropolitaine lyonnaise à la date de janvier 2017.

Numéro étude : 00-130

Cote : EPU 16 100

Accès : Diffusable

1

2

A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT PORTRAIT AGRICOLE SYSTEME ALIMENTAIRE

00/129

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Le Pôle métropolitain est porteur des enjeux agricoles à l'échelle des quatre agglomérations du Grand Lyon, de la Capi (Bourgoin-Jallieu), de Vienne agglo et de Saint-Etienne Métropole. Pour ce faire, une charte d'objectifs pour l'agriculture a été signée le 10 février 2012 visant à améliorer la connaissance des dynamiques agricoles dans le territoire métropolitain et la mise en place d'actions innovantes en faveur de l'agriculture périurbaine.

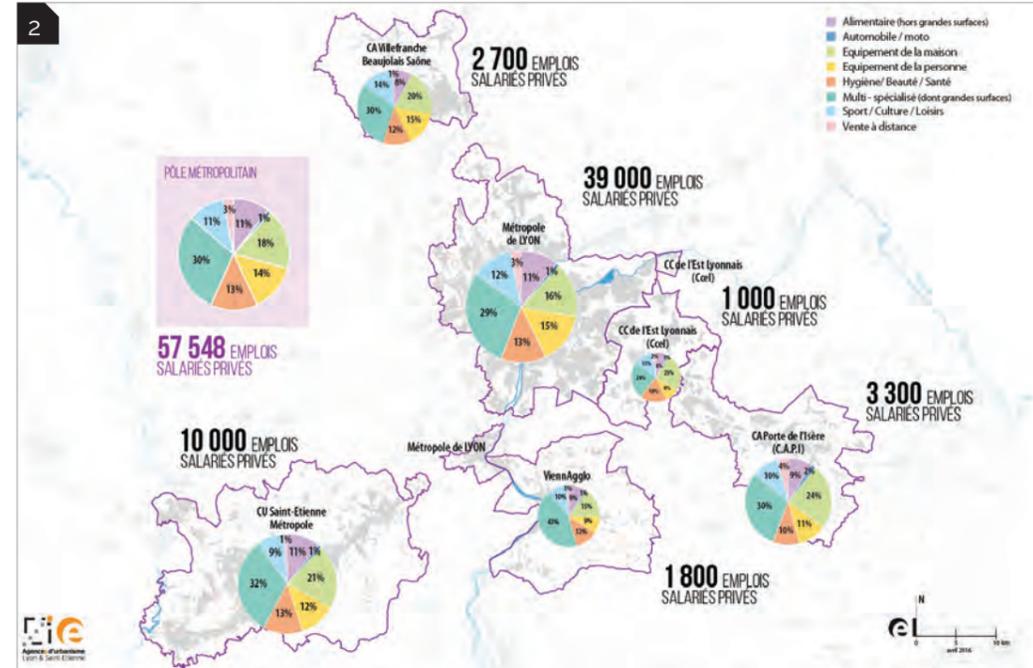
- Avoir une vision partagée et comparative de l'agriculture sur les quatre agglomérations composant le Pôle métropolitain.

- Mieux connaître les évolutions passées pour mieux agir à l'avenir.

- Des indicateurs partagés et des objectifs mutualisés.

- Placer les enjeux agricoles au cœur des documents de planification, des projets d'aménagement, des stratégies d'action.

3



Après une étude décrivant le système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne en 2015, 2016 a été l'année de la diffusion de cette étude mais également de l'approfondissement de certaines thématiques abordées en 2015.

Compte-rendu d'exécution :

Le 1er semestre a été consacré aux présentations auprès des partenaires. Ainsi, l'étude du système alimentaire a été présentée en plusieurs lieux, dans des configurations différentes, avec à la clef des discussions intéressantes :

- Bureau du Sepal
- Codir DDT et inter-services Etat
- Service Environnement et développement durable de la Métropole de Lyon
- Commission aménagement du Pôle métropolitain

Les thèmes pouvant être approfondis ont été abordés en cotech mais doivent être validés à celui de septembre.

A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL

00/130

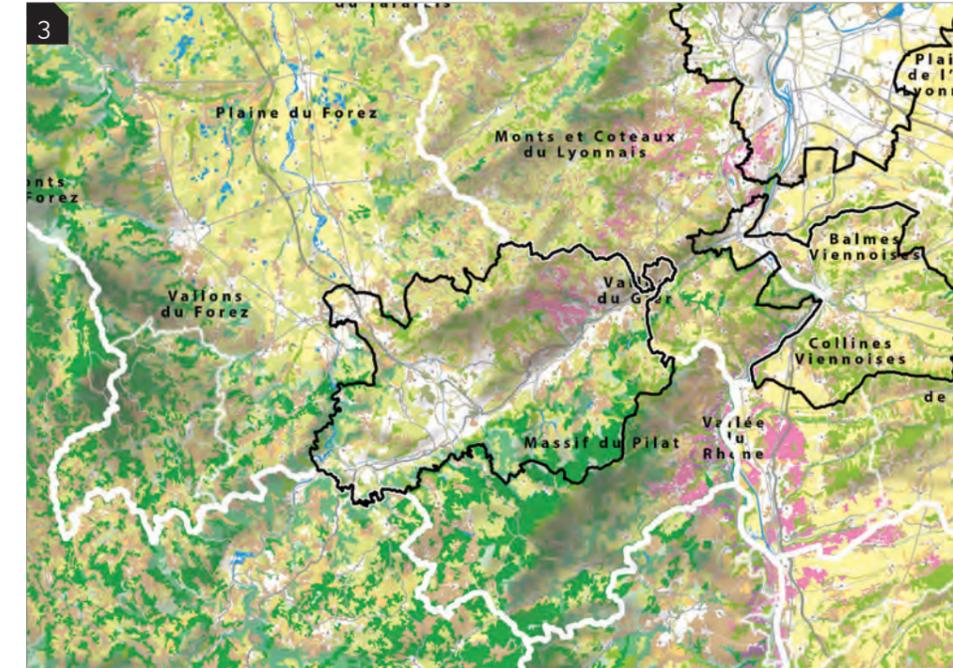
Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

L'urbanisme commercial a été une question centrale depuis 2013 avec notamment l'élaboration d'un certain nombre de documents d'aménagement commercial et les premiers résultats d'une observation à l'échelle métropolitaine. Les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre le travail engagé.

Le travail mené par les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon a permis de consolider l'expertise commerciale à l'échelle de l'inter-Scot et du Pôle métropolitain (mutualisation des dispositifs d'observation mis en œuvre à l'échelle de l'inter-Scot, epures étant plus particulièrement chargée de la



partie ligérienne (Syepar, Centre Loire et Sud Loire).

L'objectif est de continuer à appréhender le développement de l'appareil commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, suivre les évolutions et les logiques des opérateurs commerciaux notamment.

Compte-rendu d'exécution :

Renseignement mensuel de la base de données des CDAC et de la CNAC à l'échelle de l'inter-Scot.

Photographie de l'urbanisme commercial du Pôle métropolitain :

-un support sous la forme d'un diaporama exhaustif et commenté composé de tableaux de bord, graphiques, schémas et cartes + un support sous la forme d'un diaporama synthétique et communicant.

-restitution en GT économie-aménagement du Pôle métropolitain le 11 juillet 2016.

A2 POLE METROPOLITAIN INTERDEPENDANCE DES TERRITOIRES

00/143

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Le Pôle métropolitain souhaite engager une réflexion en mandatant le laboratoire Œil sur la question des systèmes productivo-résidentiels à l'échelle de l'aire métropolitaine. Objectifs : mieux connaître la diversité des profils économiques des territoires (après l'étude sur les systèmes productivo-résidentiels de L.Davezies/P. Estèbe 2007), réfléchir sur la mise en relation des espaces économiques et la complémentarité des activités, réfléchir sur les espaces périphériques aux espaces métropolitains (type d'activité, conditions d'implantation propres à ces espaces), cibler les futurs espaces d'interface métropolitains, élaborer une stratégie cohérente d'aménagement, condition d'une harmonisation efficace des Scot.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée par le Pôle métropolitain.

A2 SMT FICHES SYNTHÈSE PROJETS

00/147

Pilote de l'étude : Fabienne GOUDARD (Syndicat mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise)

Pilote epures : Daniel ZOBELLE

Contexte et Objectifs :

Le Syndicat mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) souhaite disposer de fiches de synthèse des enseignements des études déjà réalisées sur les projets d'infrastructures (nature du projet, hypothèses testées, coûts, fréquentation estimée, rentabilité, points de blocage...). L'objectif de cette démarche est de partager avec l'ensemble des acteurs de la mobilité les éléments de connaissance relatifs aux projets de transport à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et d'aider à la priorisation des projets locaux.

Compte-rendu d'exécution :

Toutes les fiches ont été validées et la note finale a été transmise et validée par le SMT AML.

A2 SCHEMA PROSPECTIF DE MOBILITE AMO PLAN D'ACTION

00/149

Pilote de l'étude : Fabienne GOUDARD (Syndicat mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

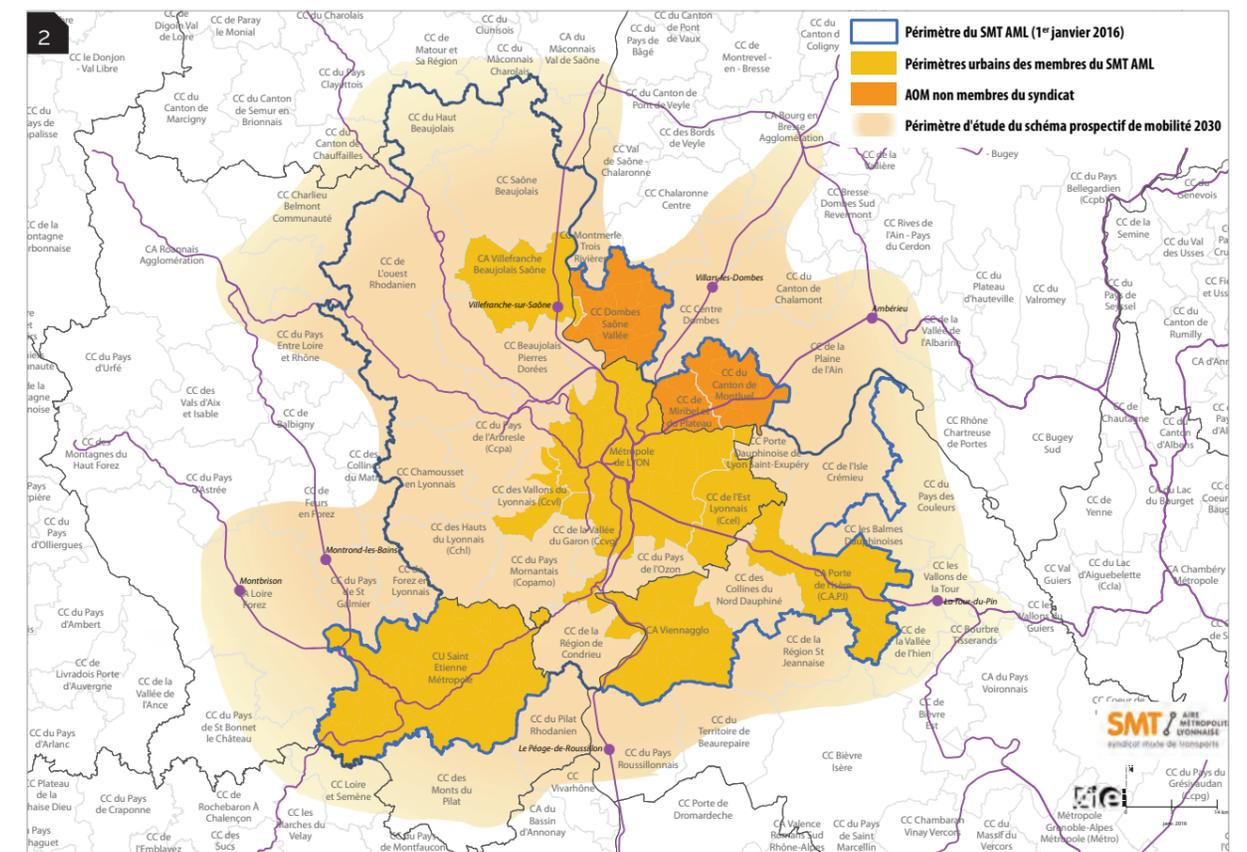
Contexte et Objectifs :

Le Syndicat mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) poursuit en 2016 l'élaboration partenariale de son "schéma prospectif de mobilité", étudié à l'horizon 2030. La phase n°3, consacrée à la définition du plan d'action, est principalement réalisée par un groupement de bureaux d'études spécialisés (Arcadis / 6T). Dans le cadre du réseau "A2", les Agences d'urbanisme de Saint-

Etienne et de Lyon interviennent dans ce projet en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SMT AML, dans la continuité du travail réalisé conjointement en 2014 (phase diagnostic).

Compte-rendu d'exécution :

Epures a contribué à un Comité technique qui s'est tenu le 4 février, dans l'objectif de faire avancer les propositions et axes d'actions du futur Plan d'Actions des Mobilités Métropolitaines (PAMM). Des mises à jour de cartographies ont également été réalisées pour tenir compte des évolutions institutionnelles en cours (statut et périmètre des membres du SMT AML).



Rapport

Schéma prospectif de mobilité : projets de transport

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 06/2016, 38 p.

Dans la continuité du diagnostic du schéma prospectif de mobilité, le Syndicat Mixte de Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) a souhaité faire un état d'avancement des projets de transport connus à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est de partager avec l'ensemble des acteurs de la mobilité, les éléments de connaissance relatifs à ces projets et de pouvoir aider à leur priorisation les cas échéant.

Numéro étude : 00/147

Cote : EPU 16 061

Accès : Confidentiel - interne



A2 SEMINAIRES CROISES HABITAT MOBILITE

00/149

Pilote de l'étude : Fabienne GOUDARD
(Syndicat mixte de Transports pour l'Aire
Métropolitaine Lyonnaise)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Plusieurs études thématiques ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de l'ingénierie métropolitaine que constitue le travail en réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon : mobilité, dynamiques démographiques et résidentielles, vulnérabilité énergétique des territoires... L'objectif de croiser ces résultats d'études est de transversaliser les réflexions à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, en associant les membres du SMT AML, du Pôle métropolitain, et du groupe partenarial inter-Scot.

Compte-rendu d'exécution :

La préparation des supports d'animation et de problématisation du séminaire croisé "habitat/mobilité/énergie" a été engagée au second semestre 2016 ; mais la tenue de celui-ci a été repoussée à 2017, en accord avec le Pôle métropolitain et le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Les contenus ont été travaillés au sein d'un diaporama global, qui a été présenté et discuté lors d'un comité technique qui a eu lieu le 15 décembre 2016 à Givors.

A2 SMT OBSERVATION MULTIMODALE

00/151

Pilote de l'étude : Fabienne GOUDARD
(Syndicat mixte de Transports pour l'Aire
Métropolitaine Lyonnaise)

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

Objectif de constitution à terme d'un

« référentiel de données », constitué par la mise à jour régulière des bases de données géo référencées réalisées dans le cadre du « grand cahier déplacements » du Pôle métropolitain, puis du schéma du SMT, ainsi que par le croisement / consolidation de ces bases avec celles de Multitud ; sur la base initiale d'un état des lieux des données existantes.

Compte-rendu d'exécution :

- Une réunion d'échange avec le Bureau d'études en charge de la rédaction du cahier des charges Multitud'

- Exploration méthodologie de récupération et d'intégration des fichiers réseau "GTFS" dans un SIG...

A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT VALLEE DU GIER

00/156

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le document d'orientation initial du Pôle métropolitain précise une ambition du Pôle en faveur de territoires à enjeu. Au titre de l'inter-Scot, les espaces d'interface qui participent à l'articulation des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise font l'objet depuis l'origine de démarches réflexives communes : Espace interdépartemental de Saint-Exupéry, A46 nord, territoires desservis par l'A89. La Vallée du Gier et son articulation avec Givors – Rhône Aval est, à ce double titre, identifiée comme représentative de ces espaces à enjeu. L'objectif d'une telle démarche devrait être de mettre en place une réflexion visant à définir un projet d'intérêt métropolitain sur la Vallée du Gier.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2016

A2 POLE METROPOLITAIN PORTRAITS TERRITORIAUX MULTI THEMATIQUES

00/157

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle
métropolitain)

Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

En complément des actions visant à déployer les outils d'observation sur le territoire métropolitain, les deux Agences d'urbanisme proposent des expertises thématiques. Pour 2016, il a été décidé de couvrir les champs de l'économie et des déplacements. De plus, des portraits territoriaux décrivant les six EPCI vont être réalisés.

Compte-rendu d'exécution :

Le portrait économique a été diffusé. Le thème des déplacements est en cours de traitement.

Quant aux fiches territoriales décrivant chaque intercommunalité, elles ont été remises au Pôle début novembre.

A2 POLE METROPOLITAIN- SMT- PREFIGURATION emob AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

00/159

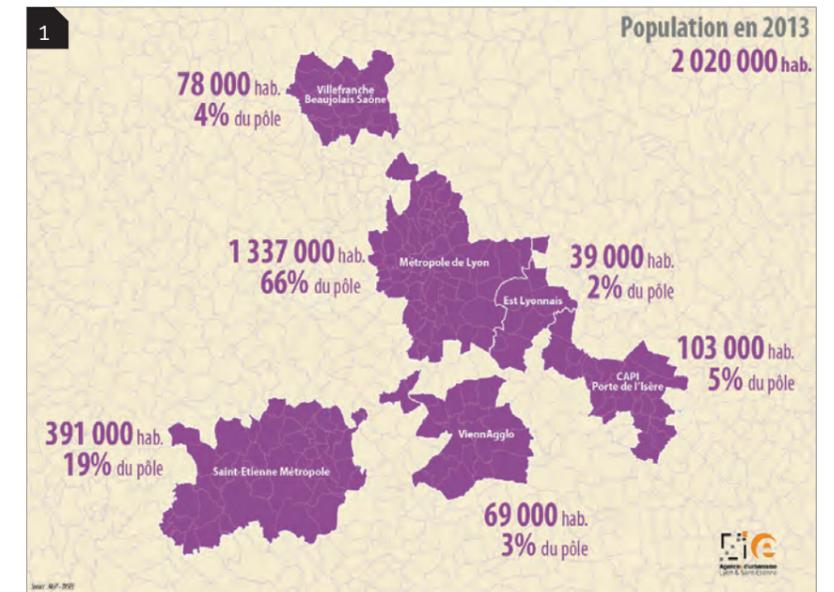
Pilote de l'étude : Fabienne GOUDARD
(Syndicat mixte de Transports pour l'Aire
Métropolitaine Lyonnaise)

Pilote epures : Daniel ZOBELE

Contexte et Objectifs :

Les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon proposent de réaliser une étude de préfiguration à l'adaptation de l'outil e-mob à l'échelle du territoire d'observation du Syndicat mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) ou du Pôle métropolitain.

L'outil e-mob de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne s'appuiera sur l'interface et la structuration de la base de données développées pour l'outil e-mob à l'échelle du territoire du Sud Loire.



Compte-rendu d'exécution :

En 2016, le réseau A2 a travaillé à l'élaboration du dossier de candidature (valorisé pour l'appel à projet PEN-D-Aura - RAEE) pour la transposition technique de l'outil e-mob au territoire du nord Isère et, à l'échelle des territoires de Saint-Etienne Métropole et des deux

agglomérations du nord Isère, à la communication et valorisation de l'outil.

Power point

Séminaire technique : dynamiques métropolitaines

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme
de l'aire métropolitaine Lyonnaise -
15/12/2016, 46 p.

Plusieurs études thématiques ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de l'ingénierie métropolitaine que constitue le travail en réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon : mobilité, dynamiques démographiques et résidentielles, vulnérabilité énergétique des territoires...

L'objectif de croiser ces résultats d'études est de transversaliser les réflexions à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, en associant les membres du SMT-AML, du Pôle métropolitain, et du groupe partenarial inter-Scot.

Numéro étude : 00/149

Cote : EPU 16 069

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Le Pôle Métropolitain en quelques chiffres

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de
l'aire métropolitaine Lyonnaise - 09/2016,
29 p.

En complément des actions visant à déployer les outils d'observation sur le territoire métropolitain, les 2 Agences d'urbanisme proposent des expertises thématiques.

Il s'agit ici du portrait économique du Pôle métropolitain.

Numéro étude : 00/157

Cote : EPU 16 088

Accès : Diffusable

A2 - POLE METROPOLITAIN INTER-SCOT ENERGIE

00/160

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Maud MARSACHE

Contexte et Objectifs :

Les questions de la prise en compte et de la traduction des enjeux de la transition énergétique dans les territoires et de leurs intégrations dans les documents locaux de planification (Scot en élaboration, révision ou modification, et/ou des PLU intercommunaux) sont cependant encore devant nous. La COP 21 et la loi de Transition énergétique ont rappelé les urgences, les opportunités et les moyens accordés à ce champ, qui doit constituer une rupture majeure dans les modalités d'aménagement des territoires.

Le SRCAE et la nouvelle génération des PCAET réinterrogent directement les Scot (dans des rapports de prise en compte différents).

Les Scot ont tous tenté d'intégrer cette dimension dans leur exercice de cohérence territoriale, mais souvent sans avoir de moyens d'études très importants ou de capacité à participer pleinement à la gouvernance locale de l'énergie.

Les Syndicats mixtes expriment le besoin d'échanger sur leurs expériences et de se donner plus de moyens de positionner leurs enjeux dans une vision stratégique à l'échelle métropolitaine :

- Mieux connaître les implications de la mise en œuvre du SRCAE sur l'AML pour nourrir un positionnement inter-Scot utile au dialogue avec l'échelle régionale.

- Etablir un Livre Blanc de l'énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine dont les attendus seraient :

- Mieux connaître le contexte énergétique à l'échelle de l'AML :
- les démarches (PCAET/TEPOS/SDE) et

- les acteurs en présence (la gouvernance),
- les principaux lieux et volumes en ordres de grandeur en matière de production, consommation, distribution énergétiques,
- mieux comprendre les relations énergétiques entre territoires,
- les spécificités territoriales,
- partager les enjeux avec les acteurs publics et privés de la filière.
- A terme co-construire une vision partagée des enjeux énergétiques de l'AML (voire décliner un « scénario énergétique vertueux » pour l'AML à horizon 2030-2050).

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2016 a permis d'avancer sur les questionnements de l'inter-Scot concernant la problématique de l'énergie.

Plusieurs rencontres techniques et une enquête auprès des Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise ont été réalisées.

En parallèle, les données de l'OREGES ont été analysées en vue de leur intégration à la réflexion. L'ensemble de ces éléments permettra de façonner un livrable d'état des lieux de la problématique de l'énergie au regard des enjeux énergie. Ce livrable sera rédigé en 2017.

Aussi, une réflexion sur le positionnement politique de l'inter-Scot a été réalisée via notamment l'organisation d'un séminaire technique réunissant : les Scot, les porteurs de politiques énergie des territoires (TEPOS/TEPCV, PCAET) et les acteurs institutionnels (Rhône-Alpes Energie Environnement, DREAL, ADEME, Région).

Ce séminaire est programmé pour le 18 janvier 2017.

Ces travaux permettront d'alimenter la contribution de l'inter-Scot au volet énergie du SRADDET et pourront permettre de compléter le chapitre commun PADD des Scot.

- Une première rencontre avec l'instance

technique inter-Scot a eu lieu le 17 juin.

- Le questionnaire auprès des Scot a été réalisé et testé, les Agences se sont réparties les entretiens à réaliser.

- Une rencontre avec l'OREGES a eu lieu le 27 juin à partir de laquelle les traitements de données OREGES et les besoins d'informations complémentaires ont été identifiés.

A2 - POLE METROPOLITAIN INTER-SCOT DYNAMIQUES ECONOMIQUES

00/161

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-
FRACHISSE

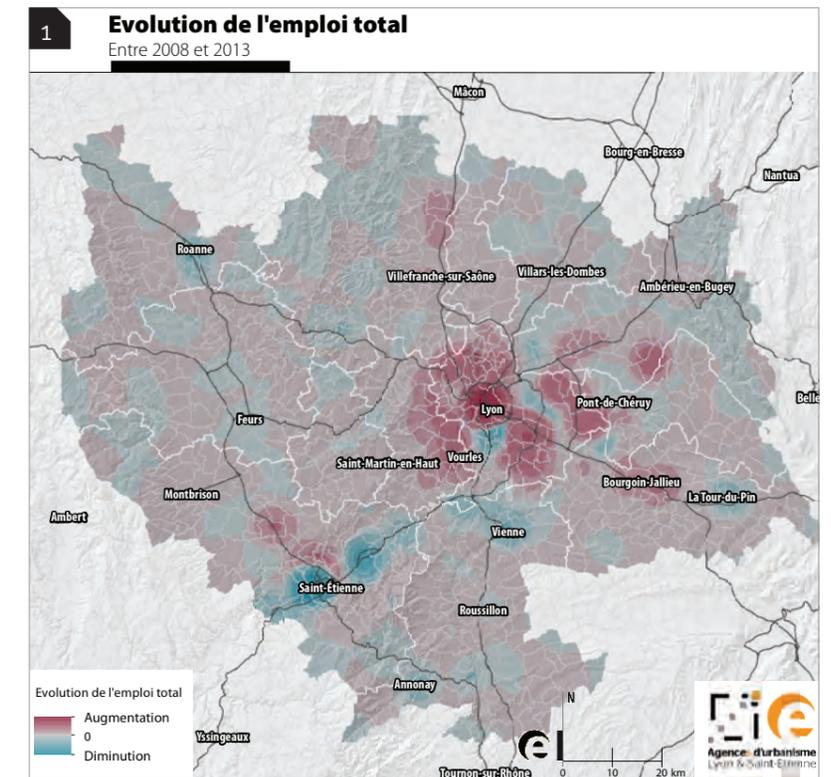
Contexte et Objectifs :

Dans la suite des interventions de Monsieur PERDRIAU et Monsieur BERTHEAS dans les scènes inter-Scot, les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon vont travailler sur les dynamiques économiques à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il s'agit d'apporter aux élus les clés de compréhension des dynamiques économiques à l'œuvre sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise autour d'une production visant à étayer la compréhension des processus à l'œuvre et les disparités territoriales.

Compte-rendu d'exécution :

- Entre avril et mai, les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon ont travaillé sur le plan de la publication et la méthodologie.

- Entre mai et juillet, les Agences ont effectué les traitements de données de toutes les parties du document (les processus de desserrement économique et résidentiel, les dynamiques sectorielles et territoriales, les mutations à l'œuvre de l'appareil productif et des emplois, une approche de la précarisation de l'emploi et de la montée du chômage) ainsi que



l'analyse pour aboutir à une première version.

- Entre août et septembre, les Agences ont illustré par de nombreux exemples d'entreprises, de zones d'activités ou d'opérations immobilières représentatives des territoires, des politiques publiques et des investissements du secteur privé.

- Entre septembre et fin 2016, les Agences ont finalisé le document, mise en page.

- Le 4 novembre 2016 : restitution de l'étude en Comité technique inter-Scot.

- Entre novembre et décembre 2016, la publication a été relue et validée par les chefs de projet des différents Scot.

1 Plaquette

Dynamiques économiques au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 02/2017, 23 p.

La présente étude a pour ambition de décrire et d'analyser les dynamiques économiques et d'emplois sur l'aire métropolitaine lyonnaise à partir d'indicateurs qui portent notamment sur :

- les dynamiques des différents secteurs d'activité et celles des territoires ;
- l'analyse fonctionnelle des emplois ;
- l'évolution des demandeurs d'emplois.

Numéro étude : 00/161

Cote : EPU 16 090

Accès : Diffusable

Accès : Diffusable

Power point

inter-Scot Transition énergétique

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 06/2016 et 10/2016, 4 p. + 22 p. + 10 p.

Ces trois documents représentent la phase 1 et la phase 2 de la formalisation d'un positionnement des élus de l'inter-Scot et des syndicats mixtes Scot vis-à-vis des enjeux de la transition énergétique (gouvernance locale et projet).

Phase 1 : Identifier les enjeux métropolitains de la transition énergétique et ceux portés par le SRCAE en Rhône Alpes.

Analyser le SRCAE, document cadre de la stratégie régionale pour le Facteur 4 et la transition énergétique.

- en tirer les éléments de connaissances du contexte énergétique sur l'AML,

- en évaluer les implications réglementaires et autres recommandations sur l'AML à partir de l'outil territorialisé, échange avec les services porteurs du SRCAE (DREAL, Région).

Phase 2 : Compléter les connaissances du contexte énergétique à l'échelle de l'AM : état des lieux métropolitain.

- Consolider un état des lieux de l'énergie -fonctionnement, acteurs, opportunités, contraintes- à l'échelle de l'aire métropolitaine/inter-Scot à partir des diagnostics existants. Cet état des connaissances sera réalisé à partir d'un recueil des données clés des territoires et à partir d'une enquête auprès des Scot visant à identifier les freins repérés par les territoires dans la mise en œuvre de politiques énergétiques dans les Scot (enquête qualitative auprès des porteurs de Scot)

Numéro étude : 00/160

Cote : EPU 16 057

Accès : Diffusable



A2 - INTER-SCOT PAYSAGE

00/162

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Maud MARSAUCHE

Contexte et Objectifs :

L'inter-Scot de l'AML a souhaité se pencher sur les questions de paysages afin de voir si ce thème pouvait donner lieu à une réflexion à l'échelle de son grand territoire (vocabulaire commun, partage d'expériences, etc.).

Compte-rendu d'exécution :

Pour lancer la réflexion concernant le paysage à l'échelle de l'inter-Scot de l'AML, les travaux ont porté sur la réalisation d'un état de lieux problématisé de l'intégration des enjeux paysage dans les différents Scot. Ce travail a fait l'objet de fiches thématiques dont la finalisation est prévue en 2017.

En parallèle, une réflexion a porté sur la création d'un outil commun pour la valorisation du paysage à l'échelle de l'inter-Scot, outil qui sera développé en 2017.

A2- DREAL MODELE MULTIPOLAIRE ET INTERDEPENDANCE

00/163

Pilote de l'étude : Guillaume GARDETTE
(DREAL)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le modèle d'organisation urbain de nos territoires suit, depuis le début des années 2000, un objectif de structuration multipolaire.

Cette organisation priorise la concentration des dynamiques de

développement (en matière d'accueil résidentiel, d'équipements, de fonctions économiques et de services...) sur des structures urbaines pré-existantes : les principales agglomérations constituées, autour desquelles s'organisent et se mettent en réseaux des relais territoriaux de rangs inférieurs, apportant des points d'équilibres locaux pour les territoires périurbains.

Après une décennie de mise en œuvre de ce modèle urbain et dans la perspective des évolutions à venir en matière de schéma de planification (évolutions des Scot, réflexion relative au SRADDET...), il apparaît à présent nécessaire de dresser un bilan de ces politiques en faveur d'un « modèle multipolaire » et d'ouvrir la réflexion sur les relations qui unissent les différentes polarités des unités urbaines de Lyon, de Saint-Étienne et du Nord-Isère.

Cette étude permettra d'évaluer l'efficacité des dispositifs de planification et de régulation en faveur de la polarisation urbaine, portés par les services de l'Etat (DDT/DREAL) et les collectivités locales des aires urbaines de Lyon, de Saint-Étienne et du Nord-Isère. Plus globalement,

l'étude permettra également de contribuer à la réflexion sur les rapports d'interdépendance entre centre et périphérie dans les grandes aires urbaines. Selon les conclusions de l'étude, ce travail pourrait permettre d'interpeller la construction d'un nouveau scénario de l'action publique en lien avec les futures démarches de planification.

Compte-rendu d'exécution :

En fin d'année 2016, les deux Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne ont rendu la phase diagnostic au travers de cartographies illustrant les dynamiques à l'œuvre et en termes de démographie, d'habitat, d'emplois, de commerces, etc. en illustrant les caractéristiques de polarisation des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise. A l'issue de cette phase, les deux Agences d'urbanisme ont formalisé des schémas (chorèmes) visant à synthétiser, à cette échelle territoriale, les processus de polarisation et d'interdépendance.

/ Développement régional et métropolitain

AUTRE /

LOIRE FOREZ AMO POLE METROPOLITAIN

00/158

Pilote de l'étude : Virginie MEURIER
(Loire Forez)

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

Les réformes successives liées aux lois MAPTAM, NOTRe... poussent les collectivités à réfléchir aux cadres d'exercice et aux modalités de leurs coopérations. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération Loire Forez souhaite engager une réflexion visant à comparer ses caractéristiques par rapport à d'autres territoires de l'espace métropolitain lyonnais et de réfléchir à des axes de coopération possibles.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2016, report en 2017.

/ Projet territorial SUD LOIRE /

Rapport

Recommandations pour la qualité des zones d'activités économiques

Auteurs : Epures - 12/2016, 20 p. + 4 p.
La qualité des zones d'activités nécessite un investissement de l'ensemble des acteurs (politiques, aménageurs, entrepreneurs, etc.) et un portage politique affirmé. La zone d'activités doit être pensée comme un véritable quartier, un morceau de ville intégré et qualitatif, respectueux des paysages et de l'environnement.
Numéro étude : 01/023
Cote : EPU 16 004
Accès : Partenarial

Power point

Analyse rétrospective de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les PLU du Sud Loire : échanges méthodologiques

Auteurs : Epures - 20/12/2016, 29 p.
Ce document est une expertise méthodologique mutualisée à l'échelle du Scot et une mise en place de la fourniture aux communes se lançant dans l'évolution de leur document d'urbanisme d'un diagnostic des consommations d'espaces (utilisation des outils Majic III et Spot Thema).
Numéro étude : 01/30
Cote : EPU 16 005
Accès : Diffusible

Power point

Bureau du Scot Sud Loire - CDCI et Périmètres de Scot(s)

Auteurs : Epures - 01/2017, 26 p.
Ce document présenté en bureau du Scot Sud Loire en février 2017 établit un suivi des modifications de périmètre liées au choix de la CDCI sur les périmètres d'EPCI et approches des conséquences légales tant pour le Scot que pour les PLU des communes.
Numéro étude : 01/30
Cote : EPU 16 032

PAYS DE ST GALMIER QUALITE ZONES D'ACTIVITES

01/023

Pilote de l'étude : Stéphanie MANUGUERRA (Pays de Saint-Galmier)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier, qui dispose de la compétence développement économique, souhaite relancer les réflexions qui avaient été menées en 2014 sur l'élaboration d'une charte de qualité des zones d'activités en collaboration avec les élus du territoire. En 2014, avait été réalisé un cahier de recommandations assez technique traitant à la fois de l'optimisation foncière, du traitement qualitatif des espaces et d'intégration des problématiques environnementales. Sur la base de ce document, l'objectif est de proposer un document plus accessible sous la forme de fiches et partagé par les élus de la CCPSG. Cette mission a un double objectif,

d'une part de synthétiser le document qui a déjà été réalisé sous la forme de fiches opérationnelles et synthétiques, et d'autre part, de concevoir un fascicule de communication sur la vision partagée par les élus du territoire.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été achevée en décembre 2016 avec la remise de deux documents à la Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier :
- Un document en 4 pages, illustré, synthétique et pédagogique, principalement à destination des élus.
- Un document de compilation de fiches techniques thématiques classées en deux catégories : "A l'échelle du parc d'activités" et "A l'échelle de la parcelle". Ces fiches s'adressent principalement aux techniciens, aménageurs, maîtres d'œuvre et porteurs de projets privés qui souhaitent s'implanter dans les parcs d'activités intercommunaux.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE

01/030

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Après la période d'élaboration du Scot, une nouvelle période (2015-2020) s'ouvre pour le suivi et la mise en œuvre du Scot, réalisés avec l'appui de l'Agence d'urbanisme. Cette collaboration ambitieuse est construite autour de 5 axes, dont l'un d'entre eux vise à poursuivre et amplifier l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du Scot.

Compte-rendu d'exécution :

Fourniture consommation d'espaces PLU en révision : fourniture à 20 communes en 2016 (actualisation millésime 2015). Une fourniture spécifique pour le PLU Loire Forez.
Suivi des modifications de périmètre liées au choix de la CDCI sur les périmètres d'EPCI et approches des conséquences légales tant pour le Scot que pour les PLU des communes (présentation en Bureau du Scot en février 2017).

ST ETIENNE METROPOLE SECTEURS STRATEGIQUES -AMO PROJET URBAIN

01/059

Pilote de l'étude : Anne ORARD
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

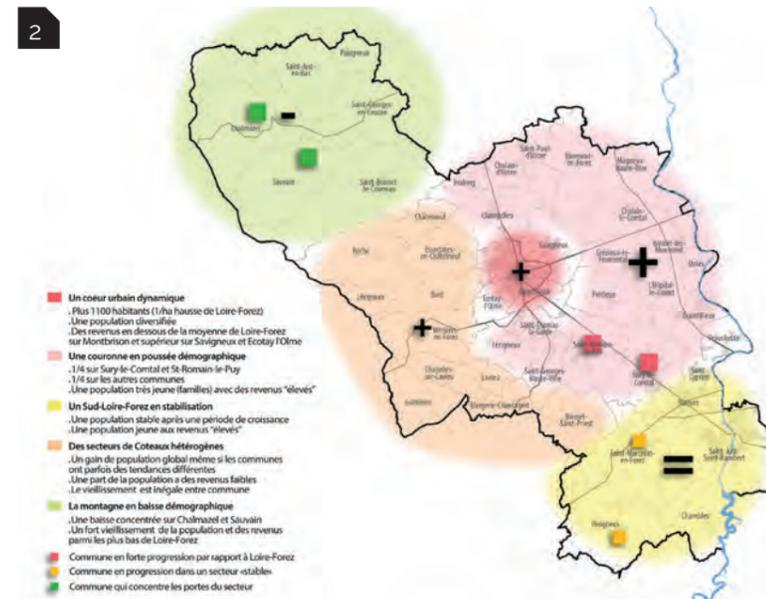
Contexte et Objectifs :

Depuis plusieurs années, différents partenaires développent des réflexions communes sur le devenir des vallées du Gier et de l'Ondaine. Ce travail s'appuie notamment sur les réflexions entreprises sur les sites stratégiques (Firminy - Unieux - Fraisses, Novacières, Adèle Bourdon, Pasteur et entrée est de l'agglomération). Pour 2016, les partenaires souhaitent que l'Agence leur apporte un appui technique sur le site dit "FUF" ou Ondaine 2020.
En 2015, Saint-Etienne Métropole a demandé à epures de synthétiser les études antérieures et élargir le périmètre de réflexion sur la zone économique APERAM/CLESTRAL (sur Unieux et Firminy). Ce travail a conduit à réinterroger le projet d'aménagement proposé par le Bureau d'études SETEC en 2014, concernant notamment la question de la desserte du site.

Au stade d'avancée de ce projet, plusieurs problématiques apparaissent, auxquelles il convient de répondre dans des délais courts. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération sollicite une intervention de l'Agence d'urbanisme. Elle a pour objet de mettre en perspective le projet de redéploiement de CLESTRAL dans une approche élargie, et réaliser un plan guide à long terme, permettant de garantir un aménagement qualitatif du secteur.

Compte-rendu d'exécution :

La phase de diagnostic a été réalisée, appuyée par une visite de terrain de l'entreprise AUBERT DUVAL. Des scénarios ont été travaillés avec les services de Saint-Etienne Métropole et le Bureau d'études d'ingénierie VRD. L'ensemble a été présenté au Comité technique de juin 2016. Ces éléments ont été présentés en juillet 2016 aux élus des communes concernées (Unieux et Firminy) et à l'entreprise CLESTRAL. Les éléments ont été finalisés et ont servi à formaliser une présentation destinée au comité de pilotage qui a eu lieu en octobre 2016.

**Rapport****PLUIH Loire Forez : 1ers éléments de diagnostic - Document de travail - Tome 1**

Auteurs : Epures - 03/2016, 142 p.

Le lancement de l'élaboration du PLUIH de Loire Forez s'est fait dès le mois de janvier 2016. Ce document est la première partie établissant un diagnostic du territoire communautaire.

Numéro étude : 01/154

Cote : EPU 16 026

Accès : Confidentiel - interne

Rapport**PLUIH Loire Forez : 1ers éléments de diagnostic - Document de travail - Tome 2**

Auteurs : Epures - 03/2016, 152 p.

Numéro étude : 01/154

Cote : EPU 16 027

Accès : Confidentiel - interne

Power point**Démarche PLUIH : éléments de diagnostic/enjeux - Partage en groupe PPA**

Auteurs : Epures - 03/06/2016, 30 p.

Le lancement de l'élaboration du PLUIH de Loire Forez s'est fait dès le mois de janvier 2016.

Ce document restitue le partage des enjeux communautaires et leurs déclinaisons constatées ou non selon les secteurs géographiques entre Loire Forez et les Personnes Publiques Associées.

Numéro étude : 01/154

Cote : EPU 16 028

Accès : Partenarial

SCOT SUD LOIRE - INDICATEURS DE SUIVI

01/115

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Maud MARSAUICHE

Contexte et Objectifs :

La loi impose aux Scot la réalisation d'un bilan à la sixième année de mise en œuvre. Afin de préparer ce suivi-évaluation, il est nécessaire de constituer un état initial des indicateurs pour suivre les objectifs centraux du Scot en 2009.

Il s'agit en 2016 :

- de réaliser la mise en page du document à partir de la nouvelle charte graphique fournie par le Syndicat mixte du Scot Sud Loire,
- de réaliser le suivi des corridors écologiques d'échelle Sud Loire à partir d'une campagne photographique.

Compte-rendu d'exécution :

- L'identification des données à mettre à jour a été réalisée.
- Les données ont été mises à jour.
- La campagne photographique de suivi des "zones de pincement" des corridors a été réalisée.

LOIRE FOREZ - TABLEAU INDICATEURS INSEE

01/122

Pilote de l'étude : Aline BRUYERE (Loire Forez)

Pilote epures : Gratielle BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

La Communauté d'agglomération de Loire Forez a le projet d'étoffer son Système d'Information Géographique (SIG). Elle souhaite pouvoir bénéficier de bases de données tenues à jour par epures.

L'objectif est de transmettre à la Communauté d'agglomération de Loire Forez les données du SIG d'epures (libres de droit) qui concernent son territoire.

Compte-rendu d'exécution :

La base de données a été transmise fin novembre.

LOIRE FOREZ AMO PLU intercommunal

01/154

Pilote de l'étude : Jean-Luc SUCHET
(Loire Forez)

Pilote epures : Laetitia DUCROCCO

Contexte et Objectifs :

Un contexte législatif porteur : La loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises, prévoit que l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un PLUIH avant le 31 décembre 2015 suspend les dates et délais prévus en matière de « grenellisation », de mise en compatibilité avec le Scot et de transformation des POS en PLU. Une double condition doit toutefois être respectée : le débat sur le

2

PADD devra avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 27 mars 2017 ; et le PLUIH devra être approuvé avant le 31 décembre 2019.

C'est dans ce cadre juridique que la Communauté d'agglomération Loire Forez souhaite s'inscrire pour répondre au mieux aux enjeux de planification sur son territoire.

Une mobilisation politique locale :

A cette fin, les élus se sont engagés dans une réflexion en 2015, accompagnée par l'Agence, visant à définir les conditions de collaboration dans l'élaboration du projet. La prescription du PLUi de Loire Forez a été prise en Conseil communautaire du 15 décembre 2015. L'Agence accompagne, dès janvier 2016, Loire Forez sur l'ensemble du dossier, l'évaluation environnementale et le diagnostic agricole ont été confiés à des prestataires.

Compte-rendu d'exécution :

Le lancement de l'élaboration du PLUi s'est fait dès le mois de janvier 2016 avec une première séance dans les huit secteurs géographiques de travail, pour

amorcer la prise de connaissance du territoire avec les élus communaux et les vice-Présidents à l'aménagement du territoire et à l'habitat.

A suivi une séance de restitution en organe de synthèse intercommunal le 5 février 2016 (OSI).

Ensuite, se sont enchaînés pour établir un diagnostic du territoire communautaire au 1er semestre 2016 :

- une phase de travail interne à l'Agence au premier trimestre avec des allers-retours avec les services de Loire Forez (3 GTECH en février et mars et rédaction d'un premier jet de diagnostic par thématique, 1 rdv office du tourisme),
- deux semaines de partage des premiers enjeux avec les Personnes Publiques Associées et les vice-présidents aménagement et habitat (3 CoTech en avril),
- un retour dans deux séances de l'OSI les 15 avril et 3 mai 2016,
- le partage des enjeux communautaires et leurs déclinaisons constatées ou non selon les secteurs géographiques avec les élus communaux dans chacun des huit secteurs en mai,
- une restitution en OSI le 27 mai 2016

- un partage entre Loire Forez et les Personnes Publiques Associées le 3 juin 2016, présidé par le Président en présence des vice-Présidents,

- une restitution en Bureau communautaire le 12 juillet 2016.

En parallèle, plusieurs séances ont permis d'intégrer et de se coordonner avec certains prestataires dans le processus : 1ère coordination avec le Bureau d'étude en charge de l'évaluation environnementale le 4 mai 2016 ; participation aux premières séances du diagnostic agricole les 10 juin et 1er juillet 2016 ; rdv avec les services de l'ABF et Loire Forez le 23 juin 2016.

Un point méthodologique a également eu lieu le 6 juin avec les services de l'Agglomération pour affiner le calendrier de la rentrée sur la phase PADD.

Et à cette fin, a été transmis le 21 juillet à Loire Forez et aux prestataires contributeurs un document de travail préparatoire aux orientations générales du PADD. Ce document complété par les destinataires a été la base d'une séance de travail technique le 2 septembre 2016.

Une première rédaction des orientations du PADD a été livrée à Loire Forez début octobre. Sur cette base ont été organisés un échange avec le Président, le Vice-Président aménagement et la Vice-Présidente habitat, ainsi qu'un Bureau communautaire. Ensuite, les huit secteurs de travail avec les élus communaux ont été rencontrés. Ces séances et celles programmées au 1er trimestre 2017 ont pour but de préparer la mise au débat communautaire des orientations générales du projet de PADD de mars 2017. Comme au premier semestre 2016, dix réunions et rendez-vous ont permis une coordination avec les prestataires de la mission (Bureaux d'étude diagnostic agricole, évaluation environnementale, volet H, concertation), ainsi qu'avec les Personnes Publiques Associées (DDT, ABF et autorité environnementale). Le Syndicat mixte du Scot Sud Loire a été associé dans le cadre d'une mission dédiée à la coordination Syndicat mixte/Loire Forez pour ce 1er exercice de PLUi.

**SAINT ETIENNE METROPOLE
APPUI AU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

01/166

Pilote de l'étude : Jeanine MARCON
(Conseil de développement St-Etienne
Métropole)**Pilote epures : Ludovic MEYER****Contexte et Objectifs :**Au titre de l'année 2016, le Conseil de
Développement, après formalisation**Power point****Conseil de Développement : groupe de
travail "Tramway"**

Auteurs : Epures - 22/03/2016, 48 p.

Présentation du benchmark effectué
par l'Agence et présenté au Conseil de
Développement sur le tramway dans des
villes françaises et sur les projets urbains
associés aux infrastructures de TC.

Numéro étude : 01/166

Cote : EPU 16 070

Accès : Diffusible

Rapport**La gouvernance économique : benchmark
des pratiques**

Auteurs : Epures - 23/05/2016, 32 p.

Le Conseil de développement a donné un
avis sur la place de Saint-Étienne Métropole
dans la nouvelle région. Dans ce contexte,
le Conseil de développement a demandé à
epures, l'agence d'urbanisme de la région
stéphanoise, d'approfondir le volet "gouvernance
économique" en conduisant un benchmark des
pratiques qui fonctionnent dans ce domaine.Des entretiens ont été conduits auprès des
agences d'urbanisme et des intercommunalités
de Clermont-Ferrand, Lille, Lyon et Mulhouse.
Ils ont donné lieu à la rédaction de fiches
synthétiques reprenant les éléments suivants :

- Historique de la gouvernance économique ;
- Les acteurs ;
- Les objectifs ;
- Les axes d'intervention ;
- Les effets produits.

Ce dossier compile l'ensemble des fiches
ainsi qu'un état des lieux de la gouvernance
économique de Saint-Étienne Métropole.

Numéro étude : 01/166

Cote : EPU 16 030

Accès : Confidentiel - interne

de son programme de travail en janvier
2016, a formalisé quatre demandes
d'appui auprès de l'Agence d'urbanisme :

- benchmark tramway dans des villes
françaises/projet urbain associé aux
infrastructures de TC et présentation en
réunion du Conseil de Développement
- benchmark sur les modalités de
gouvernance économique dans des
agglomérations françaises + présentation
en réunion du Conseil de Développement
- appui dans le cadre d'un travail sur
l'emploi/formation au regard du marché
de l'emploi de notre bassin économique.
- appui pour éclairage sur les mobilités
à l'échelle de St-Etienne Métropole +
axe Lyon/St-Etienne.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre, l'Agence
a mis en place des apports techniques
formalisés par deux rapports sur les
thématiques prévues en lien avec les
saisines du Conseil de développement
à savoir :

- benchmark tramway dans des villes
françaises / projet urbain associé
aux infrastructures de TC (rendu et
présentation en mars 2016),
- benchmark sur les modalités de
gouvernance économique dans des
agglomérations françaises (rendu et
présentation en mai 2016).

Le programme de travail pour le second
semestre a été de nouveau calé en juillet
2016 et a été articulé autour de deux
nouvelles demandes : la première relative à
une approche du lien urbanisme/transport
et l'autre sur la thématique de l'emploi et de
la formation.

Un séminaire d'une 1/2 journée a été
organisé en lien avec le Syndicat mixte
du Scot Sud Loire le 10 novembre
2016 en présence d'une vingtaine de
personnes sur la thématique du lien
urbanisme-transport, des pratiques de
déplacement et de planification sur le
périmètre de Saint-Étienne Métropole.

**SCOT SUD LOIRE INTERFACE
PLUI LOIRE FOREZ**

01/173

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX

(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ**Contexte et Objectifs :**

Le premier PLUi au sein du périmètre
du Scot Sud Loire a été prescrit par la
Communauté d'agglomération de Loire
Forez en décembre 2015.

Le Syndicat mixte du Scot Sud Loire, en
tant que Personne Publique Associée à
cette procédure, a besoin de redéfinir sa
méthode d'accompagnement et de veille
de la bonne mise en œuvre du Scot Sud
Loire à l'échelle d'un PLU intercommunal.
L'Agence d'urbanisme conduit, à
la demande des partenaires, une
mission d'interface, de coordination
méthodologique entre le Scot Sud Loire
et la procédure de PLUi.

Compte-rendu d'exécution :

L'analyse chiffrée (base + cartes) de la
consommation des espaces agricoles,
naturels et forestiers d'après l'évolution
de la donnée Spot Théma 2005/2015 à
l'échelle de Loire Forez (avec traitement
par commune et par secteur de travail
géographique du PLUIH) a été livrée
à la Communauté d'agglomération
et utilisée par epures dans la phase
diagnostic du 1er semestre 2016.

Un rendez-vous d'organisation de la
mission complète avec le Syndicat
mixte du Scot Sud Loire a eu lieu en
mai, certains ajustements ont été
abordés ensuite avec la Communauté
d'agglomération pour lui garantir son
libre arbitre.

L'Agence a accompagné Loire
Forez dans un premier exercice de
présentation synthétique du diagnostic
de territoire en bureau du Scot Sud
Loire en septembre 2016.

En fin d'année, a été lancée un travail
collaboratif sur la question de l'analyse
des capacités foncières dans le PLUi.
Une première séance de partage de la
méthode a eu lieu le 6 décembre 2016
et a permis d'enclencher des tests terrain
sur les communes de Sauvain et Saint-
Marcellin-en-Forez.

/ Projet territorial

ROANNAIS /**GRENNELLISATION DU SCOT
ROANNAIS -ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE**

01/145

Pilote de l'étude : Karen DUSSUD
(Syndicat mixte du Scot Roannais)**Pilote epures : Ludovic MEYER****Contexte et Objectifs :**

Par délibération en date du 10 octobre
2014, le comité syndical du SYEPAR a
décidé de prescrire la révision n°1 du
schéma de cohérence territoriale du
Roannais (SCOT) approuvé le 4 avril
2012.

Le SYEPAR a demandé à l'Agence
d'urbanisme de l'accompagner pour
conduire les études et l'animation
nécessaires à la démarche.

Cet accompagnement est inscrit dans le
programme partenarial d'études 2016
en continuité de 2014 et 2015, années
au cours desquelles epures avait réalisé
un diagnostic de grennellisation puis la
mise en œuvre de la phase de diagnostic
de la révision du Scot.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a mis en œuvre le planning
prévu par le Syndicat mixte porteur du
Scot à savoir :

- l'organisation de deux séminaires
d'élus sur le PADD en mars 2016,
- la mise au débat du Conseil syndical
d'un PADD grennellisé le 5 avril 2016,
- l'organisation de la production
du DOO notamment sur les volets
environnement, économie, transport
et tourisme (UTN),

1

- la formalisation d'un DOO grennellisé
à l'été 2016,
- la remise d'un projet de Scot soumis
à l'arrêt du Conseil syndical à la
mi-octobre 2016.

Cette organisation a nécessité la
mobilisation d'une équipe projet au
sein d'epures permettant la mise en
place d'une dizaine de réunions avec
la maîtrise d'ouvrage, l'animation
de trois séances du Bureau et du
Conseil syndical, la participation à
l'animation d'une réunion publique et
de deux réunions du comité de pilotage
intégrant les Personnes Publiques
Associées.

1



/ Projet territorial

AUTRES TERRITOIRES /

Rapport

Scot Loire Centre : projet arrêté du 10 mai 2016

Auteurs : Epures - 10/05/2016

Le territoire du Scot Loire Centre couvre 7 EPCI du centre du département. L'élaboration du Scot a été prescrite par délibération du comité syndical en date du 28 mars 2011. Epures accompagne la démarche du Syndicat mixte dans l'élaboration de son document. Après une première année 2012 consacrée à une phase d'échanges avec les collectivités sur la méthode et les attendus de la démarche d'élaboration du SCOT, la seconde année, 2013 a permis de compléter et partager le diagnostic et d'élaborer le projet de PADD. En 2014, le projet de PADD a été finalisé et débattu en Conseil Syndical en février 2014. Suite aux élections municipales de mars 2014, l'Agence a accompagné le syndicat dans la reprise du dossier par le nouveau Comité syndical (information, échanges sur les documents établis), dans une phase d'échanges avec les PPA et le lancement de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs. Par ailleurs, l'Agence a réalisé des compléments de diagnostic et assiste le syndicat mixte du Scot Loire centre dans la consultation de BE pour la réalisation de l'évaluation environnementale.

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et à la mise au point des différentes pièces nécessaires au dossier de SCOT en vue d'un projet arrêté pour mars 2016.

Le document a été arrêté le 10 mai 2016.

Numéro étude : 01/125

Cote : EPU 16 034

Accès : Diffusable

SCOT MONTS DU LYONNAIS

01/117

Pilote de l'étude : Hélène GAUTRON
(Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Suite à la reprise de l'élaboration de son Scot en raison de l'intégration de Chazelles-sur-Lyon, le Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais a remobilisé le réseau des Agences de Lyon et Saint-Etienne pour finaliser le dossier avant arrêt et approbation avant fin 2016. Epures est chargée de la partie environnementale du projet Scot, y compris de l'évaluation environnementale.

Compte-rendu d'exécution :

2016 a donné lieu à la finalisation de l'ensemble des pièces permettant un arrêt du projet lors du Comité syndical du 23 février 2016. Puis, suite à la consultation des Personnes Publiques Associées, les Agences ont analysé les avis et apporté certaines modifications en lien avec les positionnements politiques pour une approbation du document le 11 octobre 2016.

SCOT LOIRE CENTRE

01/125

Pilote de l'étude : Estelle BOMBENON
(Syndicat mixte du Scot Loire Centre)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY



Contexte et Objectifs :

Le territoire du Scot Loire Centre couvre sept EPCI du centre du département. L'élaboration du Scot a été prescrite par délibération du Comité syndical en date du 28 mars 2011. Epures accompagne la démarche du Syndicat mixte dans l'élaboration de son document.

Après une première année 2012 consacrée à une phase d'échanges avec les collectivités sur la méthode et les attendus de la démarche d'élaboration du SCOT, la seconde année, 2013, a permis de compléter et partager le diagnostic et d'élaborer le projet de PADD. En 2014, le projet de PADD a été finalisé et débattu en Conseil Syndical en février 2014. Suite aux élections municipales de mars 2014, l'Agence a accompagné le Syndicat dans la reprise du dossier par le nouveau Comité syndical (information, échanges sur les documents établis), dans une phase d'échanges avec les Personnes Publiques Associées et le lancement de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs. Par ailleurs, l'Agence a réalisé des compléments de diagnostic et assisté le Syndicat mixte du Scot Loire Centre dans la consultation de Bureaux d'études pour la réalisation de l'évaluation environnementale.

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et à la mise au point des différentes pièces nécessaires au dossier de Scot en vue d'un projet arrêté pour mars 2016.



En 2016, la recomposition des EPCI du territoire Loire Centre, suite à l'application de la Loi NOTRe, amène à envisager une intervention en 2 phases : la première pour mettre au point le dossier de projet arrêté de Scot pour avril 2016. La seconde sera consacrée à l'enquête publique et la mise au point du dossier en vue de son approbation fin 2016, si le Syndicat mixte du Scot Loire Centre décide de poursuivre la procédure jusqu'à son terme.

Compte-rendu d'exécution :

De janvier à avril 2016, epures a assisté le Syndicat mixte du Scot Loire Centre dans la mise au point des pièces nécessaires au projet arrêté du Scot Loire Centre, hormis l'évaluation environnementale qui a été réalisée par le bureau d'études Indigo. Le 10 mai 2016, le Conseil Syndical du Scot Loire Centre a arrêté le projet de son Scot. Epures a assisté le Syndicat mixte du Scot dans la reproduction et la diffusion des dossiers. Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique, epures a assisté le Syndicat mixte du Scot Loire Centre dans l'examen des observations et dans la finalisation du dossier de Scot qui a été approuvé le 22 décembre 2016.

ETAT DDT APPUI METHODOLOGIE POTENTIEL FONCIER

01/160

Pilote de l'étude : Arnaud CARRE (DDT Loire)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

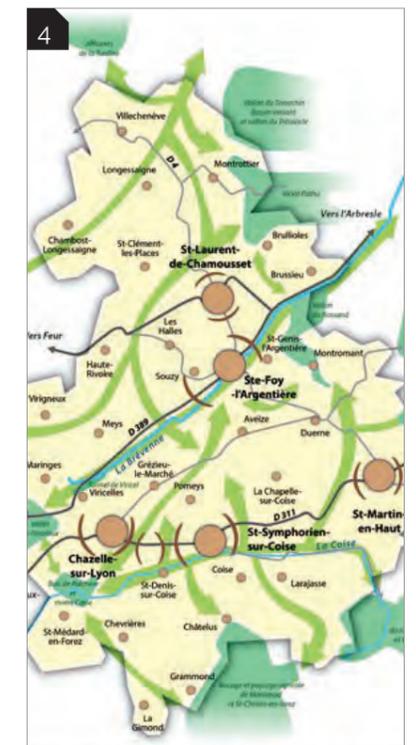
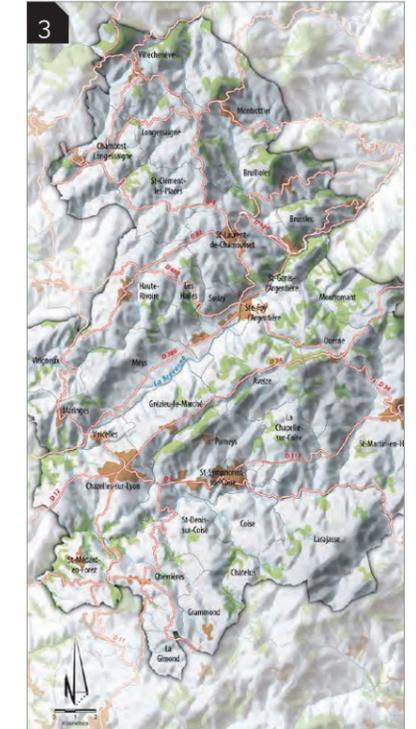
L'évolution du contexte de la planification urbaine et notamment des PLU, avec les lois Grenelle et ALUR, a renforcé les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PLU doit notamment analyser les potentialités de densification et de mutation des tissus existants, en tenant compte des formes urbaines et architecturales, amenant à définir des éléments méthodologiques.

Pour ce faire, l'Agence est chargée d'apporter un appui à la DDT de la Loire, en lien avec le CEREMA et les Scot ligériens, pour l'élaboration d'une méthodologie permettant d'identifier ce potentiel foncier dans les PLU (espaces libres, divisions parcellaires, renouvellement urbain, réhabilitation...).

En 2016, il s'est agi de finaliser les éléments techniques mis au point par l'Agence en 2015 en vue de contribuer à un document de communication réalisé sous la direction de la DDT de la Loire et du CEREMA.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a contribué techniquement aux travaux de la DDT de la Loire et du CEREMA sur les méthodes possibles d'identification du foncier dans les tissus urbains constitués. L'Agence a réalisé les applications techniques de



Rapport**Méthode pour l'analyse des capacités de densification et mutation de l'ensemble des espaces bâtis : rapport de synthèse**

Auteurs : Epures - 12/2016, 35 p.

Suite à la parution de la loi ALUR, qui a apporté des compléments sur le contenu des PLU avec notamment l'élaboration d'une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, la DDT42 a souhaité mener un travail visant à proposer des éléments méthodologiques pour la réalisation de ce diagnostic du potentiel foncier. Il s'agira notamment de tester plusieurs méthodes de diagnostic pour les différents types de potentiel foncier et de potentiel de logements. Il est à noter qu'il s'agit d'une méthode d'état des lieux, avec un PLU en application. S'il s'agit de construire un projet, la méthode pourra être adaptée.

Numéro étude : 01/160

Cote : EPU 16 035

Accès : Partenarial

Accès : Diffusible

Rapport**Pays du Forez : quelle(s) possibilité(s) d'assistance aux communes en matière d'urbanisme ?**

Auteurs : Epures - 05/2016, 34 p.

Le Pays du Forez a inscrit dans son CDDRA une mission visant à soutenir les collectivités du Pays dans la prise en compte d'un aménagement de qualité (action 2.1, orientation 4).

Le but de ce document est de vérifier la pertinence d'une organisation de l'ingénierie urbaine à l'échelle du Pays et, le cas échéant, d'en définir les contours (structuration d'un réseau, moyen éventuel d'ingénierie en place, capacité de mutualisation et adéquation de celui-ci aux besoins du territoire, besoin et solution d'animation possible, articulation et complémentarité avec les partenaires extérieurs...).

Numéro étude : 01/167

Cote : EPU 16 029

Accès : Diffusible

trois méthodes sur un quartier de deux communes (Balbigny et Rive-de-Gier) et évalué avec la DDT de la Loire et le CEREMA leur pertinence respective. Ces travaux ont été présentés en réunion sous la forme de diaporamas. De plus, epures a développé un outil informatique SIG pour identifier les parcelles construites mais divisibles. L'ensemble de ces contributions sera finalisé dans un rapport de synthèse.

PAYS FOREZ AMO ACCOMPAGNEMENT COMMUNES

01/167

Pilote de l'étude : Anne-Christine FERRAND (Syndicat mixte des Pays du Forez)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Le Pays du Forez a inscrit, dans son CDDRA, une mission visant à soutenir les collectivités du Pays dans la prise en compte d'un aménagement de qualité. L'objectif de la mission conduite par l'Agence d'urbanisme est de vérifier la pertinence d'une organisation de l'ingénierie urbaine à l'échelle du Pays, alors que la réforme territoriale se

dessine (élargissement du périmètre des EPCI), le cas échéant, d'en définir les contours (structuration d'un réseau, moyen éventuel d'ingénierie en place, capacité de mutualisation et adéquation de celui-ci aux besoins du territoire, besoin et solution d'animation possible, articulation et complémentarité avec les partenaires extérieurs...).

Compte-rendu d'exécution :

En janvier et février 2016, le dépouillement du questionnaire auprès des communes a été fait, ainsi que les entretiens avec les principaux partenaires du territoire (SIEL, ABF, Département). En parallèle, l'Agence a participé à un Conseil syndical pour présenter la mission et donner les premiers résultats du benchmark mené auprès d'autres Syndicats de Pays. Deux commissions d'urbanisme ont eu lieu le 18 février et le 25 mars 2016 pour partager les résultats du questionnaire aux communes, le contenu des entretiens avec les partenaires locaux, ainsi que les scénarios envisageables. L'Agence a présenté les résultats de ce travail en Conseil syndical du 1er avril 2016, le rapport a été rendu fin mai 2016 au Syndicat mixte des Pays du Forez.

1		2		3		4		
Ilot 2 Jaurès -Borie		Ilot 3 Jaurès -rue Roche Folle		Ilot 1 Notre Dame		Ilot 4 entre Jaurès -place de la Libération		
logements	scénario	logements	scénario	logements	scénario1	scénario 2	logements	scénario
Existants	21	Existants	33	Existants	69	69	Existants	-
Dont vacants	21	Dont vacants	6	Dont vacants	36	36	Dont vacants	9
démolis	11	démolis	16 à 30	démolis	23	14	démolis	4
À réhabiliter	5	À réhabiliter	9 à 3	À réhabiliter	36	25	À réhabiliter	5
neufs	5	neufs	20 au plus	neufs	8	8	neufs	-

DEPARTEMENT DE LA LOIRE : DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL ET PROSPECTIVE

01/168

Pilote de l'étude : Christine RUQUET (Département de la Loire)

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

Le Département de la Loire a engagé une démarche de plan d'aménagement des territoires de la Loire. Une première phase de pré-diagnostic est réalisée en interne au sein des services du Département en 2015. Epures est sollicitée pour apporter une assistance légère en accompagnant les services dans leur démarche, par l'apport de données de l'Agence et les assister dans quelques réunions techniques internes.

Compte-rendu d'exécution :

Le pré-diagnostic réalisé par le Département a été relu par l'Agence ; cette relecture a fait l'objet d'une note de travail, discutée avec la chef de projet des services départementaux. Des échanges sur la méthodologie pour passer du pré-diagnostic aux enjeux ont eu lieu.

ANNONAY AGGLOMERATION ACCOMPAGNEMENT PLUI

01/169

Pilote de l'étude : Cécile RIBAUD (Annonay Rhône Agglo)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Après sa prise de compétence en matière d'urbanisme au 31 décembre 2015, Annonay Rhône Agglo a prescrit l'élaboration du PLU intercommunal par délibération du 11 février 2016, dont les objectifs sont directement issus de la synthèse du travail de préfiguration. Toutefois, compte tenu de la modification prochaine du périmètre de la Communauté d'agglomération, qui s'élargira potentiellement en intégrant

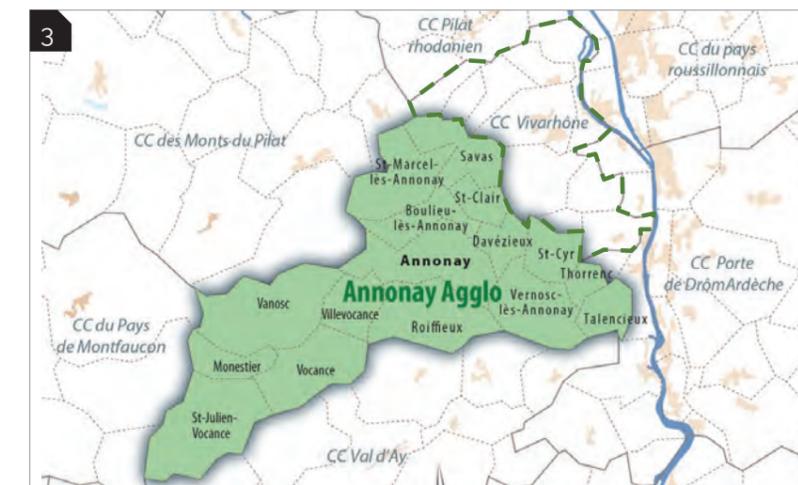
la Communauté de communes de Vivarhôte, les élus d'Annonay Agglo ont souhaité, dans un premier temps, ne s'engager que sur la première phase de ce travail qui aboutira, en décembre 2016, à la rédaction d'un pré-PADD et au débat en Conseil communautaire pour les 16 communes.

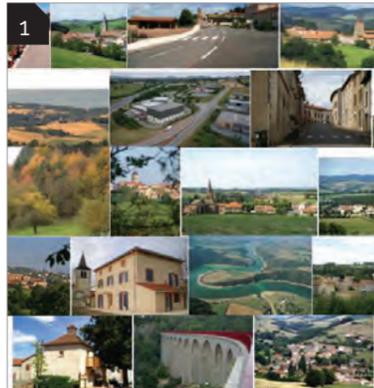
Ce travail de pré-PADD, mené parallèlement par Annonay Agglo et Vivarhôte, permettra aux deux intercommunalités de disposer, fin 2016, d'une vision claire de leur projet de développement et d'envisager, à terme, leur rapprochement et la mise en œuvre d'un PADD global dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme unique sur le périmètre du nouvel EPCI, après fusion d'Annonay Agglo et de Vivarhôte début 2017.

Compte-rendu d'exécution :

2016 a donné lieu à la rédaction d'une note synthétique sur les enjeux environnementaux du territoire et à la tenue d'un atelier le 5 juillet au cours duquel trois thèmes ont été travaillés avec les élus :

- la Trame Verte et Bleue,
- l'imperméabilisation des sols au regard du risque d'inondation,
- la vulnérabilité énergétique du territoire.





COPLER AMO PLUI

01/174

Pilote de l'étude : Pierre COLOMBAT (COPLER)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

En 2015, la COPLER a pris la compétence planification urbaine et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUI sur son territoire par délibération du 3 décembre 2015. La COPLER a sollicité l'Agence d'urbanisme pour l'accompagner techniquement dans cette élaboration.

Cette intervention est prévue en trois grandes étapes.

Pour 2016, il a été convenu de réaliser le diagnostic et les orientations du PADD dont l'EPCI souhaite débattre avant la fin 2016.

Rapport

PLUI de la Copler : état initial de l'environnement

Auteurs : Epures - 18/01/2017, 109 p.
Document provisoire
Version en date du 18/01/2017
Numéro étude : 01/174
Cote : EPU 16 036
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

PLUI de la Copler : diagnostic

Auteurs : Epures - 17/03/2016, 100 p.
Document provisoire
Version en date du 17/03/2016
Numéro étude : 01/174
Cote : EPU 16 037
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

PLUI de la Copler : projet de PADD

Auteurs : Epures - 15/12/2016, 21 p.
Document provisoire
Version en date du 15/12/2016
Numéro étude : 01/174
Cote : EPU 16 038
Accès : Confidentiel - interne

Compte-rendu d'exécution :

Durant l'année 2016, l'ensemble du diagnostic thématique a été réalisé. Epures a remis à la COPLER un rapport consolidé de ces analyses. L'Agence a assisté techniquement la COPLER dans la présentation de ce diagnostic et des enjeux identifiés en comité technique, en groupe de travail élu, en Comité de pilotage avec les Personnes Publiques Associées. En juillet 2016, un premier travail d'échange technique et politique entre epures et les instances de la COPLER a permis de préciser les orientations du PADD voulues par l'EPCI. Epures a proposé une première rédaction de celles-ci, qui a ensuite été amendée par les instances de l'EPCI, et qui a fait l'objet d'échanges avec les Personnes Publiques Associées. La COPLER a débattu en Comité syndical de ces orientations en décembre 2016.

Power point

Annonay Agglo - Élaboration du Padd du PLUI : atelier de synthèse du 22 septembre 2016

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 22/09/2016, 66 p.
Afin de préparer le pré-PADD, il a été réalisé, à partir des éléments existants, un diagnostic synthétique problématisé du territoire qui servira de base à des ateliers politiques orientés par thématique. Ces ateliers doivent permettre de faire émerger les orientations politiques qui apparaîtront dans le pré-PADD.
Numéro étude : 01/169
Cote : EPU 16 017
Accès : Partenarial

Power point

Annonay Agglo - Élaboration du PADD du PLUI : présentation du projet de PADD aux conseils municipaux

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 11/2016, 66 p.
Afin de préparer le pré-PADD, il a été réalisé, à partir des éléments existants, un diagnostic synthétique problématisé du territoire qui servira de base à des ateliers politiques orientés par thématiques. Ces ateliers doivent permettre de faire émerger les orientations politiques qui apparaîtront dans le pré-PADD.
Numéro étude : 01/169
Cote : EPU 16 018
Accès : Partenarial

/ SIG & observation PLU /

ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE

01/172

Pilote de l'étude : Flora DARMEDRU (DDT Loire)

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

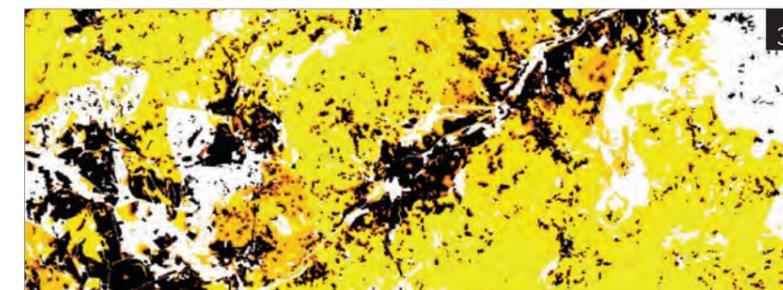
Contexte et Objectifs :

La consommation d'espace est un enjeu central pour un développement durable du territoire.

Malgré des conséquences réelles, comme la disparition de terres agricoles, l'augmentation des distances de déplacement et la montée prévisible des phénomènes de précarité énergétique, certains acteurs de l'aménagement des territoires restent sceptiques quant à la nécessité de revoir les modes de développement à l'œuvre sur les territoires.

Ainsi, il paraît nécessaire pour accompagner les décisions de développer des outils permettant de visualiser les impacts et d'étudier les conséquences des différentes actions envisagées (au travers des documents de planification, des projets urbains...).

L'objectif consiste à développer un modèle et un outil prospectifs de consommation d'espace, sur la base, entre autres, de l'analyse critique des modèles existants ou à créer et des modèles d'occupation des sols (MOS). L'outil doit permettre notamment la modélisation de plusieurs scénarios de consommation d'espace dans une démarche de planification de type Scot ou PLUi.



À partir de variables combinables, l'outil doit permettre :

- de tester les prescriptions potentielles des documents de planification sur le territoire,
- de proposer une visualisation cartographique illustrant de manière pédagogique les scénarios testés.

Ces travaux pourront faire l'objet d'un test sur un territoire restant à définir.

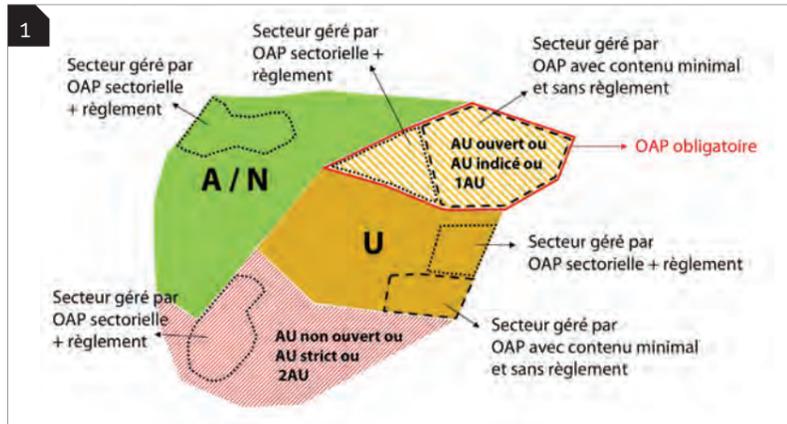
Compte-rendu d'exécution :

- Lancement de l'étude en interne en septembre.
- Phase benchmark réalisée courant septembre.
- Phase de test des outils repérés entre fin octobre et début novembre.
- Première ébauche de scénario "fil de l'eau" en octobre.
- Réunion interne le 19 octobre 2016, avec un petit groupe de chargés d'études pour balayer les variables possibles à intégrer.
- Point d'étape avec la DDT de la Loire le 28 novembre 2016.

Power point

Prospective consommation d'espace : développement d'un outil de modélisation de l'occupation des sols

Auteurs : Epures - 28/11/2016, 24 p.
La consommation d'espace est un enjeu central pour un développement durable du territoire.
Ainsi il paraît nécessaire pour accompagner les décisions de développer des outils permettant de visualiser les impacts, de faire perdurer le développement passé et d'étudier les conséquences des différentes actions envisagées (au travers : des documents de planification, des projets urbains...
L'objectif consiste à développer un modèle et un outil prospectifs de consommation d'espace, sur la base, entre autres, de l'analyse critique des modèles existants ou à créer et des modèles d'occupation des sols (MOS).
L'outil doit permettre notamment la modélisation de plusieurs scénarios de consommation d'espace dans une démarche de planification de type Scot ou PLUi.
Numéro étude : 01/172
Cote : EPU 16 047
Accès : Confidentiel - interne



La mission inscrite au programme partenarial a pour objectif de défricher cette réforme, en vue de sa mise en œuvre dans les PLU/PLUI.

Compte-rendu d'exécution :

A l'automne 2016, un travail d'appropriation du "nouveau code" de l'urbanisme a été conduit en interne, ainsi qu'une étude de cas (PLU Clermont-Ferrand).

DEPARTEMENT COHERENCE OBSERVATION

01/176

Pilote de l'étude : Catherine
BARTHELEMY PANSIER (Département
de la Loire)

Pilote epures : Gratielle BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

La création d'un observatoire départemental est l'un des 42 projets de l'Agenda 21 de la Loire adopté en juin 2014. La finalité stratégique définie est de construire un instrument transversal d'aide à la décision présentant les données pertinentes et cohérentes avec les priorités départementales. Un système de pilotage de la performance des projets de l'Agenda 21 a été mis en place : une petite centaine d'indicateurs de réalisation, mais aussi de résultats et d'impacts ont été construits et sont suivis dans un outil dédié.

L'actualisation de l'Agenda 21, sur les deux volets gouvernance et pilotage, entamée à l'automne sous l'égide de l'élu délégué, se poursuit jusqu'en juin. Cette démarche se traduit par une relecture et un questionnement des 42 projets qui le composent au regard de différents critères, parmi lesquels les évolutions induites par la Loi NOTRe sur l'action du Département et les priorités de l'exécutif.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée.

REFLEXIONS NOUVEAU REGLEMENT PLU

01/175

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire),
Stéphane ROUX (DDT Loire)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

En application de la loi ALUR, le Code de l'Urbanisme a fait l'objet d'une importante recodification, entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

L'évolution majeure porte sur la modernisation du contenu du PLU à travers le décret du 28 décembre 2015. Les principes directeurs, qui ont guidé la réforme, sont les suivants :

- simplifier le règlement du PLU et son élaboration
- offrir plus de souplesse aux auteurs du PLU, pour s'adapter aux spécificités de chaque collectivité
- permettre le développement d'un urbanisme de projet, favorable à une augmentation de la production de logements
- donner plus de sens au règlement du PLU et mieux le relier au projet de territoire.

Power point

Modernisation du contenu du PLU et recodification du code de l'urbanisme : l'essentiel de la réforme

Auteurs : Epures - 09/11/2016, 129 p.

En application de la loi ALUR, le Code de l'Urbanisme a fait l'objet d'une importante recodification, entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

L'évolution majeure porte sur la modernisation du contenu du PLU, et vise à rendre la règle d'urbanisme plus accessible et intelligible.

Les principes directeurs qui ont guidé la réforme sont les suivants :

- simplifier le règlement du PLU et son élaboration
- offrir plus de souplesse aux auteurs du PLU, pour s'adapter aux spécificités de chaque collectivité
- permettre le développement d'un urbanisme de projet, favorable à une augmentation de la production de logements
- donner plus de sens au règlement du PLU et mieux le relier au projet de territoire.

Ce document présente ces différentes évolutions.

Numéro étude : 01/175

Cote : EPU 16 006

Accès : Confidentiel - interne

/ Planification communale Projet urbain AGGLO STEPHANOISE /



Contexte et Objectifs :

La commune de la Ricamarie dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 30 mars 2000. Le 25 septembre 2014, le Conseil municipal de la commune a délibéré pour le mettre en révision et le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), suite aux obligations législatives qui imposent aux POS d'être transformés en PLU d'ici mars 2017. Cette révision permettra, par ailleurs, à la commune de disposer d'un document d'urbanisme compatible avec les documents-cadres supra communaux : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

La commune a demandé à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, de l'accompagner dans cette démarche jusqu'à son approbation.

En 2015, l'objectif est de réaliser le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les premières orientations du projet de zonage de manière partagée avec la commune, les partenaires et les habitants.

Compte-rendu d'exécution :

De janvier à juin 2016, le projet de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation ont été étudiés en groupe de travail retraité.

LA GRAND'CROIX -ACCOMPAGNEMENT PLU

02/031

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Le POS de la commune de La Grand'Croix a été approuvé en 2001. L'équipe municipale a souhaité le mettre en révision en 2011, dans le nouveau contexte législatif créé par les lois SRU et Grenelle, et dans l'objectif d'une mise en compatibilité avec les documents-cadres locaux (Scot, PLH). - Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Le projet de PLU de La Grand'Croix a été arrêté par le Conseil municipal en décembre 2015.

Après consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique, le PLU a été approuvé en Conseil communautaire de St-Etienne Métropole, collectivité désormais compétente, le 30 juin 2016.

LA RICAMARIE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

02/007

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

ST GENEST LERPT - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/010

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Genest-Lerpt dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 21 janvier 2009. Le Conseil municipal a délibéré début 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents-cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)... La commune s'est adressée à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'assister dans cette démarche jusqu'à son approbation.

Compte-rendu d'exécution :

Depuis janvier 2016, le règlement et le zonage ont été étudiés. L'ensemble des pièces du PLU (rapport de présentation, zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, annexes...) ont été finalisées et présentées aux Personnes Publiques Associées.

Le PLU a été arrêté en Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole le 30 juin 2016.

Le projet de PLU a obtenu un avis favorable de l'ensemble des Personnes Publiques Associées sous certaines conditions. L'enquête publique sur le projet de PLU arrêté s'est déroulée du mois de novembre au mois de décembre 2016.

LA TALAUDIÈRE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/014

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX

(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

La Ville de La Talaudière est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2011, modifié à deux reprises en 2012 et 2014.

En décembre 2015, le Conseil municipal a engagé la révision du PLU, afin de le rendre compatible avec les documents-cadres (Scot, PLH ...) et les récentes lois (Alur ...).

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Les orientations du PADD, qui s'inscrivent dans la continuité du document approuvé en 2011, ont été élaborées au cours du premier semestre 2016, et ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal fin juin, avant le débat prévu en Conseil communautaire de Saint-Etienne Métropole, collectivité désormais compétente.

Au cours du second semestre, deux réunions de travail portant sur le diagnostic du territoire ont été organisées avec la commune et St-Etienne Métropole.

LE CHAMBON FEUGEROLLES ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/021

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune du Chambon-Feugerolles dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 décembre 2006, puis modifié à plusieurs reprises.

Le Conseil Municipal a délibéré en décembre 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents-cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma



de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

La commune s'est adressée à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'assister dans cette démarche jusqu'à son approbation.

Compte-rendu d'exécution :

De janvier à juin 2016, une partie du diagnostic a été réalisée : analyse des données socioéconomiques et état initial de l'environnement.

De juin 2016 à fin 2016, le diagnostic a été finalisé avec notamment l'analyse de la consommation foncière.

RIVE-DE-GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/022

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Rive de Gier a été approuvé en 2007. L'équipe municipale souhaite le mettre en révision dans le nouveau contexte créé par le PLH de l'agglomération et les lois Grenelle. La commune a demandé à

epures de l'assister dans la conduite et la réalisation de sa révision.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a mis au point, en 2016, avec le groupe de travail de la ville et les services de St-Etienne Métropole le plan de zonage, en incorporant les questions techniques (zones humides, ruissellement, PPRM, PPRI). Deux réunions d'échange avec le Scot Sud Loire ont permis d'examiner les points de compatibilité du projet de zonage. Epures a mis au point des OAP sur les secteurs d'urbanisation future qui restent encore à valider par la commune. Une réunion de concertation avec la commune de Genilac, tenue en juin 2016, a permis de proposer un zonage et un règlement harmonisés entre les deux communes sur le secteur du Sardon. Epures a mis au point le règlement du PLU, incorporant des propositions présentées en réunions de travail communales, qui reste à valider par la commune. Fin 2016, la maîtrise d'ouvrage, Saint-Etienne Métropole et la commune, a convenu d'attendre les résultats de certaines démarches en cours pour intégrer leurs conclusions au PLU révisé (PRI, OPAH-RU, PPRI, etc.).

Rapport

Saint-Genest-Lerpt : plan local d'urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Auteurs : Epures - 30/06/2016, 15 p.

Ce document est le projet arrêté du PADD du plan local d'urbanisme de la ville de Saint-Genest-Lerpt.

Numéro étude : 02/010

Cote : EPU 16 008

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

PLU de Rive-de-Gier : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Auteurs : Epures - 09/2016, 46 p.

Epures a mis au point des OAP sur les secteurs d'urbanisation futurs.

Numéro étude : 02/022

Cote : EPU 16 039

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLU de Rive-de-Gier : Sardon OAP - Groupe technique du 29/06/2016

Auteurs : Epures - 06/2016, 37 p.

Epures a mis au point des OAP sur le secteur du Sardon.

Numéro étude : 02/022

Cote : EPU 16 040

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

PLU de Rive-de-Gier : règlement OAP - Groupe technique du 12/07/2016

Auteurs : Epures - 07/2016, 30 p.

Epures a mis au point des OAP sur les secteurs d'urbanisation future.

Numéro étude : 02/022

Cote : EPU 16 041

Accès : Confidentiel - interne

**GENILAC
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME**

02/029

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte d'évolution réglementaire (lois "ENE et ALUR, approbation du SCOT Sud Loire et du PLH de SEM...), la commune de Genilac veut faire évoluer son PLU.

La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

- la nécessité de mettre en conformité le PLU avec les lois (Grenelle et ALUR),
- la nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le Scot Sud Loire et le Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016 approuvé par Saint-Etienne Métropole,
- la nécessité de mettre en place les dispositions nécessaires à la réalisation des orientations de l'étude d'aménagement global du bourg concernant le développement des équipements scolaires, sportifs et culturels,

1
2

- le besoin de mettre en place les dispositions nécessaires à la sécurisation et l'amélioration des voies de circulation, les déplacements modes doux et le stationnement,
- la nécessité de mettre en place des zones réservées aux orientations d'aménagement et de programmation ;
- les difficultés rencontrées au quotidien dans l'application du PLU, notamment la problématique de la maîtrise de la croissance urbaine,
- le porter à connaissance préfectoral relatif aux aléas miniers et le lancement d'un Plan de Prévention des Risques Miniers.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2016 a été consacrée à la finalisation du travail sur les orientations générales du PADD, et à la traduction réglementaire du projet de territoire.

A la demande de la commune, le volet concertation a été renforcé sur la phase PADD : en janvier un atelier participatif dans chacun des trois quartiers de la commune a été mené avec les habitants pour construire

les orientations du projet de PADD avant leur présentation en Conseil municipal et le débat d'orientations en Conseil communautaire. Une réunion publique sur le PADD a également eu lieu en juin.

A partir du mois de mars, le travail sur le volet réglementaire s'est enclenché. Neuf commissions d'urbanisme, associant Saint-Etienne Métropole (maîtrise d'ouvrage), ont eu lieu jusqu'au 13 décembre 2016. L'adjoint à l'urbanisme a également assisté avec epures à une commission d'urbanisme de Rive de Gier (révision en cours également) pour traiter du commerce sur le secteur du Sardon avant l'été. L'objectif est un arrêté du projet en Conseil communautaire au 1er semestre 2017.

**SAINTE-CROIX-EN-JAREZ -
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME**

02/031

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Sainte-Croix-en-Jarez est dotée d'un POS et a décidé de le réviser pour l'adapter aux nouvelles législations en vigueur (loi SRU, PLH, loi Grenelle...) et le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En 2013, 2014 et 2015, l'Agence d'urbanisme a assisté la collectivité dans la réalisation de son projet de zonage, de règlement et des autres pièces annexes.

Compte-rendu d'exécution :

Depuis janvier 2016, les différentes pièces du PLU ont été modifiées pour prendre en compte les remarques formulées par les Personnes Publiques Associées et par le public sur le projet de PLU arrêté.

Le PLU de Sainte-Croix-en-Jarez a été approuvé en Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole le 30 juin 2016.

3

**ST JEAN BONNEFONDS -
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME**

02/044

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La commune a décidé de faire évoluer son Plan Local d'Urbanisme pour l'adapter aux nouvelles législations en vigueur (loi Grenelle, compatibilité avec le Scot...).

La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

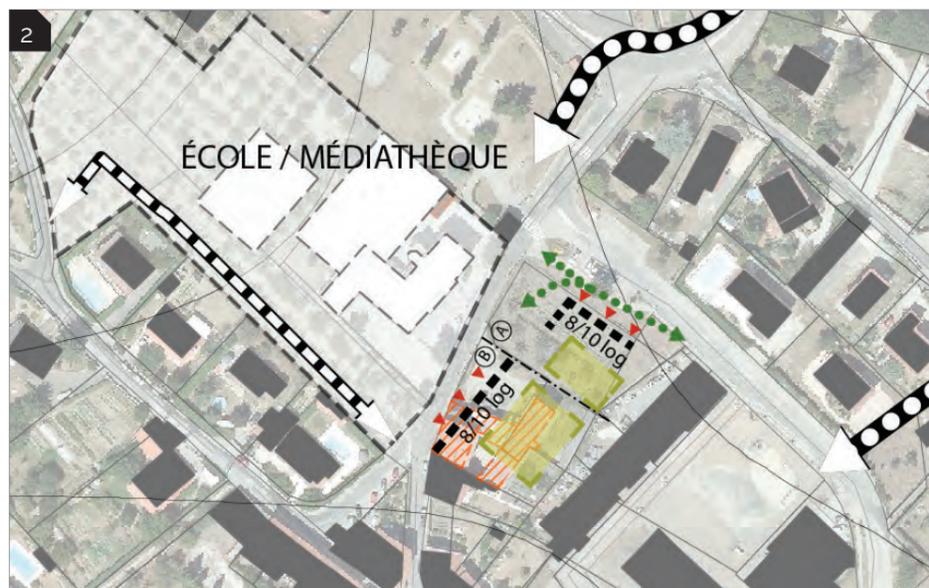
- maîtriser le développement urbain afin de répondre aux objectifs définis dans le Scot, le Plan Local de l'Habitat (besoins en logement, favoriser la mixité sociale),
- prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales (eau, déchets, transports, etc.) dans le futur document,
- prendre en compte les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales du territoire,

4

- prendre en compte les résultats du diagnostic agricole,
- identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2016 a été consacrée à la traduction du projet de territoire avec le débat d'orientation a eu lieu au Conseil municipal du mois de novembre 2015. Durant le premier semestre, trois groupes de travail (réunions sans les élus de l'opposition) ont été conduits, dont une présentation de l'étude urbaine concernant deux secteurs identifiés dans le tissu urbain pour de la densification (Belvédère et Beaulieu). Au cours du second semestre, un pré-zonage a été présenté lors d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées et d'une commission d'urbanisme (réunion en présence des élus de l'opposition). Un groupe de travail a également été mené sur l'analyse des capacités foncières, mettant en exergue la nécessité de réduire les secteurs de développement envisagés.



**ROCHE LA MOLIERE -
ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL
D'URBANISME**

02/045

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures :** Chantal CONSTANTIN**Contexte et Objectifs :**

La commune de Roche la Molière dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27 décembre 2006. Le Conseil municipal a délibéré le 27 mai 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents-cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (Scot), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

Compte-rendu d'exécution :

De janvier à juin 2016, une partie du diagnostic a été réalisée : analyse des données socioéconomiques.

De juin 2016 à fin 2016, le diagnostic a été finalisé avec notamment l'analyse des données environnementales (corridors écologiques notamment) et de la consommation foncière. Ces éléments ont permis de réaliser une première esquisse de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

**VILLARS -
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME**

02/047

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures :** Laetitia DUCROCC**Contexte et Objectifs :**

Dans un contexte d'évolution réglementaire (Lois "ENE et ALUR, approbation du Scot Sud Loire et du PLH de SEM...), la commune de Villars souhaite faire évoluer son PLU.

La commune souhaite que son futur

projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

- Maîtriser le développement urbain, ce qui implique de revoir le potentiel des zones constructibles,
- Prendre en compte la création de la ZAC de l'espace Beauvier,
- Tenir compte du résultat du diagnostic agricole qui sera réalisé sur la commune, afin de pérenniser cette activité,
- Maintenir les continuités écologiques le long du Rieudelet et la coulée verte de la vallée du Cluzel,
- Revoir les dispositions réglementaires afin de maîtriser les formes urbaines des quartiers,
- Prendre en compte la problématique des déplacements en intégrant les orientations définies dans le plan de déplacement communal.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2016 est consacrée à la traduction du projet de territoire dont le débat d'orientation a eu lieu au Conseil municipal au mois de novembre 2015. Deux séances de partage avec les Personnes Publiques Associées ont eu lieu, ainsi que cinq commissions d'urbanisme, dont une s'est déplacée sur le terrain pour mieux apprécier le tissu bâti du centre-ville et son devenir. En juillet, un rendez-vous avec les services de la commune, le service planification de St-Etienne Métropole et certains des concessionnaires réseaux (SIEL, Lyonnaise des Eaux, St-Etienne Métropole, le service assainissement) a eu lieu pour vérifier la bonne adéquation du projet de zonage et des capacités des réseaux. Suite à la saisine de l'autorité environnementale, le PLU de Villars doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (décision du 19 août 2016). Saint-Etienne Métropole organise un marché pour désigner un prestataire qui procédera à cette évaluation en 2017. Parallèlement, le travail de projet urbain et de

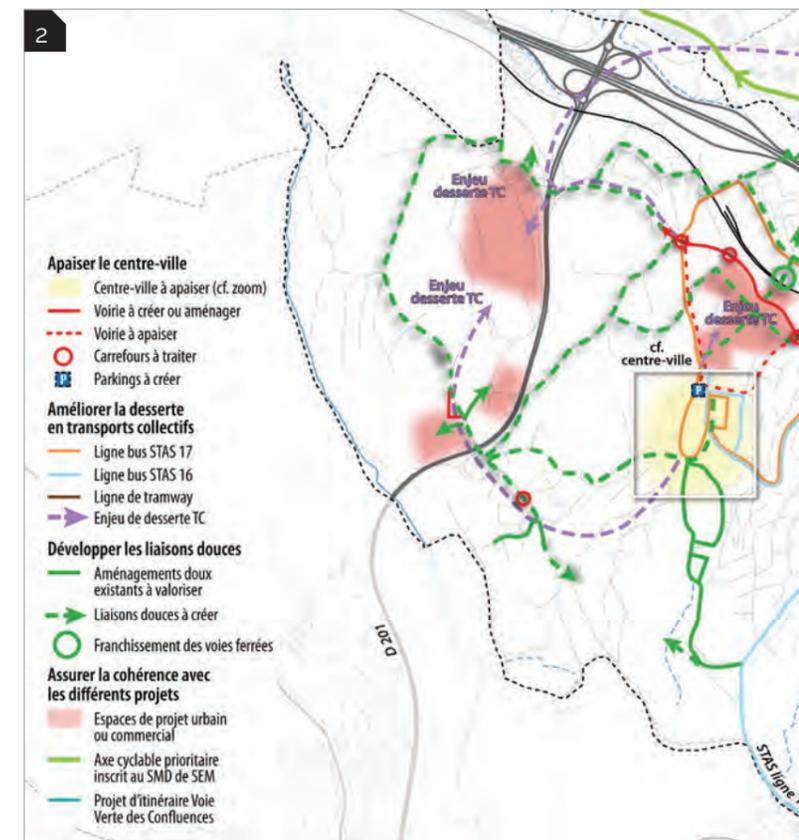
programmation résidentielle sur l'espace Beauvier a été relancé (suite à l'annulation de la ZAC) avec Cap Métropole. Epures assiste à certaines séances. Les résultats de cette démarche devront être transcrits dans le projet de PLU en 2017. Une réunion publique a eu lieu le 7 décembre 2016 pour partager un point d'étape sur le volet réglementaire avec les habitants.

**SAINT-ETIENNE -
ACCOMPAGNEMENT REVISION
PLAN LOCAL URBANISME**

02/049

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures :** Sabine LOZIER**Contexte et Objectifs :**

Le PLU de la commune de Saint-Etienne a été approuvé en 7 janvier 2007. Il a fait l'objet de plusieurs



modifications depuis. Le Conseil municipal du 13 avril 2015 a délibéré pour prescrire la révision du PLU de la Ville de Saint-Etienne.

La mission d'accompagnement d'epures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller le chef de projet chargé de la conduite de la révision du PLU auprès des élus.

L'Agence a une mission d'ensemblier. Elle apporte sa contribution pour garantir la cohérence globale de la démarche entre les différentes thématiques traitées.

Elle coordonne la mise en forme d'ensemble des pièces du dossier de PLU à partir des différentes contributions établies par les services de la Ville sous forme de documents

directement intégrables dans le dossier.

Compte-rendu d'exécution :

La production du diagnostic a été organisée grâce à l'établissement d'un sommaire détaillé établi par epures. La répartition de la production du diagnostic a été ajustée selon les données disponibles à la Ville comme à epures.

Les services de la Ville et l'équipe d'epures ont établi les éléments de diagnostic. De nombreuses réunions de coordination et de partage du diagnostic ont été organisées pour établir le diagnostic, le synthétiser et le problématiser, en vue de préparer les groupes de travail avec les élus qui se sont déroulés en juin 2016.

Rapport**PLU de Saint-Etienne : synthèse du
diagnostic territorial**

Auteurs : Epures - 12/2016, 46 p.

Le PLU de la commune de Saint-Etienne a été approuvé en 7 janvier 2007. Il a fait l'objet de plusieurs modifications depuis. Le conseil municipal du 13 avril 2015 a délibéré pour prescrire la révision du PLU de la Ville de Saint-Etienne.

La production du diagnostic a été organisée grâce à l'établissement d'un sommaire détaillé établi par epures. La répartition de la production du diagnostic a été ajustée selon les données disponibles à la ville comme à epures.

Les services de la ville et l'équipe d'epures ont établi les éléments de diagnostic. De nombreuses réunions de coordination et de partage du diagnostic ont été organisées pour établir le diagnostic, le synthétiser et le problématiser.

Numéro étude : 02/49

Cote : EPU 16 020

Accès : Confidentiel - interne

Epures a organisé et mis en forme ces éléments sous forme de présentations. Les groupes de travail avec les élus (habitat, économie, déplacements, environnement, équipements) ont permis de présenter les principaux éléments de diagnostic et d'échanger avec les élus sur les premiers enjeux. Les volets thématiques du diagnostic ont fait l'objet d'une rédaction par l'Agence. Une synthèse illustrée d'une vingtaine de pages a également été établie. Des éléments de pré-PADD s'appuyant sur le diagnostic et les enjeux ont été

rédigés et soumis à la maîtrise d'ouvrage. Une réflexion sur l'évolution du contexte législatif et sur la modification du rôle de l'Agence, suite au transfert de compétences de la Ville de St-Etienne à St-Etienne Métropole, a donné lieu à l'établissement d'une proposition de fiche-programme pour 2017 et 2018. Celle-ci propose une prise en charge par l'Agence du zonage et du règlement du futur PLU ainsi que la refonte du PLU selon la nouvelle codification du code de l'urbanisme.

Power point

PLU de Saint-Etienne - Diagnostic : éléments présentés en GT thématiques avec les élus

Auteurs : Epures - 07/2016, 181 p.

Le PLU de la commune de Saint-Etienne a été approuvé en 7 janvier 2007. Il a fait l'objet de plusieurs modifications depuis. Le conseil municipal du 13 avril 2015 a délibéré pour prescrire la révision du PLU de la Ville de Saint-Etienne.

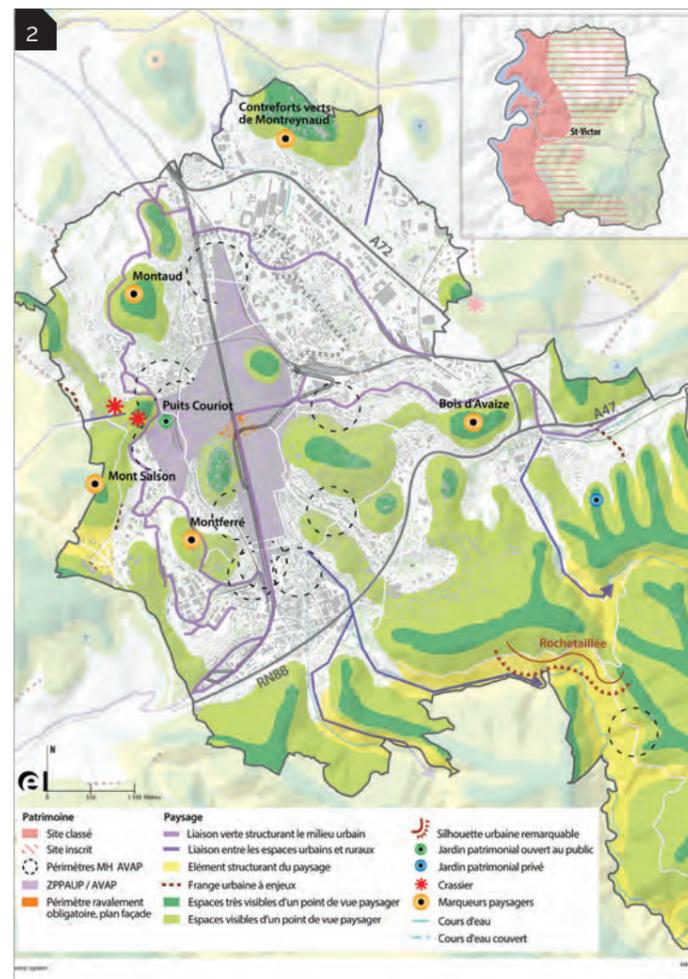
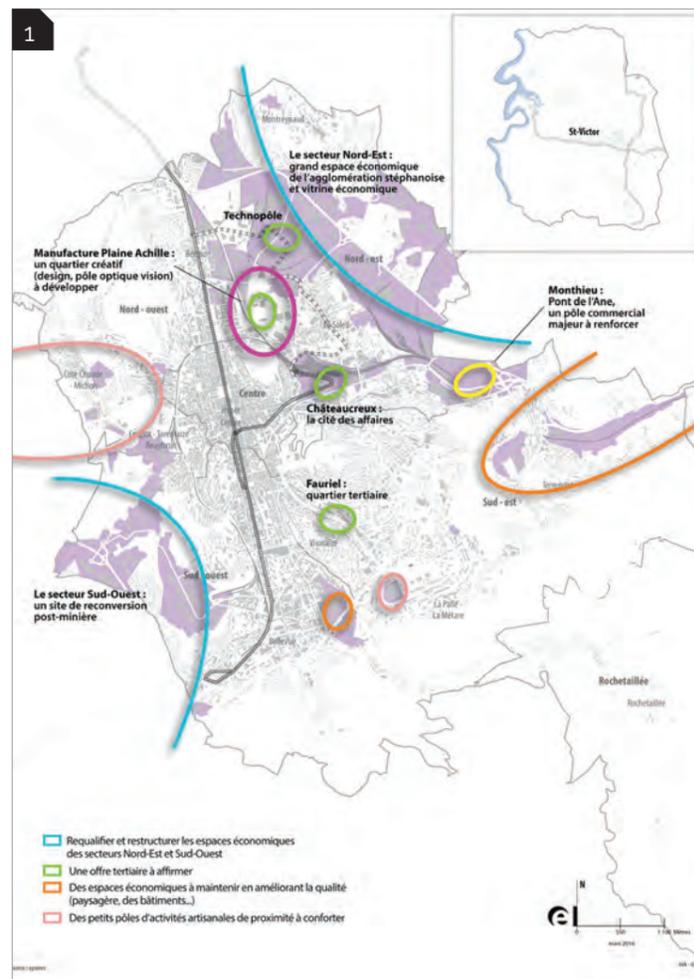
La production du diagnostic a été organisée grâce à l'établissement d'un sommaire détaillé établi par epures. La répartition de la production du diagnostic a été ajustée selon les données disponibles à la ville comme à epures.

Les services de la ville et l'équipe d'epures ont établi les éléments de diagnostic. De nombreuses réunions de coordination et de partage du diagnostic ont été organisées pour établir le diagnostic, le synthétiser et le problématiser.

Numéro étude : 02/49

Cote : EPU 16 021

Accès : Diffusable



ST GALMIER PLAN LOCAL D'URBANISME ACCOMPAGNEMENT

02/050

Pilote de l'étude : Julie GUERIN (Saint-Galmier)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Saint-Galmier a été approuvé le 8 mars 2006. Il a fait l'objet de différentes modifications et révisions simplifiées. La commune souhaite apporter des

évolutions à son PLU afin de l'adapter à ses objectifs de développement, aux nouvelles législations et au Scot Sud Loire. Il s'agit d'accompagner la commune dans sa démarche de révision de son PLU.

Compte-rendu d'exécution :

La révision du PLU a été techniquement lancée le 8 mars 2016.

En 2016, ont été réalisés le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement ainsi qu'une première version du PADD.

Ces documents ont fait l'objet de plusieurs réunions techniques (environ une par mois) et de deux réunions avec les Personnes Publiques Associées (une en septembre et une en décembre).

Le PADD a été débattu en Conseil municipal le 15 décembre 2016.

SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/052

Pilote de l'étude : Yann TESSIEUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

Le POS de la commune a été approuvé le 20 janvier 2000. A la suite de l'approbation du Scot, les élus ont décidé d'engager la révision du document. En 2013, l'objectif est de finaliser le projet de zonage et de règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs pressentis pour la révision de ce document sont les suivants : transformer le POS en PLU, inscrire la révision dans le contexte du Scot Sud Loire, prendre en compte les orientations de la Communauté d'agglomération (PLH, PDU, etc.), diversifier le parc de logements, maintenir l'activité agricole, préserver et mettre en valeur les paysages naturels et bâtis de la commune.

En 2013, l'objectif est d'arrêter le projet PLU avant l'été.

Compte-rendu d'exécution :

En mars 2016, la commune a souhaité relancer la procédure de PLU qui avait été suspendue. L'ensemble du dossier de PLU est retravaillé avec les élus pour remettre le dossier à niveau.

En juin 2016, en association avec Saint-Etienne Métropole (maîtrise d'ouvrage), une première présentation du projet de PLU avant arrêt est présentée au Personnes Publiques Associées sans intégrer les éléments d'implantation de la zone artisanale. Un bureau d'étude (mandaté par Saint Etienne Métropole) travaille en parallèle pour proposer un secteur d'implantation pour la zone artisanale ainsi qu'un travail d'insertion paysagère.

En septembre, une réunion publique et une seconde réunion avec les Personnes Publiques Associées se sont tenues pour présenter les scénarios d'implantation de la zone artisanale.

ST HEAND - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/061

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La commune souhaite engager une procédure de révision générale de son document d'urbanisme dont les objectifs sont les suivants :

- transformer son POS en Plan local d'urbanisme en intégrant les nouvelles dispositions législatives,
- se mettre en compatibilité avec le Scot, le futur SAGE Loire...

La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

- maîtriser le développement urbain afin de répondre aux objectifs définis dans le Scot, le Plan Local de l'Habitat (besoins en logement, favoriser la mixité sociale),

- prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales (eau, déchets, transports, etc.) dans le futur document,
- prendre en compte les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales du territoire,
- prendre en compte les résultats du diagnostic agricole,
- identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel.

Compte-rendu d'exécution :

En mars 2016, une réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est tenue pour la présentation du projet de PLU avant arrêt.

Le projet de PLU est arrêté le 30 juin 2016.

En octobre, recevant un avis défavorable de la DDT, la commune décide de ne pas aller à l'enquête publique et de ré-arrêter son projet de PLU.

Une réunion est organisée en présence de la commune et Saint-Etienne Métropole pour présenter la méthode de travail et le planning prévisionnel pour un nouvel arrêt du PLU prévu au Conseil communautaire du 29 juin 2017.



L'HORME ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/062

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de L'Horme a été approuvé en 2008, et modifié à trois reprises en 2009, 2013 et 2016.

La Ville a engagé une procédure de révision, fin 2015, afin de le rendre compatible avec les documents-cadres (Scot, PLH ...) et le nouveau contexte législatif (lois Grenelle et ALUR).

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Les études nécessaires à la révision du PLU ont été engagées à partir du second semestre 2016. Deux réunions de travail se sont tenues avec la commune et St-Etienne Métropole, pour aborder le diagnostic du territoire.

LA VALLA EN GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/073

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

La dernière révision du Plan Local d'Urbanisme de La-Valla-en-Gier a été approuvée en janvier 2013.

Fin 2014, pour permettre la production d'énergie éolienne sur son territoire, la commune a engagé une nouvelle procédure de révision, qui doit également conduire à la mise en compatibilité du PLU avec les dernières lois et documents-cadres (Scot, PLH, Charte PNR).

1

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Le projet de PLU a été arrêté en septembre 2015.

Après consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique s'est déroulée de mi-décembre à mi-janvier 2016.

Au cours du second semestre 2016, une réunion de travail a été organisée par St-Etienne Métropole avec la commune, afin d'analyser les avis des Personnes Publiques Associées et les observations faites lors de l'enquête publique. L'approbation est prévue pour mi-2017.

PAVEZIN - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/075

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Pavezin est dotée d'une carte communale.

Elle a décidé de la faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme pour l'adapter aux nouvelles législations en vigueur (loi SRU, compatibilité avec le Scot...).

En 2013 et 2014, l'Agence d'urbanisme a assisté la collectivité dans la réalisation de son projet de zonage, de règlement et des autres pièces annexes qui ont été nécessaires à la constitution du dossier de PLU.

En 2015, epures poursuit son assistance de manière à arrêter un nouveau projet de PLU suite à un avis négatif de l'Etat sur le projet arrêté en février 2014.

Compte-rendu d'exécution :

Les éléments à l'origine de l'avis négatif des Personnes Publiques Associées ont été réexaminés avec la commune et Saint-Etienne Métropole en groupe de travail technique, à la suite de quoi,

des principes ont été formulés pour un nouveau projet de PLU.

CELLIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/077

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Dotée d'un POS approuvé en 1994, la commune de Cellieu a engagé sa transformation en PLU en 2008.

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Arrêté en novembre 2015, le projet de PLU a reçu plusieurs avis défavorables de la part des Personnes Publiques Associées (Etat et Scot).

Pour la poursuite de la procédure, il convient d'engager une évaluation environnementale. La désignation d'un bureau d'études par St-Etienne Métropole, collectivité désormais compétente, est en cours.

SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU

02/136

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL
(St-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a pris la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à partir du 1er janvier 2016. Ainsi, l'agglomération pourra procéder à des modifications des PLU communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi.

Compte-rendu d'exécution :

- Modification simplifiée PLU Fraisses : les orientations d'aménagement et de programmation ont été étudiées sur le secteur de l'Emoureux, objet

du projet de modification simplifiée, et présentées en groupe de travail communal avec Saint-Etienne Métropole en juillet 2016.

- Modification simplifiée du PLU de L'Horme : cette procédure a été approuvée en Conseil communautaire de St-Etienne Métropole en mai 2016.

- Modification n°4 du PLU de La Talaudière : le projet de modification a été finalisé.

- Modification du PLU de St-Martin-la-Plaine : cette procédure, devant être engagée à l'issue des études pré-opérationnelles sur le secteur de la Transmillière, a été reportée à 2017.

- Modification Marcenod : la modification a été mise en œuvre et approuvée début 2017

- Modification St-Jean-Bonnefonds : la modification a été approuvée en décembre 2016.



3

**ST-CHAMOND - ETUDE ENTREE
DE VILLE**

03/155

Pilote de l'étude : Jean-Luc DEGRAIX
(Saint-Chamond)**Pilote epures :** Anne-Marie VERDIER**Contexte et Objectifs :**

L'Agence d'urbanisme est missionnée pour une réflexion urbaine (étude de cadrage) sur le secteur de Lavieu, en limite ouest du centre-ville de St-Chamond. Une partie du secteur de Lavieu est incluse dans le périmètre du quartier prioritaire. Des emprises vont être prochainement libérées en bordure du Boulevard Waldeck Rousseau (démolition de l'ancien centre social et de l'ancien commissariat ...), et d'autres sites mutables peuvent être identifiés à proximité. Le secteur est par ailleurs très contraint (inondation, risque minier, sols pollués).

Il s'agit d'étudier l'évolution du secteur lui-même, ainsi que l'articulation avec le projet ANRU sur le cœur de ville.

Compte-rendu d'exécution :

Le diagnostic et la définition des enjeux ont été réalisés en avril 2016.

En mai, les scénarios d'évolution du site ont été restitués lors d'une

réunion partenariale de préparation du protocole ANRU, en coordination avec les deux équipes d'études également mandatées.

La mission s'est achevée avec cette réunion partenariale.

**EPASE - JUSTIFICATION ACTIONS
- EXPLOITATION DONNEES POUR
EPASE 2**

03/190

Pilote de l'étude : Anne-Sophie
LHERMET (EPA de Saint-Etienne)**Pilote epures :** Ghislaine CORTEY**Contexte et Objectifs :**

L'Epase conduit de vastes projets urbains sur la ville de Saint-Etienne afin d'engager le renouveau urbain de la ville, dont la première phase d'études et de lancement des projets touche à sa fin. La définition de sa seconde phase d'actions est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, l'Epase sollicite l'Agence d'urbanisme notamment pour la fourniture de données issues de ses observatoires.

Compte-rendu d'exécution :

Les chargés d'opération ont sollicité epures pour la fourniture de données issues de l'observatoire Logement. Epures, en collaboration avec l'ADEME, a accompagné l'Epase dans les premières réflexions sur un référentiel Développement Durable, ce qui a permis de préciser les besoins de l'Epase dans ce domaine.

**VILLE DE SAINT-ETIENNE
ETUDE NORD EST**

03/223

Pilote de l'étude : Anne VALTAT
(Saint-Etienne), Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures :** Sabine LOZIER**Contexte et Objectifs :**

Cette mission concerne deux secteurs d'échelle différente : le secteur nord-est et le quartier du Soleil.

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette étude :

- d'une part, élaborer une stratégie territoriale sur l'ensemble du secteur nord-est en lien avec la définition du projet urbain lié à la 3e ligne tramway piloté par St-Etienne Métropole et en lien avec les actions portées dans le cadre de la Politique de la Ville pilotées par St-Etienne Métropole et la Ville de St-Etienne.

- d'autre part, définir une stratégie d'intervention spécifique sur le quartier du Soleil en menant une étude préalable qui viendra compléter l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU engagée par St-Etienne Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion de lancement conjointe avec l'étude Terrenoire a été organisée le 20/05/2016 en présence de la Ville de St-Etienne, de Saint-Etienne Métropole et de Cap Métropole.

Epures a ensuite travaillé à la constitution des éléments de diagnostic : diagnostic général du quartier, principales caractéristiques sociodémographiques, 1ère approche habitat sur le quartier du Soleil.

Une première réunion de travail de présentation du diagnostic a été réalisée le 19 juillet pour le secteur nord-est et le quartier du Soleil. Elle a permis de valider la proposition de périmètres d'investigation terrain pour le volet habitat.

Pendant l'été, les entretiens avec les acteurs du quartier ont été menés et le travail de terrain réalisé.

Un groupe de travail a été organisé début septembre pour présenter la phase terrain et restituer les entretiens. Un COTECH élargi rassemblant tous les partenaires (Ville de St-Etienne, St-Etienne Métropole, DDT Loire, EPASE...) a été organisé début octobre pour présenter le diagnostic, les enjeux et partager les premiers éléments de stratégie urbaine.

Un document de présentation

synthétique a été constitué en vue d'une présentation aux élus en GPH, initialement prévu en décembre mais reporté au 1er trimestre 2017.

**VILLE DE SAINT-ETIENNE
ETUDE TERRENOIRE**

03/224

Pilote de l'étude : Guillaume PERACHE
(Saint-Etienne), Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures :** Sabine LOZIER**Contexte et Objectifs :**

Le constat de dégradation de l'habitat, de dysfonctionnement du parc social (Hauts de Terrenoire) et des liens entre les différentes composantes du quartier rend nécessaire d'engager une réflexion globale sur le quartier, sur son évolution et ses enjeux à court, moyen et long termes, tant en termes d'amélioration de l'habitat, des espaces publics, que de développement économique et social.

Cette mission constitue l'une des études préalables pour la révision du PLU de la ville de St Etienne et est confiée à epures dans le cadre de sa mission globale d'AMO et d'ensembliser. L'objectif de l'étude est d'établir un diagnostic urbain et social sur le secteur de Terrenoire et de définir une stratégie urbaine pour le quartier à court, moyen et long termes.

Power point**Etude urbaine secteur Nord-Est / Soleil**

Auteurs : Epures - 08/09/2016, 19/07/2016 et 08/12/2016, 23 p. + 49 p. + 42 p.

Cette mission constitue l'une des études préalables pour la révision du PLU de la ville de St-Etienne.

Elle concerne 2 secteurs d'échelle différente : le secteur Nord-Est et le quartier du Soleil.

Un travail de constitution des éléments de diagnostic a été effectué : diagnostic général du quartier, principales caractéristiques sociodémographiques, 1ère approche habitat sur le quartier du Soleil.

Une 1ère réunion de travail de présentation du diagnostic a été réalisée le 19 juillet pour le secteur Nord-Est et le quartier du Soleil. Elle a permis de valider la proposition de périmètres d'investigation terrain pour le volet habitat.

Pendant l'été, les entretiens avec les acteurs du quartier ont été menés et le travail de terrain réalisé.

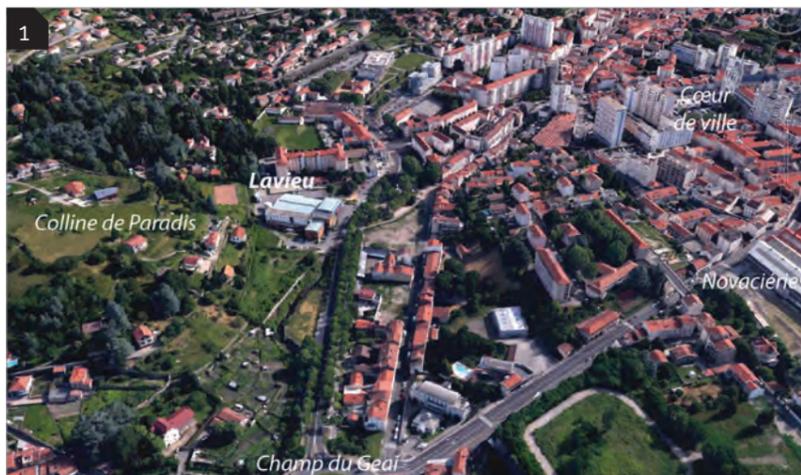
Un groupe de travail a été organisé début septembre pour présenter la phase terrain et restituer les entretiens.

Un COTECH élargi rassemblant tous les partenaires (VSE, SEM, DDT, EPASE...) a été organisé début octobre pour présenter le diagnostic, les enjeux et partager les 1ers éléments de stratégie urbaine.

Numéro étude : 03/223

Cote : EPU 16 023

Accès : Confidentiel - interne



Power point**Etude Terrenoire diagnostic urbain et volet santé : comité technique**

Auteurs : Epures - 15/12/2016, 66 p.

Le constat de dégradation de l'habitat, de dysfonctionnement du parc social (Hauts de Terrenoire) et des liens entre les différentes composantes du quartier rend nécessaire d'engager une réflexion globale sur le quartier, sur son évolution et ses enjeux à court, moyen et long termes, tant en termes d'amélioration de l'habitat, des espaces publics, que de développement économique et social.

L'objectif de l'étude est d'établir un diagnostic urbain et social sur le secteur de Terrenoire et de définir une stratégie urbaine pour le quartier à court, moyen et long termes.

Un COTECH élargi rassemblant tous les partenaires (VSE, SEM, Epura, DDT, ARS ...) a été organisé le 15/12 pour présenter le diagnostic, la phase terrain et restituer les entretiens, mais aussi partager les enjeux mis en évidence.

Numéro étude : 03/224

Cote : EPU 16 024

Accès : Confidentiel - interne

Power point**Saint-Jean-Bonnefonds : étude urbaine**

Auteurs : Epures - 30/06/2016, 18 p.

Le PLU de la commune est en cours de révision. La collectivité est propriétaire de deux tènements qui sont repérés comme stratégiques pour le renforcement du bourg et sont classés actuellement en zone N. La commune souhaite étudier l'aménagement de ces deux secteurs.

Le diagnostic et les esquisses d'aménagement contrastées ont été réalisés. Il s'en est dégagé un scénario d'aménagement préférentiel qui sera traduit dans les orientations d'aménagement et de programmation à intégrer dans le PLU.

Numéro étude : 03/227

Cote : EPU 16 013

Accès : Diffusable

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion de lancement conjointe avec l'étude nord-est/Soleil a été organisée le 20 mai 2016 en présence de la Ville de Saint-Etienne, de Saint-Etienne Métropole et de Cap Métropole. Epures a ensuite travaillé à la constitution des éléments de diagnostic : diagnostic général du quartier, principales caractéristiques sociodémographiques, première approche du fonctionnement urbain. Une première réunion de travail de présentation du diagnostic a été réalisée le 12 juillet. Elle a permis de valider la proposition de périmètres d'investigation terrain pour le volet habitat.

Pendant l'été, les entretiens avec les acteurs du quartier ont été menés et le travail de terrain réalisé.

L'expérimentation sur l'articulation urbanisme-santé menée sur le quartier de Terrenoire a permis de compléter le diagnostic en intégrant des éléments sur l'environnement, l'accessibilité, les

îlots de chaleur urbains,...

Un comité technique élargi rassemblant tous les partenaires (Ville de St-Etienne, St-Etienne Métropole, Epura, DDT, ARS...) a été organisé le 15 décembre pour présenter le diagnostic, la phase terrain et restituer les entretiens, mais aussi pour partager les enjeux mis en évidence.

**SAINT JEAN BONNEFONDS
ETUDE URBAINE**

03/227

**Pilote de l'étude : Marc CHAVANNE
(Saint-Jean-Bonnefonds)**

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune est en cours de révision. La collectivité est propriétaire de deux tènements qui sont repérés comme stratégiques pour le renforcement du bourg et sont classés actuellement en zone N. La commune souhaite étudier l'aménagement de ces deux secteurs.



Cette réflexion comporte une première approche qui précise les contraintes du site, les attentes de la collectivité, les orientations urbaines et programmatiques. Dans un second temps, des orientations d'aménagement et de programmation sont réalisées pour les secteurs retenus et sont intégrées dans le projet arrêté du PLU.

Compte-rendu d'exécution :

Le diagnostic et les esquisses d'aménagement contrastées ont été réalisés et présentés à la commune et à Saint-Etienne Métropole.

Il s'en est dégagé un scénario d'aménagement préférentiel qui sera traduit dans les orientations d'aménagement et de programmation à intégrer dans le PLU en cours de révision.

VSE CHALEYERES

03/228

**Pilote de l'étude : Colin RODET
(Saint-Etienne)**

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

L'étude Chaleyères constitue un focus complémentaire d'une étude plus globale qui s'engage sur l'ensemble du quartier de Terrenoire (financement St-Etienne Métropole/Ville de Saint-Etienne). Etude en deux volets :

- une approche urbaine préalable visant à établir un diagnostic et une stratégie urbaine d'ensemble (lien avec la révision du PLU de la ville de Saint-Etienne engagée),
- une approche habitat visant à définir une stratégie d'intervention spécifique habitat sur les quartiers politique de la ville (zoom Hauts de Terrenoire et zoom centre bourg).

Le secteur des Chaleyères constitue le site d'un ancien projet de ZAC mené par le SIAPAC sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, devenu propriété de St-Etienne Métropole suite à de l'absorption du SIAPAC par la

communauté urbaine.

L'étude Chaleyères s'inscrit dans un objectif volontaire des trois collectivités (St-Etienne Métropole, Ville de St-Etienne, commune de Saint-Jean-Bonnefonds) de développer une vision intercommunale et de conduire des opérations cohérentes sur le secteur. L'objectif de l'étude est de définir une stratégie d'aménagement pour le secteur, en lien notamment avec les Hauts de Terrenoire.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée le 18 mai 2016 dans le cadre d'une réunion associant St-Etienne Métropole, la ville de Saint-Etienne et la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Epures a ensuite travaillé à la constitution des éléments de diagnostic.

Une réunion de travail visant à présenter l'avancement du diagnostic a été réalisée le 8 juillet. Celle-ci a permis de faire un point sur l'historique des réflexions sur Chaleyères, la transcription des orientations dans les documents d'urbanisme, le diagnostic général Terrenoire-Chaleyères, la structuration du territoire, les nuisances et contraintes et enfin une synthèse des premiers enjeux.

Des propositions de principes d'aménagement ont été travaillées pendant l'été et présentées en réunion de travail.

Un comité de pilotage a été organisé le 10 octobre pour présenter aux élus de la Ville de Saint-Etienne et de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds l'avancée de l'étude.

Power point**Etude Chaleyères : comité de pilotage**

Auteurs : Epures - 08/09/2016, 19/07/2016 et 08/12/2016, 23 p. + 49 p. + 42 p.

Cette mission constitue l'une des études préalables pour la révision du PLU de la ville de St Etienne.

Elle concerne 2 secteurs d'échelle différent : le secteur nord-est et le quartier du Soleil.

Un travail de constitution des éléments de diagnostic a été effectué : diagnostic général du quartier, principales caractéristiques sociodémographiques, 1ère approche habitat sur le quartier du Soleil.

Une 1ère réunion de travail de présentation du diagnostic a été réalisée le 19 juillet pour le secteur nord-est et le quartier du Soleil. Elle a permis de valider la proposition de périmètres d'investigation terrain pour le volet habitat.

Pendant l'été, les entretiens avec les acteurs du quartier ont été menés et le travail de terrain réalisé.

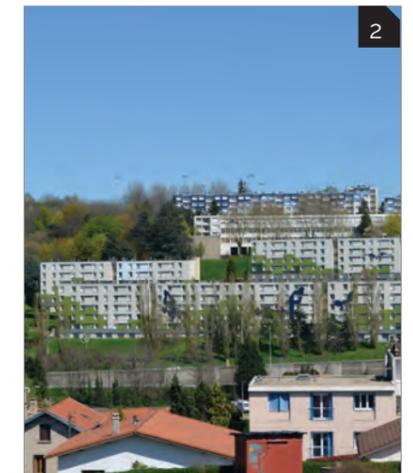
Un groupe de travail a été organisé début septembre pour présenter la phase terrain et restituer les entretiens.

Un COTECH élargi rassemblant tous les partenaires (VSE, SEM, DDT, EPASE...) a été organisé début octobre pour présenter le diagnostic, les enjeux et partager les 1ers éléments de stratégie urbaine.

Numéro étude : 03/223

Cote : EPU 16 023

Accès : Confidentiel - interne



/ Planification communale Projet urbain

LOIRE FOREZ /

1 ST JUST ST RAMBERT- REVISION ALLEGEE PLAN LOCAL D'URBANISME

02/011

Pilote de l'étude : Delphine HEMMER
(Loire Forez)

Pilote epures : Laetitia DUCROCCQ

Contexte et Objectifs :

Le PLU en vigueur de la commune de Saint-Just Saint-Rambert a été approuvé le 24 avril 2012. Il a fait l'objet de quatre procédures de modifications simplifiées approuvées en 2013 et 2014.

La commune souhaite engager une procédure de révision dite « allégée » dont l'objectif est de faire évoluer le devenir d'anciens terrains de tennis, rue du Stade, sans porter atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLU.

Compte-rendu d'exécution :

L'enquête publique, organisée par la Communauté d'agglomération compétente depuis octobre 2015, a eu lieu en avril-mai 2016.

Le projet a été approuvé en Conseil communautaire de juillet 2016.

MONTBRISON MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME

02/090

Pilote de l'étude : Delphine HEMMER
(Loire Forez)

Pilote epures : Laetitia DUCROCCQ

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Montbrison a été approuvé le 13 juillet 2012. La commune souhaite y apporter des



adaptations ne remettant pas en cause les orientations du PADD.

L'Agence accompagne la commune de Montbrison dans sa démarche d'évolution de son PLU. Pour ce faire, une procédure de modification simplifiée est mise en œuvre.

Compte-rendu d'exécution :

Il s'agissait en 2016 de finaliser cette procédure engagée par la commune en 2015 avec la Communauté d'agglomération de Loire Forez, devenue compétente en la matière. Plusieurs points avec Loire Forez ont permis de finaliser le dossier, de mettre au point des réponses suite à l'avis de certaines Personnes Publiques Associées. Le dossier de modification simplifiée a été approuvé par le Conseil communautaire le 24 mai 2016.

MONTBRISON ETUDE SITE GEGE

03/222

Pilote de l'étude : Christophe BAZILE
(Montbrison)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

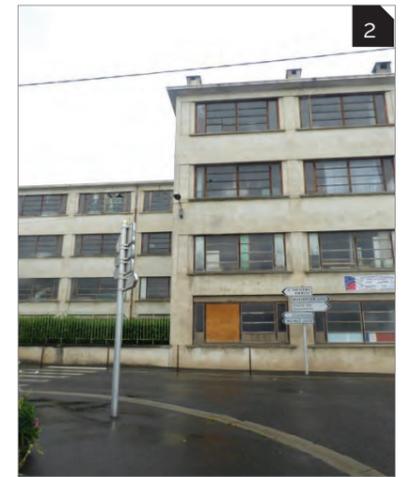
Contexte et Objectifs :

La commune de Montbrison est propriétaire d'un ensemble foncier et immobilier avenue des Thermes, à proximité du centre ancien de Moingt, ex-commune associée à celle de Montbrison depuis 1973. Cet ensemble est occupé pour partie par les services techniques de la ville et il est voisin d'une friche industrielle (usine Gégé) vacante depuis les années 80. La commune a missionné un bureau d'études (Tekhnê) qui a étudié l'urbanisation du site propriété de la ville en supposant que les services techniques quittent le site. Aujourd'hui, la commune souhaite réinterroger le projet et étudier l'aménagement du site en conservant les services techniques sur le site.

Compte-rendu d'exécution :

Suite au diagnostic établi fin 2015, epures a proposé en 2016, des scénarios d'aménagement qui ont

permis à la maîtrise d'ouvrage de préciser ses intentions quant à l'aménagement de ce site. L'Agence a finalisé les principes retenus par la commune, les a chiffrés sommairement avec l'appui d'un Bureau d'études d'ingénierie VRD et d'un bilan foncier sommaire avec l'appui d'EPORA. L'ensemble de ces étapes ont fait l'objet de réunions de travail avec les partenaires concernés (EPORA, ville de Montbrison - élus et techniciens -, Communauté d'agglomération Loire Forez).



Power point

Montbrison : aménagement du secteur de l'usine Gégé : scénarii

Auteurs : Epures - 29/01/2016, 19 p.

La commune de Montbrison est propriétaire d'un ensemble foncier et immobilier avenue des Thermes, à proximité du centre ancien de Moingt, ex-commune associée à celle de Montbrison depuis 1973. Cet ensemble est occupé pour partie par les services techniques de la ville et il est voisin d'une friche industrielle (usine Gégé) vacante depuis les années 80. La commune a missionné un bureau d'études (Tekhnê) qui a étudié l'urbanisation du site propriété de la ville en supposant que les services techniques quittent le site. Aujourd'hui, la commune souhaite réinterroger le projet et étudier l'aménagement du site en conservant les services techniques sur le site.

Suite au diagnostic établi fin 2015, en 2016, epures a proposé des scénarios d'aménagement qui ont permis à la maîtrise d'ouvrage de préciser ses intentions quant à l'aménagement de ce site. L'Agence a finalisé les principes retenus par la commune, les a chiffrés sommairement avec l'appui d'un BE d'ingénierie VRD et d'un bilan foncier sommaire avec l'appui d'EPORA.

Numéro étude : 03/222

Cote : EPU 16 044

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Montbrison : aménagement du secteur de l'usine Gégé : état des lieux

Auteurs : Epures - 03/12/2015, 28 p.

La commune de Montbrison est propriétaire d'un ensemble foncier et immobilier avenue des Thermes, à proximité du centre ancien de Moingt, ex-commune associée à celle de Montbrison depuis 1973. Cet ensemble est occupé pour partie par les services techniques de la ville et il est voisin d'une friche industrielle (usine Gégé) vacante depuis les années 80. La commune a missionné un bureau d'études (Tekhnê) qui a étudié l'urbanisation du site propriété de la ville en supposant que les services techniques quittent le site. Aujourd'hui, la commune souhaite réinterroger le projet et étudier l'aménagement du site en conservant les services techniques sur le site.

Suite au diagnostic établi fin 2015, en 2016, epures a proposé des scénarios d'aménagement qui ont permis à la maîtrise d'ouvrage de préciser ses intentions quant à l'aménagement de ce site. L'Agence a finalisé les principes retenus par la commune, les a chiffrés sommairement avec l'appui d'un BE d'ingénierie VRD et d'un bilan foncier sommaire avec l'appui d'EPORA.

Numéro étude : 03/222

Cote : EPU 16 045

Accès : Confidentiel - interne

/ Planification communale Projet urbain PAYS DE ST-GALMIER /

VEAUCHE MODIFICATIONS PLAN LOCAL URBANISME

02/015

Pilote de l'étude : Yves BADOIL (Veauce)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Veauce a été approuvé en date du 31 juillet 2007. Il a fait l'objet de différentes modifications. La commune souhaite apporter des évolutions à son PLU afin de l'adapter à ses objectifs de développement et répondre notamment aux besoins de deux projets.

Compte-rendu d'exécution :

Deux dossiers de modification du PLU ont été réalisés, le premier afin de permettre l'agrandissement d'une zone

1

économique pour le développement d'une entreprise déjà présente dans la commune et le second pour permettre la construction d'une résidence seniors et la mutation d'une friche industrielle proche du centre-ville.

MONTROND LES BAINS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/035

Pilote de l'étude : Yvette MORETTON
(Montrond-les-Bains)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Montrond-les-Bains est en cours de révision. Suite à l'arrêt du projet et aux retours des Personnes Publiques Associées, la commune a sollicité

2

CUZIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/053

Pilote de l'étude : Nadine RIBEYRON
(Cuzieu)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Cuzieu a été approuvé en 2012. Il a fait l'objet de différentes modifications.

Les objectifs pressentis pour la révision de ce document sont les suivants :

- Mettre en conformité le PLU avec la réglementation et les documents cadres : Grenelle 2, ALUR, Scot, intégration des trames vertes et bleues, intégration des inventaires zones humides, etc.
- Offrir une réserve foncière destinée à l'activité artisanale. La commune ne bénéficie pas de petite zone artisanale

epures pour une assistance technique d'analyse des avis et de conseils quant aux modifications à apporter au projet de PLU arrêté avant approbation.

Compte-rendu d'exécution :

La mission s'est achevée en décembre 2016 par le rendu de plusieurs documents techniques d'analyse des avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de PLU arrêté.

pour répondre à la demande. Un secteur est inscrit dans le plan de développement économique de la CCPSG qui est compétente en matière économique sur le territoire.

- Trouver un zonage et un règlement adaptés au château EDF, ancien centre de vacances qui est actuellement en vente.
- Réinterroger les capacités constructives de la commune. Une partie des dents creuses de la commune identifiées au PLU ont été construites ces dernières années et il est nécessaire de retravailler sur le potentiel de densification du centre bourg et d'étudier le développement envisageable.

- Modifier le périmètre de protection du Monument historique (château à côté de l'église) en fonction de la co-visibilité réelle. Ce périmètre avait déjà été modifié lors de l'élaboration du PLU en vigueur.
- Réfléchir à la reconversion de l'ancien Indianapolis.

- Clarifier le règlement de certaines zones. La mise en vigueur du PLU a permis à la municipalité de se rendre compte de la difficulté d'appliquer certaines règles (alignements, clôtures, façades, etc.).

Compte-rendu d'exécution :

Le travail technique en vue de la révision du PLU a été lancé le 23 mai 2016 avec la commission urbanisme de la municipalité qui va suivre l'ensemble de la démarche. En 2016, ont été réalisés le diagnostic et l'état initial de l'environnement qui ont fait l'objet de trois réunions techniques de présentation à la commission urbanisme et d'une réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées en décembre 2016.

EPORA VEAUCHE

03/200

Pilote de l'étude : Monique GIRARDON
(Veauce)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Suite à l'élaboration d'un programme de référence, la commune de Veauce

a engagé la mise en œuvre de ses orientations et a identifié des secteurs stratégiques dont elle souhaite encadrer l'évolution notamment par le biais d'actions foncières à travers l'intervention d'Epura. L'Agence apporte son appui dans la définition d'options d'aménagement prenant en compte les différentes contraintes sur trois secteurs :

- le secteur de l'avenue Planchet,
- le site Volvon-gare,
- l'îlot Aristide Briand,

Compte-rendu d'exécution :

En 2016, l'ensemble des réflexions conduites sur ces secteurs ont été synthétisées dans un rapport, qui a été transmis à la commune.

AVEIZIEUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

03/229

Pilote de l'étude : Sylvain DARDOULLIER
(Aveizieux)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Suite à la réalisation d'une étude de type COCA sur son centre bourg et au constat de plusieurs problématiques liées à la mobilité, la commune d'Aveizieux souhaite approfondir la réflexion sur les déplacements dans son centre bourg. Cette étude doit répondre à plusieurs problématiques que rencontre la commune :

- limitation des vitesses des véhicules en entrée est du bourg « Le Duret »,
- organisation des flux routiers internes au centre bourg,
- gestion des stationnements,
- réflexion sur les modes doux,
- organisation des cheminements entre les équipements, les espaces de stationnements, les nouveaux secteurs d'urbanisation,
- organisation des différents usages (bus scolaire, voitures, piétons) aux abords de l'école,
- lien avec le PLU en cours de révision (outils à mettre en place).

Compte-rendu d'exécution :

Une première réunion technique avec Monsieur le Maire a été réalisée afin d'appréhender ses attentes en juin 2016.

Une demi-journée d'observation des flux liés notamment aux écoles a également été réalisée en juin 2016 avant la fin de la période scolaire.

Le document de diagnostic et les premières propositions d'aménagement ont été envoyés à la commune et devront faire l'objet d'une présentation technique.

Rapport

Etude d'aménagement Av. Henri Planchet et Gare : synthèse de l'étude : diagnostic, scénarios d'aménagement et options de programme

Auteurs : Epures - 12/2016, 58 p.

Quatre projets majeurs sont en cours sur la commune de Veauce. La présente étude porte sur l'avenue Henri Planchet, axe majeur de la commune assurant la liaison entre Saint-Galmier et Andrézieux-Bouthéon. Elle a pour objet de présenter les options d'aménagement sous forme de scénarios. Sur le scénario retenu par la collectivité, sont présentées des propositions des esquisses de programmation et de plans-masses puis l'identification des outils à mobiliser pour mettre en œuvre le projet.

Numéro étude : 03/200

Cote : EPU 16 042

Accès : Partenarial



/ Planification communale Projet urbain

ROANNAIS /

ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/092

Pilote de l'étude : Céline AURELLE
HEDUY (Roanne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

La ville de Roanne a mis en révision son PLU en février 2012 afin de prendre en compte les évolutions législatives et se mettre en compatibilité avec le Scot Roannais approuvé en avril 2012.

Le diagnostic et les grandes orientations ont été réalisés durant l'année 2013. Les orientations du PADD ont été débattues en Conseil en janvier 2014. Une réunion publique sur le diagnostic a été organisée.

1
3

Compte-rendu d'exécution :

En 2016, epures a poursuivi son accompagnement auprès de la ville de Roanne. Différentes réunions de travail sur le zonage, le règlement et les OAP ont été organisées sur le 1er trimestre.

Une réunion publique de présentation du projet s'est déroulée le 11 février 2016. Une dernière réunion de présentation du projet de PLU s'est déroulée mi-mars avec les Personnes Publiques Associées. Epures a constitué toutes les pièces pour le dossier d'arrêt de projet, et a notamment rédigé le rapport de présentation du PLU.

Le projet a été arrêté par le Conseil Municipal le 19 mai 2016 et transmis dans la foulée aux Personnes Publiques Associées pour avis.

Une fois les avis des Personnes Publiques Associées réceptionnés et l'enquête publique menée, différentes réunions de travail avec la collectivité ont été organisées et ont permis de valider les modifications à apporter au projet de PLU. Une réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées s'est déroulée en mairie de Roanne avant le passage en Conseil municipal.

Pour tenir compte des observations et des validations du groupe de travail, epures a modifié les pièces en vue de l'approbation qui a lieu en décembre 2016.

ST LEGER SUR ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/094

Pilote de l'étude : Jean-Louis LAGARDE
(St-Léger-sur-Roanne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

En janvier 2015, la commune de Saint-Léger sur Roanne a délibéré pour réviser son POS et le transformer en PLU.

Cette révision a principalement pour objectif de mettre le document d'urbanisme communal en conformité avec la législation (grenelle, loi ALUR notamment) et en compatibilité avec le Scot du Roannais approuvé en avril 2012

et le PLH approuvé en 2016.

En avril 2015, une première réunion de présentation du contenu et de la démarche de PLU a été organisée avec les élus.

Le diagnostic a été réalisé et présenté à la commune en juillet 2015. Il a été complété par la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement en septembre 2015.

Compte-rendu d'exécution :

En janvier 2016, le projet de PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées, puis débattu en conseil municipal le 27 janvier. Il a ensuite été envoyé à la DREAL pour une analyse au cas par cas.

Pendant le premier trimestre, de nombreuses réunions de travail ont été organisées pour définir le zonage, le règlement et les OAP.

Le projet de PLU a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 1er avril. Une réunion publique a été organisée le 3 mai et une réunion de travail avec la profession agricole a été organisée le 8 mai.

Pour prendre en compte la présence d'un corridor écologique identifié dans le cadre de la grenellisation en cours du Scot du Roannais, le projet de PLU a été modifié avec la suppression d'une zone AU de 4 hectares et son classement en zone Nco. Le PADD a été, par conséquent, modifié et redébatu le 9 juin en Conseil Municipal et ré-envoyé à la DREAL dans la foulée. Entre juin et juillet, epures a constitué le dossier d'arrêt de projet pour le Conseil municipal du 8 août 2016.

Sur le dernier trimestre 2016, epures a pris connaissance des observations formulées par les Personnes Publiques Associées.

Une réunion de travail avec les élus a été organisée en décembre pour analyser les avis et valider les modifications à apporter au dossier de PLU pour son approbation prévue en mars 2017.

ETUDE GARE DE ROANNE

03/181

Pilote de l'étude : Céline AURELLE
HEDUY (Roanne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Une réflexion urbaine avait été engagée par la ville de Roanne et Roannais Agglomération en 2013/2014 conduisant à l'établissement d'un schéma directeur urbain sur le secteur gare de Roanne. La ville de Roanne souhaite mettre à jour le schéma directeur en l'actualisant et l'adaptant au contexte et à la vision actuelle de la collectivité, côté quartier Mulsant. La ville de Roanne a avancé sur plusieurs projets : Création d'un jardin des senteurs en cours, Projet d'implantation d'une maison de santé assez avancé, Projet d'implantation d'un bâtiment pour des services médicosociaux.

La mission consiste donc à envisager l'urbanisation future sur les terrains restants au regard des projets en cours, avec une vision court terme et une vision moyen-long terme. L'objectif de la mission est d'actualiser le schéma directeur urbain établi en 2014 en prenant en compte les nouveaux projets portés par la ville de Roanne et ses partenaires.

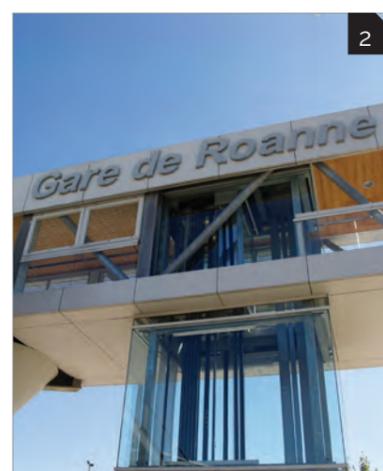
Compte-rendu d'exécution :

La mission a été engagée en mai 2016. Epures a récolté les informations liées au contexte, aux projets, à la vision à court, moyen et long termes de la collectivité et les a traduites sous forme de plan guide synthétisant les principes d'aménagement et les actions à conduire en matière d'espaces publics, de cheminements piétons, de réhabilitation de bâtiments.

Pour mener à bien cette mission, deux réunions ont été organisées :

- Une première réunion de présentation de l'avancement du travail réalisé s'est déroulée le 15 juin en présence de la ville, de la DDT, d'Ophéor et d'Epora.

- Une deuxième réunion de présentation au Maire a été organisée le 16 juillet. Cette réunion a permis de valider le scénario n°2 proposé par epures et de finaliser ainsi la mission.



Power point

Schéma directeur du secteur Mulsant

Auteurs : Epures - 15/06/2016 et 04/07/2016, 11 p. + 11 p.

Schéma directeur actualisé pour le secteur Mulsant/Pierre Semard/Rabelais/ Berthelot qui :

- Prend en compte les projets en cours ou à venir,
- Définit les principes d'aménagement et actions à conduire sur le secteur,
- Etablit un phasage des projets à court et moyen/long termes.

Numéro étude : 03/181

Cote : EPU 16 022

Accès : Diffusable

/ Planification communale Projet urbain

AUTRES TERRITOIRES /

CHAZELLES SUR LYON MODIFICATION PLAN LOCAL URBANISME

02/091

Pilote de l'étude : Pierre VERICEL
(Chazelles-sur-Lyon)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Chazelles-sur-Lyon a été approuvé en date du 13 Février 2014. La commune souhaite y apporter des adaptations ne remettant pas en cause les orientations du PADD. L'Agence accompagne la commune de Chazelles-sur-Lyon dans sa démarche d'évolution de son PLU. Pour ce faire, une procédure de modification simplifiée est mise en œuvre.

Compte-rendu d'exécution :

Trois commissions d'urbanisme ont eu lieu depuis la prise de contact avec la commune pour la modification simplifiée. Le projet de modification est en cours de notification aux Personnes Publiques Associées.

ANNONAY ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/093

Pilote de l'étude : Cécile RIBAUD
(Annonay Rhône Agglo)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Soumise à la loi Montagne, la Ville d'Annonay est dotée d'un Plan

d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1992. Celui-ci a fait l'objet de différentes modifications.

Fin 2014, la Ville a décidé de mettre en œuvre la révision de son document d'urbanisme et sa transformation en PLU, afin d'intégrer les évolutions législatives (lois SRU, ENE, ALUR ...) et de prendre en compte les politiques territoriales (projets de Scot et de PLH).

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre 2016 a été consacré à l'élaboration d'un pré-zonage à partir du projet de PADD, ainsi qu'à l'étude des Orientations d'Aménagement sur les secteurs de densification identifiés. La méthode pour évaluer les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis, ainsi que la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été présentées aux Personnes Publiques Associées.

Par ailleurs, les collectivités (Ville et Agglomération) ont tenu le débat sur les orientations du PADD, et l'autorité environnementale a été saisie à propos de l'évaluation environnementale au cas par cas.

Le second semestre 2016 a été consacré à la formalisation du plan de zonage, du règlement, des OAP et des autres pièces du PLU (sauf la partie justificative du rapport de présentation).

SUD LOIRE FORMES URBAINES

03/206

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

Afin de permettre une bonne compréhension des orientations et objectifs fixés dans les documents de planification supra communaux (Scot, PLH), il est apparu nécessaire de constituer des documents recensant des opérations d'habitat locales, ou à proximité du territoire, jugées exemplaires ou intéressantes sur le plan des formes urbaines, de la densité, de la prise en compte de l'environnement, de l'insertion paysagère, de l'architecture, du

montage opérationnel, de la gestion... Poursuivre la constitution d'un référentiel d'opérations d'habitat sous forme de fiches, pour permettre une meilleure prise en compte des politiques territoriales (objectifs du Scot Sud Loire notamment) et de l'environnement.

Compte-rendu d'exécution :

Depuis janvier 2016, de nombreux exemples ont été recherchés en lien avec les thématiques à illustrer.

Le panel d'opérations présélectionnées a été étudié avec le SCoT Sud Loire, et une dizaine d'opérations intéressantes ont été retenues (éco-hameau, renouvellement urbain dans une optique "développement durable", quartiers réalisés en auto promotion, logement social en commune rurale...).

Les informations nécessaires à la réalisation des fiches ont été collectées. Elles ont permis de réaliser les fiches durant le deuxième semestre.

En septembre 2016, les dix opérations pressenties pour la réalisation des fiches ont été présentées en Comité de pilotage pour validation.

Le travail technique pour la réalisation des dix fiches a été effectué.

BOËN ETUDE DE CADRAGE URBAIN ET POTENTIEL FINANCIER

03/221

Pilotes de l'étude : Pierre-Jean ROCHETTE
(Boën), Anne-Sylvie MIRMAMAND (EPORA)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

La commune de Boën, chef-lieu de son Canton, compte 3 278 habitants en 2013. Cette commune joue un rôle de polarité important pour toutes les communes de son bassin de vie en termes d'équipements, de commerces et de services ; rôle identifié et reconnu dans le projet de Scot Loire Centre. Cependant, elle constate depuis plusieurs années que de jeunes ménages partent vers des communes voisines, plus petites, mais proposant de nombreux espaces à vocation résidentielle (maisons individuelles). La commune veut enrayer ce phénomène. Pour cela, elle a engagé différentes actions en vue d'améliorer son attractivité. Parmi celles-ci, elle souhaite réaménager l'entrée sud-est de sa partie agglomérée, en direction de Montbrison et Feurs. Ce secteur est composé d'un vaste espace libre sans aménagement spécifique, bordé au nord par une route départementale supportant un trafic très significatif et un cordon d'habitat (en état médiocre), et au sud par le Lignon.

Compte-rendu d'exécution :

En 2016, suite au diagnostic du site réalisé fin 2015, epures a proposé des scénarios d'aménagement de la place Siveton qui ont permis à la commune

de préciser ses attentes quant à l'aménagement de ce secteur. L'Agence a précisé le programme d'aménagement préférentiel de la maîtrise d'ouvrage qui a fait l'objet d'une évaluation financière sommaire avec l'appui d'un Bureau d'études d'ingénierie VRD, et d'un phasage possible des actions à conduire. Epures a synthétisé l'ensemble de ces réflexions dans un rapport remis aux partenaires.



Power point

Formes Urbaines 2016

Auteurs : Epures - 10/2016, 16 p.

Afin de permettre une bonne compréhension des orientations et objectifs fixés dans les documents de planification supra communaux (Scot, PLH), il est apparu nécessaire de constituer des documents recensant des opérations d'habitat locales, ou à proximité du territoire, jugées exemplaires ou intéressantes sur le plan des formes urbaines, de la densité, de la prise en compte de l'environnement, de l'insertion paysagère, de l'architecture, du montage opérationnel, de la gestion...

Le panel d'opérations présélectionnées et présenté dans ce document a été étudié avec le SCoT Sud Loire, et une dizaine d'opérations intéressantes ont été retenues (éco-hameau, renouvellement urbain dans une optique "développement durable", quartiers réalisés en auto promotion, logement social en commune rurale...).

Numéro étude : 03/206

Cote : EPU 16 009

Accès : Partenarial

Rapport**Boën-sur-Lignon, Place Siveton : rapport de synthèse**

Auteurs : Epures - 06/2016, 71 p.

Boën-sur-Lignon est la ville principale de la communauté de communes du Pays d'Astrée (17 communes) localisée au centre du département de la Loire. Son projet de territoire met la qualité du développement urbain et de l'habitat au cœur de ses préoccupations. Or la commune de Boën peine à trouver la place qui doit être la sienne dans celui-ci. Le rapide constat dressé ci-après montre les principales difficultés auxquelles est confrontée cette commune. Pour y remédier, Boën et le Pays d'Astrée ont engagé un ensemble d'actions visant à la revitalisation du centre de la ville et portant sur la réhabilitation des logements, l'aménagement d'espaces publics, de la réorganisation des déplacements...etc. Le réaménagement de la place Siveton, entrée sud de la commune et objet de ce présent document, s'inscrit dans ce projet global.

Numéro étude : 03/221

Cote : EPU 16 043

Accès : Diffusable

Power point**Gare de Feurs : étude de cadrage urbain : esquisse retenue, pré-bilan, suites à donner**

Auteurs : Epures - 01/2017, 24 p.

La commune de Feurs dispose d'un quartier gare autour duquel se sont développées certaines activités d'importance, mais dont, aujourd'hui, une partie est désaffectée.

Depuis janvier 2016, le diagnostic urbain et foncier a été réalisé. Les éléments de programmations ont été étudiés donnant lieu à la réalisation de schémas d'aménagement contrastés sous la forme d'esquisses. Ces éléments sont mis en forme dans ce document.

Numéro étude : 03/225

Cote : EPU 16 010

Accès : Confidentiel - interne

EPORA ETUDE GARE DE FEURS

03/225

Pilotes de l'étude : Jean-Pierre TAITE (Feurs), Guy URBAN (EPORA)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Feurs dispose d'un quartier gare autour duquel se sont développées certaines activités d'importance, mais dont, aujourd'hui, une partie est désaffectée.

Ce secteur est à l'interface entre le centre-ville, la zone d'activité et les secteurs d'habitat plus périphériques. Il représente une opportunité majeure de requalification urbaine sur un tènement d'environ 3 ha.

Une convention d'études et de veille foncière a été signée entre EPORA et la collectivité en novembre 2015 de manière à conduire les études préalables.

Pour les assister, dans cette démarche, ils ont décidé de faire appel à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise.

L'objectif de cette mission est de réaliser un diagnostic urbain, de préciser les besoins en termes de programmation (habitat, économie, déplacement) de les mettre en forme d'esquisses pour évaluer sommairement les coûts d'aménagement. Ce travail permet à EPORA et à la commune de conduire une consultation de maître d'œuvre/concepteur sur un périmètre opérationnel affiné.

Compte-rendu d'exécution :

Depuis janvier 2016, le diagnostic urbain et foncier a été réalisé. Les éléments de programmation ont été étudiés donnant lieu à la réalisation de schémas

d'aménagement contrastés sous la forme d'esquisses. Ces éléments ont été mis en forme et présentés lors de deux réunions d'échanges et de validation avec la collectivité et EPORA.

Le parti d'aménagement a été finalisé. Il a fait l'objet d'une mise en image "3D" et d'une estimation sommaire des coûts d'aménagement. Cette étude sera finalisée en 2017, avec l'identification, notamment de périmètres opérationnels affinés.

EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN

03/226

Pilote de l'étude : Anne-Sylvie MIRMAND (EPORA)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Epura assiste certaines collectivités dans leur projet de requalification urbaine. Avant de passer à la mise en œuvre,

Epura souhaite l'intervention de l'Agence, de manière à préciser les attentes en termes de projets urbains à travers la réalisation d'études de cadrage sur des îlots de petites tailles de différentes communes.

Compte-rendu d'exécution :

- Périgueux - îlot centre bourg : un pré-bilan foncier sommaire a été réalisé sur la base de deux esquisses (l'une réalisée par le Toit Forézien, l'autre par epures), afin d'estimer la rentabilité foncière de l'opération. Ce travail a été présenté à la commune, Epura et à la Communauté d'Agglomération Loire Forez en juillet 2016. Le document a été finalisé en septembre.

- Cuzieu : la réflexion de cadrage urbain a porté sur deux îlots, qui ont fait l'objet de deux scénarios et pré-bilans fonciers. Ces éléments ont été présentés et débattus lors deux réunions avec les partenaires concernés.

Power point**Cuzieu : étude de cadrage urbain**

Auteurs : Epures - 02/11/2016, 30 p.

Le diagnostic urbain et foncier a été réalisé et présenté dans ce document.

Numéro étude : 03/226

Cote : EPU 16 011

Accès : Diffusable

Power point**Périgueux : îlot centre bourg**

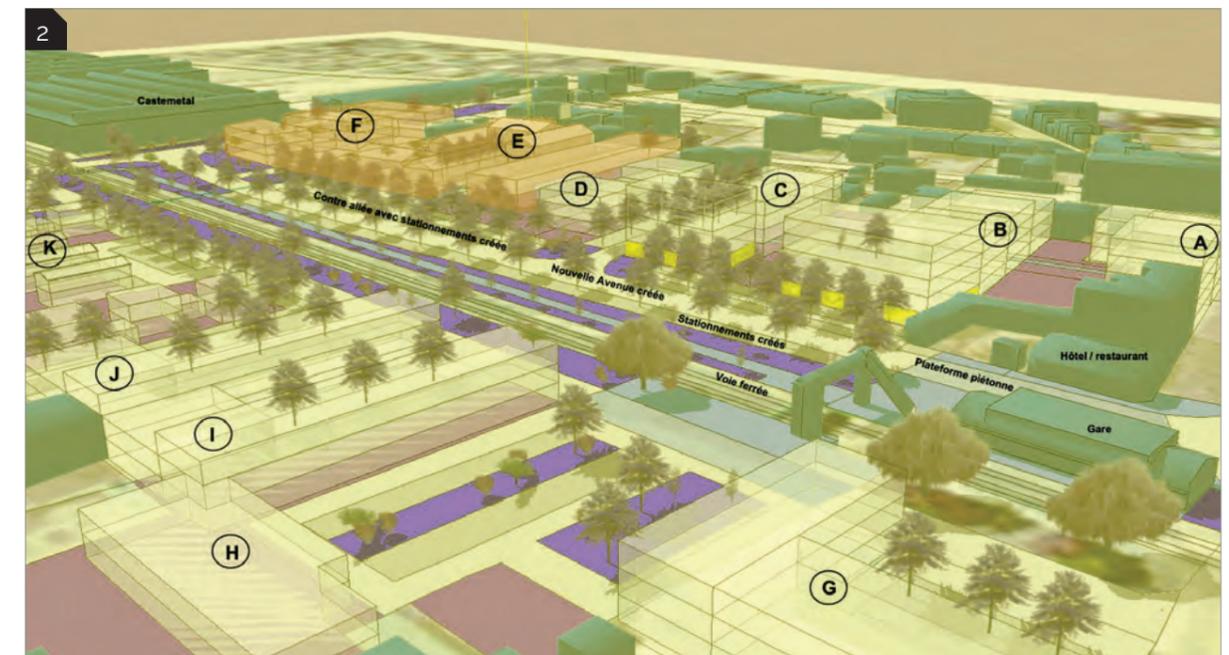
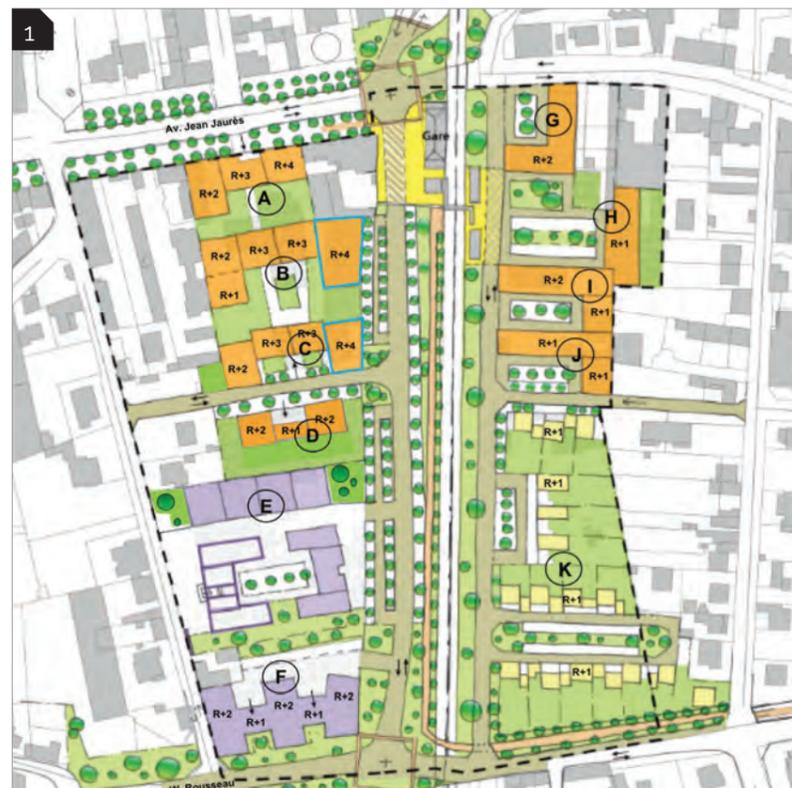
Auteurs : Epures - 10/2016, 7 p.

Un pré-bilan foncier sommaire a été réalisé sur la base de 2 esquisses (l'une réalisée par le Toit Forézien, l'autre par epures), afin d'estimer la rentabilité foncière de l'opération.

Numéro étude : 03/226

Cote : EPU 16 012

Accès : Diffusable



/ Habitat et développement social

ETUDES HABITAT /

Power point

PLH SEM Commission habitat : le parc social

Auteurs : Epures - 01/2017, 26 p.
Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. Epures a accompagné Saint-Etienne métropole dans son élaboration et son suivi, puis dans la réalisation du bilan mi-parcours. La communauté urbaine a projeté de lancer la révision de son PLH dès 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document pour la période 2017 - 2022.

Numéro étude : 04/005

Cote : EPU 16 117

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLH SEM Commission habitat : la production de logement et les marchés

Auteurs : Epures - 01/2017, 26 p.
Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. Epures a accompagné Saint-Etienne métropole dans son élaboration et son suivi, puis dans la réalisation du bilan mi-parcours. La communauté urbaine a projeté de lancer la révision de son PLH dès 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document pour la période 2017 - 2022.

Numéro étude : 04/005

Cote : EPU 16 118

Accès : Confidentiel - interne

SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - REVISION PLH3

04/005

Pilote de l'étude : Patrice RAINERI
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. Epures a accompagné Saint-Etienne Métropole dans son élaboration et son suivi, puis dans la réalisation du bilan mi-parcours. La Communauté urbaine a projeté de lancer la révision de son PLH en 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document pour la période 2017-2022.

Compte-rendu d'exécution :

La première partie de l'année a été consacrée à l'organisation de la révision et la mise en place des instances, et au démarrage du diagnostic. L'Agence a, au cours de cette période, mis à jour et analysé les données socio-économiques et l'état des lieux du parc de logements. Elle a préparé et contribué à l'animation des deux premiers comités techniques tenus en juin et en juillet : le premier portait sur la démarche, le deuxième sur les premiers éléments de diagnostic (analyse socio-démographique et données de cadrage habitat). Sur la deuxième partie de l'année, le travail a

consisté à affiner le diagnostic sur les différents parcs de logements : parc privé, parc social, les marchés du logement. Trois comités techniques, organisés d'octobre à décembre, ont permis de partager ce diagnostic avec les partenaires et d'en dégager les grands enjeux. Ces éléments ont également été partagés avec les élus en Commission habitat.

Parallèlement aux comités techniques, des réunions d'échanges spécifiques ont été organisées avec certains partenaires (DDT, Scot Sud Loire, ville de Saint-Etienne) pour affiner les points à prendre en compte dans la démarche.

SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE DES COPROPRIETES

04/054

Pilote de l'étude : Véronique POLIZZI
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Dans son action pour lutter contre l'habitat dégradé dans le parc privé, Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place en 2005 un observatoire des copropriétés (plus de 20 logements) dans l'agglomération. L'objectif de cet observatoire est de repérer les copropriétés dégradées afin d'intervenir, en partenariat avec les syndicats de gestion, pour leur remise en état et pour lutter contre la précarité énergétique de ces bâtiments.



Un comité technique, regroupant Saint-Etienne Métropole, l'ANAH et Epures, organise la production de l'observatoire, son suivi, ainsi que la restitution des avancées de l'observatoire aux communes concernées par ces travaux. Traduit par la réalisation de fiches descriptives pour chacune des copropriétés recensées, l'observatoire permet de répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du parc de logements dans les grandes copropriétés (localisation, caractéristiques, évolutions, état de dégradation...),
- établir un outil méthodologique permettant de qualifier et quantifier le parc,
- identifier les copropriétés en difficultés et présentant des signes de fragilité afin de prioriser les secteurs d'interventions.

Compte-rendu d'exécution :

- Elaboration de 150 fiches sur les copropriétés jugées dégradées et versement à St-Etienne Métropole.
- Exploitation des données de l'observatoire des copropriétés pour alimenter les réflexions/diagnostics de la révision du PLH de Saint-Etienne Métropole et PLU de la Ville de Saint-Etienne.

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

04/076

Pilotes de l'étude : Elisabeth GILIBERT
(Département de la Loire), Rémi
DORMOIS (DDT Loire)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé en début d'année 2013. Ce plan permet d'avoir un cadre d'actions commun et cohérent afin de répondre aux besoins du territoire et de la population en matière de logement et d'habitat. Le suivi de la mise en œuvre du Plan est assuré par l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH). Epures a en charge sa mise en œuvre, dans le cadre de son programme partenarial. Cet Observatoire à l'échelle départementale doit permettre de :

- suivre les dynamiques habitat et logement du département,
- évaluer l'activité des politiques publiques en matière d'habitat, au regard des grands enjeux identifiés dans le PDH.

Compte-rendu d'exécution :

Le comité de pilotage 2015 de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) s'est tenu le 13 janvier. Epures a présenté les résultats de l'étude sur la vacance dans le parc privé.

Power point

PLH SEM Commission habitat

Auteurs : Epures - 11/2016, 24 p.
Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. Epures a accompagné Saint-Etienne métropole dans son élaboration et son suivi, puis dans la réalisation du bilan mi-parcours. La communauté urbaine a projeté de lancer la révision de son PLH dès 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document pour la période 2017 - 2022.

Numéro étude : 04/005

Cote : EPU 16 119

Accès : Confidentiel - interne

Cette étude a fait l'objet d'une publication qui a été livrée en juillet aux pilotes pour formalisation et mise en ligne sur le site d'epures.

Un comité technique (Département de la Loire, DDT, epures) s'est tenu le 9 mars pour préparer l'objet de la mission 2016. Au cours de l'été, le livret d'indicateurs a été mis à jour.

La Lettre annuelle de l'ODH porte sur les mobilités résidentielles. De nombreux traitements pour alimenter cette Lettre ont été réalisés à la rentrée.

Le comité technique s'est réuni le 3 novembre. Epures a présenté le livret d'indicateurs et les résultats sur les mobilités résidentielles. Cette séance a également permis de définir la feuille de route pour les mois à venir (traitements complémentaires, organisation du prochain comité de pilotage,...).

Le comité de pilotage 2016 de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) s'est tenu le 2 février. Ont été présentés un état d'avancement des actions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), les évolutions significatives tirées du livret d'indicateurs et les résultats des mobilités résidentielles à l'échelle départementale.

SAINT-ETIENNE METROPOLE ETAT DES LIEUX LOGEMENTS ETUDIANT

04/078

Pilote de l'étude : Aubry FRANÇON
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCOUSE

Contexte et Objectifs :

Le contexte universitaire de Saint-Etienne est marqué par une très forte augmentation des effectifs étudiants : « A Saint-Etienne, 5 000 jeunes de plus sont arrivés en 6 ans à l'Université Jean Monnet. De 13 700 inscrits en 2009, ils sont passés à 18 000 en 2015. ». Cette évolution :

– renforce l'attractivité et le dynamisme de la ville,

– peut amener ponctuellement un manque de places dans les établissements, les équipements (restauration, etc).

La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du Schéma Campus. Les deux premières années ont permis d'asseoir le travail d'un groupe partenarial composé de personnes impliquées (AMOS, CROUS, DDT, UJM, Ville de St-Etienne...) qui sont fidèles aux réunions et demandeuses d'études pour mieux comprendre le contexte stéphanois. A la demande des partenaires, une enquête qualitative a été réalisée en 2015 auprès des étudiants pour comprendre

leurs attentes et leur situation par rapport au logement. De même, une convention de mise à disposition de données a été signée en 2015 entre St-Etienne Métropole, epures et la CAF de la Loire, cette dernière disposant d'indicateurs quantitatifs concernant les niveaux de loyer payé par les étudiants (disponibles à l'échelle de la commune et même du quartier), la localisation des logements des étudiants allocataires de la CAF, la part des étudiants en colocation...

La démarche répond à quatre objectifs :

– Renforcer la dynamique partenariale amorcée depuis 2014, favoriser les échanges.

– Continuer à apporter des éléments de compréhension du territoire, de la situation des étudiants et du marché du logement, dessiner les évolutions.

– Alimenter les partenaires en piste d'action en sollicitant le témoignage d'acteurs du logement ou de l'enseignement (Foyers Jeunes Travailleurs, Promoteurs, Responsables de CFA/d'établissement...).

– Anticiper les tendances à venir en matière de logement au sein de l'agglomération stéphanoise que ce soit en termes qualitatifs (évolution des modes de vie avec une montée en puissance de la colocation, besoins des étudiants en alternance...) et quantitatifs (pénurie de logements étudiants du fait de l'accroissement de cette population...).

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2016 a été consacrée à :

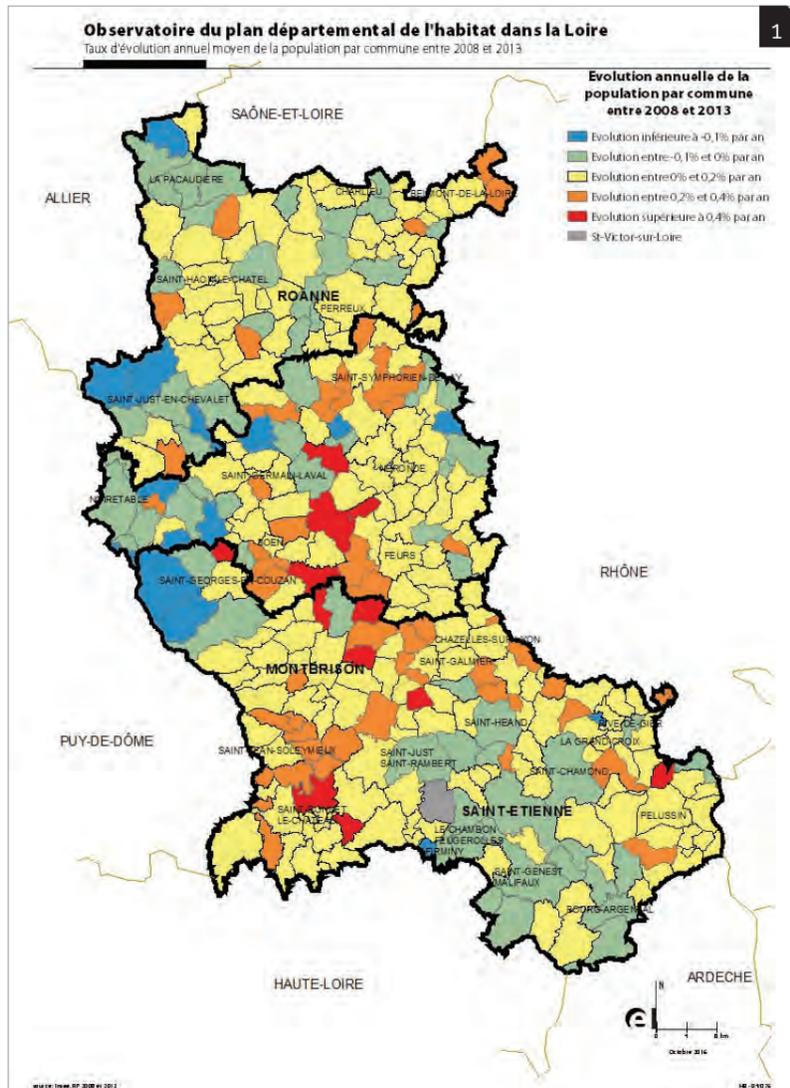
– l'analyse et la publication des résultats de l'enquête de 2015 : publication d'une note de synthèse de 16 pages intitulée « Logement des étudiants stéphanois : enquête qualitative »,

– la présentation de l'enquête auprès des élus de la commission « Habitat » de Saint-Etienne Métropole, élus qui ont montré un intérêt marqué pour la démarche et sa poursuite, notamment dans le cadre du Programme Local de l'Habitat,

– l'exploitation des données de la CAF, – la mise à jour des données sur les résidences étudiantes (enquête téléphonique). De plus, deux groupes partenariaux ont été organisés :

– le groupe partenarial d'octobre a été consacré à la présentation, par epures, de données statistiques (dont les données de la CAF) ainsi qu'à un exposé du projet de réaménagement du campus Tréfilerie et de son insertion urbaine (par Hervé GOY, UJM, et Guillaume PERACHE, Ville de Saint-Etienne),

– le deuxième groupe partenarial de décembre a été consacré à la présentation, par epures, de l'enquête auprès des résidences étudiantes ainsi qu'à une présentation de Habitat Jeune Clairivire et du Centre International de Séjour André Wogenscky (par Christiane Farigoule et Marilynne Da Silva).



Power point

Observatoire départemental de l'habitat de la Loire

Auteurs : Epures - 02/02/2017, 28 p.

Le comité de pilotage 2016 de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) s'est tenu le 2 février. Ont été présentés un état d'avancement des actions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), les évolutions significatives tirées du livret d'indicateurs et les résultats des mobilités résidentielles à l'échelle départementale.

Numéro étude : 04/76

Cote : EPU 16 114

Accès : Partenarial

Power point

Observatoire départemental de l'habitat de la Loire : données 2016

Auteurs : Epures - 12/2016, 75 p.

L'observatoire produit annuellement un livret d'indicateurs analysés et territorialisés. Elaboré à partir de plus de 50 indicateurs, issus de données de plusieurs sources (Insee, Anah, CAF, Conseil général, DDCS, DDT, DREAL, SIEL...), ce document permet de suivre l'évolution du territoire.

Numéro étude : 04/76

Cote : EPU 16 115

Accès : Diffusible

Plaquette

Le logement des étudiants stéphanois : enquête qualitative

Auteurs : Epures - 09/2016, 16 p. + 12 p. + 15 p.

Le parc locatif stéphanois permet aux étudiants de trouver rapidement un logement pour un loyer modéré. Cependant, certains publics comme les étudiants étrangers ou les étudiants à faibles revenus se heurtent à divers obstacles (langue, niveau de loyer, garant...) ; ceux-ci ont besoin d'être accompagnés vers des solutions. Si, en première année, les étudiants ont peu de critères pour le choix de leur logement, leurs aspirations se construisent ensuite : logement spacieux, confortable, en colocation... Avec des stratégies qui varient selon l'âge, la formation, l'origine géographique, etc. Enfin, le choix du quartier se fait selon la proximité au lieu d'étude, au tramway et aux lieux d'animation, d'où l'attractivité du centre-ville.

Numéro étude : 04/78

Cote : EPU 16 103

Accès : Diffusible

**SAINT ETIENNE METROPOLE
OFFRE RELOGEMENT ANRU**

04/086

Pilotes de l'étude : Patrice RAINERI
(Saint-Etienne Métropole), Philippe
BANC (DDT Loire)

Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT

Contexte et Objectifs :

Le contrat de ville et son volet renouvellement urbain visent à rénover profondément l'habitat public et l'habitat privé des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit par démolition du parc le plus obsolète, soit par réhabilitation, soit par la création d'une offre de logements plus attractifs et permettant de créer plus de mixité sociale. Dans le cadre des missions avec l'ANRU, il est nécessaire d'identifier le besoin de reconstitution de l'offre liée aux démolitions des quartiers de renouvellement urbain. L'objectif de la mission est donc d'approcher les besoins de reconstitution de l'offre liée aux démolitions envisagées.

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion technique avec les partenaires a permis de valider la méthode et les caractéristiques à recueillir auprès des bailleurs. Les entretiens avec les bailleurs

concernés par des opérations de démolition sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ont été réalisés au dernier trimestre. La mission sera finalisée au premier semestre 2017 (restitution, complément d'analyse...).

**SAINT ETIENNE METROPOLE
DEMANDE LOGEMENT
SOCIAL**

04/087

Pilote de l'étude : Patrice RAINERI
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

La Loi ALUR prévoit de nouvelles obligations pour les EPCI :
- élaboration d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSD),
- mise en œuvre du principe d'un droit à l'information pour toute personne susceptible de demander un logement social,
- un dispositif de gestion partagée des dossiers pour améliorer la connaissance des demandes sur le territoire, En outre, l'année 2016 est la dernière année du PLH de Saint-Etienne Métropole. Une analyse

fine de la demande de logement social devra permettre de contribuer à la détermination des besoins en logements sociaux du territoire. Cette mission consiste à produire une analyse de la demande de logement social à l'échelle de St-Etienne Métropole et des bassins d'habitat dans l'objectif de répondre aux besoins d'information des demandeurs de logement social et de fournir les données pour le diagnostic du PLH3.

Compte-rendu d'exécution :

De nombreux échanges ont porté sur le contenu de la mission et la rédaction de la fiche programme. Deux comités techniques ont été organisés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) le 24 mars et le 26 avril.

La DDCS a livré la base de données à epures début septembre. Epures a structuré la base pour une exploitation statistique. Les premières analyses ont porté sur le profil des demandeurs satisfaits à l'échelle des bassins d'habitat de Saint-Etienne Métropole et sur les attributions dans les programmes neufs. Un diaporama a été réalisé pour une présentation des résultats en comité technique dédié au Programme Local de l'Habitat (PLH) de Saint-Etienne Métropole le 21 novembre. Une analyse a été rédigée et intégrée au diagnostic du PLH.

En décembre, les traitements ont porté sur les flux des demandeurs satisfaits. Le travail va se poursuivre en 2017 avec une analyse à l'échelle des quartiers en politique de la ville.

/ Habitat et développement social

ETUDES DÉVELOPPEMENT SOCIAL /

**SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE
VEILLE DES QUARTIERS**

05/008

Pilote de l'étude : François ROUSSEAU
(Saint-Etienne)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Initialement conçu pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne et ainsi permettre à la ville de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le DVQS est apparu comme étant trop descriptif et pas assez dynamique.

Les nouveaux objectifs proposés par la ville sont les suivants :

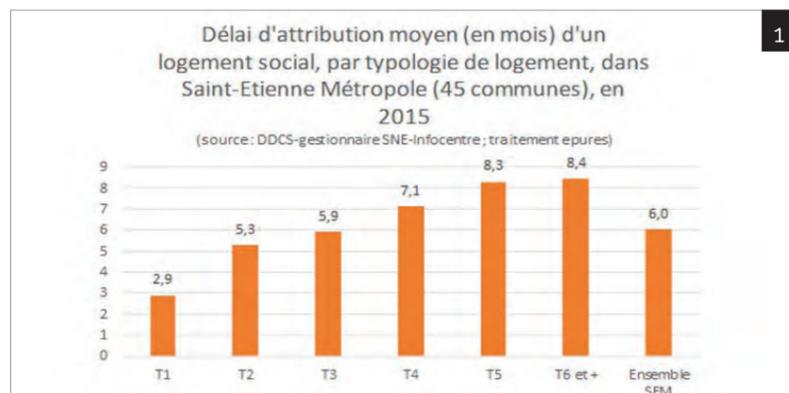
- garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville,
- suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions,
- comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, département, région, national),
- faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes,
- confronter ces hypothèses avec l'avis

du groupe « expert de l'observation ».
- partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens, direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.

Compte-rendu d'exécution :

- Réalisation d'une note de synthèse à destination des élus : les points forts et les points faibles de chaque quartier de la ville sont analysés dans les thématiques du peuplement, de la diversité sociale, de l'emploi du logement et de la santé.

- Production d'une note territoriale pour le quartier de Terrenoire.
- Réalisation d'une présentation pour la conférence managériale des directions de la ville de Saint-Etienne : sociologie des quartiers.
- Mise à jour des données du DVQS.



N°2
10 FÉVRIER 2016

AU SOMMAIRE
CONTRAT DE CADRAGE
DU RENOUVELLEMENT
DE LA VILLE STEPHANOISE 20
DEVALORISATION
DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE 21
MISE EN ŒUVRE D'UN
DISPOSITIF DE VEILLE
DES QUARTIERS 21

LES NOTES
**DU DISPOSITIF DE VEILLE
DES QUARTIERS STEPHANOIS**

**Saint-Etienne : des fragilités sociales
mais aussi des dynamiques positives**

Avec 172 000 habitants, la ville de Saint-Etienne se positionne au 10^{ème} rang des communes les plus peuplées de France. Les basses densités démographiques constatées dans plusieurs années, sont causées par des départs non compensés par les arrivées. Ces départs ont une incidence en progression et très élevée dans le parc de logements stephanois.

Les indicateurs relatifs à l'emploi, à la santé, à la cohésion sociale et à la diversité sociale traduisent la présence de nombreux indicateurs en situation de fragilité sociale ou économique. Mais tous les quartiers ne sont pas touchés de manière homogène ?

Les indicateurs relatifs à l'emploi, à la santé, à la cohésion sociale et à la diversité sociale traduisent la présence de nombreux indicateurs en situation de fragilité sociale ou économique. Mais tous les quartiers ne sont pas touchés de manière homogène ?

Epures

Plaquette**Saint-Etienne : des fragilités sociales
mais aussi des dynamiques positives**

Auteurs : Epures - 09/2016, 12 p.

La ville de Saint-Etienne voit progressivement s'enrayer le recul démographique qu'elle connaît depuis de nombreuses années. Le solde migratoire reste cependant négatif et la vacance, en particulier dans le parc privé, continue de s'aggraver.

La ville offre une véritable diversité sociale au fil de ses quartiers. Ainsi deux diagonales se dessinent et se croisent en son centre :

- une diagonale nord-est/sud-ouest composée de quartiers populaires, où les difficultés financières, d'emplois et sociales s'additionnent,
- une diagonale nord-ouest/sud-est qui semble plus protégée du risque social.

Numéro étude : 05/08

Cote : EPU 16 094

Accès : Diffusable

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
- OBSERVATOIRE SOCIAL DES
QUARTIERS**

05/016

**Pilote de l'étude : Michel PEISEY
(Saint-Etienne Métropole)****Pilote epures : Cyril GABION****Contexte et Objectifs :**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en 2007 à l'échelle de l'agglomération étant arrivé à échéance fin 2014, les Contrats de Ville de nouvelle génération ont permis de retenir 39 quartiers dans l'agglomération de Saint-Etienne Métropole. L'Observatoire Social des Quartiers (OSQ) a pour objectif de pouvoir disposer d'un outil d'aide à la définition des orientations du contrat de ville et d'évaluer les programmes qui ont été engagés.

Saint-Etienne Métropole, en lien avec les services de la Préfecture (DDCS), est le pilote de cette démarche : choix des productions, relationnel avec les différentes structures partenaires de l'observatoire (Association de Maîtres d'ouvrages Sociaux 42, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Caisse d'Allocation Familiale 42, Département de la Loire, Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 42, Centre d'Études Techniques, d'Appui et de Formation des Centres d'Examen de Santé, Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi/Missions Locales/Programme Local d'Insertion par l'Économie, Maison de l'Emploi et de la Formation). L'objectif de cet outil est donc de mieux connaître les quartiers en géographie prioritaire en suivant leur évolution pour anticiper les phénomènes de dégradation.

Compte-rendu d'exécution :

- Mise en page de la note sur les secteurs d'activité accessibles en transport en commun.
- Mise à jour des tableaux de données :

réalisation d'un document recensant les indicateurs fournis par chaque structure, les contacts dans les structures, la dernière livraison de données et la date des relances pour le compte de l'agglomération.

- Traitements et analyses de la situation des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 31/12/2015 dans Saint-Etienne Métropole

- Traitements statistiques pour Pôle Emploi : répartition des DEFM 2015 à l'échelle des Iris de l'agglomération.

- Transmission de données sociodémographiques pour l'antenne de Pôle Emploi de Rive-de-Gier.

- Rédaction de la note sur la qualification des emplois accessibles par quartier.

- Participation et présentation des données de l'observatoire dans le groupe technique partenarial sur l'emploi et le développement économique.

- Présentation des résultats de l'Observatoire Social dans le Comité Technique de l'observatoire du 29 novembre.

**ANALYSE DES MOBILITES
RESIDENTIELLES**

05/042

**Pilotes de l'étude : Rémi DORMOIS (DDT
Loire), Patrice RAINERI (Saint-Etienne
Métropole), Mamar ABED RELAM
(Saint-Etienne), Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)****Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE****Contexte et Objectifs :****Contexte**

Depuis 2009, epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, anime un dispositif de suivi et d'analyse des mobilités résidentielles des ménages au sein de la Loire. Différents travaux ont été réalisés, visant l'ensemble du Sud Loire à travers les données de l'INSEE, mais aussi des secteurs particuliers (quartiers en renouvellement urbain, etc.) à travers des enquêtes spécifiques.

En 2014-2015, deux enquêtes ont été menées auprès des ménages du Sud Loire. L'année 2016 est consacrée à la publication et à la diffusion des résultats de ces enquêtes d'une part et d'autre part aux premières exploitations de la nouvelle base des migrations résidentielles de l'INSEE qui sera mise en ligne dans le courant de l'année 2016 (en juin selon le site Internet de l'INSEE).

Objectifs de l'étude

- Rédaction d'une note technique et d'une note de communication reprenant les résultats des deux enquêtes.

- Exploitation de la base mobilités résidentielles 2008-2013 à l'échelle du Sud Loire.

- Présentation dans les instances partenariales.

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a été consacré à la réalisation de la note présentant les résultats des enquêtes sur les mobilités résidentielles des ménages dans le Sud Loire (enquête téléphonique et enquête qualitative). L'ensemble du travail réalisé sur les mobilités depuis 5 ans a été présenté en Conseil d'administration de l'Agence.

Le deuxième semestre a été consacré

au traitement de la nouvelle base des migrations résidentielles de l'INSEE publiée à l'été, à l'échelle de la Loire et des nouveaux EPCI (en particulier, Saint-Etienne Métropole, Loire Forez et Forez Est). Un groupe de travail a été organisé avec les partenaires en décembre pour présenter ces résultats et échanger.

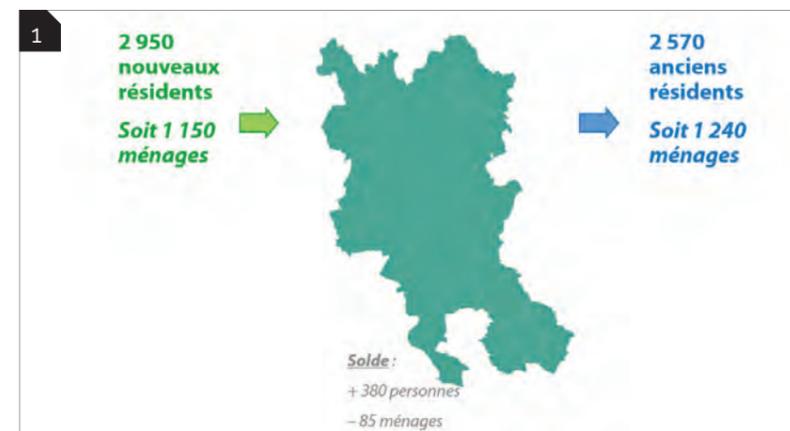
**SAINT ETIENNE METROPOLE
AMO CONTRAT DE VILLE**

05/047

**Pilote de l'étude : Michel PEISEY
(Saint-Etienne Métropole)****Pilote epures : Cyril GABION****Contexte et Objectifs :**

Le Contrat de Ville (CDV) de Saint-Etienne Métropole a été signé en juillet 2015. Avec les territoires lyonnais, grenoblois et clermontois, Saint-Etienne Métropole anime un réseau des agglomérations. Celui-ci a émis l'idée que les Agences d'urbanisme de ces territoires et le Réseau des agglomérations devaient se réunir pour partager leurs réflexions en matière d'observations quantitative et qualitative.

De plus, il est apparu au cours de l'année 2015, que Saint-Etienne Métropole a sollicité epures de façon ponctuelle pour les aider à la conception des documents annexes du CDV (NPNRU...).

**Power point****Migrations résidentielles : exploitation
des fichiers détail 2013**

Auteurs : Epures - 06/12/2016, 36 p.

Les fichiers détail "Migrations résidentielles des individus" proposent, sur le thème des migrations entre lieux de résidence actuelle et antérieure, un ensemble de variables sur les individus, et le ménage auquel ils appartiennent. Les dernières bases de données communiquées par l'INSEE décrivent les migrations résidentielles entre 2003 et 2008 (fichier communiqué en 2011). En 2016, de nouveaux fichiers vont être communiqués pour les migrations résidentielles entre 2008 et 2013.

A partir de premiers traitements statistiques, il s'agira de montrer les principaux flux résidentiels au sein du Sud Loire et entre le Sud Loire et les autres territoires, de caractériser les ménages mobiles et de mettre en avant les évolutions entre 2003-2008 et 2008-2013.

Numéro étude : 05/42

Cote : EPU 16 104

Accès : Diffusable

Power point**Les mobilités résidentielles dans le
Sud Loire : enquêtes auprès des ménages**

Auteurs : Epures - 08/2016, 33 p.

En 2014-2015, epures a choisi de conduire une enquête auprès des ménages qui ont emménagé dans une centralité du Sud Loire autre que Saint-Etienne. L'enjeu était de connaître le profil de ces nouveaux emménagés, de comprendre comment ils ont choisi leur lieu de vie.

Les résultats montrent un rapport ambivalent à la ville, les ménages recherchant à la fois tranquillité, nature, services urbains, vie sociale, avec des attentes précises et multiples quant au logement.

Ces éléments peuvent éclairer les politiques urbaines, qui cherchent à répondre à la demande des ménages tout en favorisant la dynamique de Saint-Etienne et des autres centralités du Sud Loire.

Numéro étude : 05/42

Cote : EPU 16 105

Accès : Partenarial

Compte-rendu d'exécution :

- Participation à trois réunions à Lyon, dont une en présence de la DREAL.
- Animation et compte-rendu d'une réunion.
- Recueil des adresses de rue pour chaque quartier inscrit au contrat de ville.
- Transmission de données au Centre Social de l'Arlequin (Terrenoire).

LOIRE FOREZ AMO CONTRAT DE VILLE-OBSERVATOIRE EMPLOI

05/051

Pilote de l'étude : Virginie MEURIER (Loire Forez)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

En juillet 2015, la Communauté d'agglomération de Loire Forez s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat de Ville 2015-2020. Au sein du pilier emploi et développement économique, le diagnostic a fait apparaître des difficultés d'accès à l'emploi et un manque de formation qualifiante, en particulier pour les femmes et pour les habitants du quartier de Beauregard. Pour mieux appréhender leurs besoins et mieux connaître cette population en recherche d'emploi, l'une des actions ciblées par le Contrat de Ville consiste à mettre en place un observatoire partenarial de l'emploi.

Compte-rendu d'exécution :

- Rencontres des partenaires/fournisseurs de données : Pôle Emploi Montbrison, Département de la Loire, PLIE du Forez, Mission Locale du Forez, DIRECCTE.
- Rédaction des conventions de partage et/ou de participation à l'observatoire avec : Pôle Emploi Montbrison, Département de la Loire, PLIE du Forez, Mission Locale du Forez, DIRECCTE,

Cap Emploi, CCI, CMA, CIDFF.

- Signature de la première convention de partage d'information avec Pôle Emploi Loire.

SAINT ETIENNE METROPOLE ENJEUX MOBILITE ET QUARTIERS POLITIQUE VILLE

05/052

Pilotes de l'étude : Michel PEISEY, Julien-Pierre DURAND (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :**Contexte**

Dans le cadre de son programme partenarial mutualisé, epures a réalisé en 2014 une étude sur l'accessibilité en transports collectifs des quartiers inscrits en politique de la ville de Saint-Etienne Métropole. Elle a permis d'analyser le niveau de desserte TC de chacun des 36 quartiers initialement pressentis pour le futur contrat de ville. Cette démarche a permis de déterminer le temps d'accès, en transports collectifs, aux principales zones d'emplois de l'agglomération, tout en quantifiant le nombre d'emplois accessibles en moins de 30 min. Cette étude a mis en évidence l'hétérogénéité de l'accessibilité en TC à l'emploi des différents quartiers de l'agglomération. En 2015, en complément de cette démarche, epures travaille sur la définition d'une typologie des emplois accessibles à partir des quartiers prioritaires.

Cette approche, très orientée transport, permet d'exprimer l'adéquation entre l'offre de transport et proximité de l'emploi. Cependant, elle n'a pas permis d'avoir une approche à l'échelle de l'individu, qui permettrait de mieux comprendre les choix de mobilité des habitants des quartiers prioritaires. La compréhension de la mobilité des habitants de ces quartiers (leur choix de



se déplacer ou non, le mode de transport choisi ou imposé, les contraintes qu'ils subissent) va permettre d'identifier leurs besoins en matière de service à la mobilité et faire évoluer l'offre existante en proposant des actions adaptées aux quartiers.

Objectifs de l'étude

- Décrire les pratiques de déplacement des habitants des quartiers politique de la ville : se déplacent-ils et pourquoi ? par quels moyens ?
- Identifier précisément les difficultés que ces personnes rencontrent pour se déplacer, notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi, et les leviers d'action possibles pour y répondre.

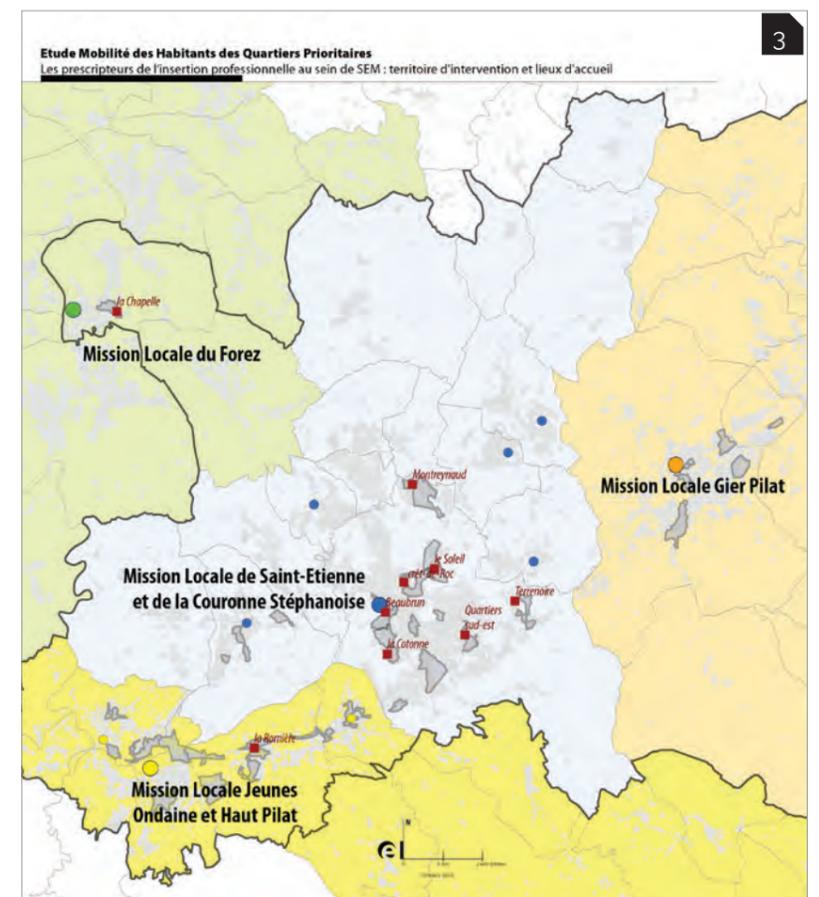
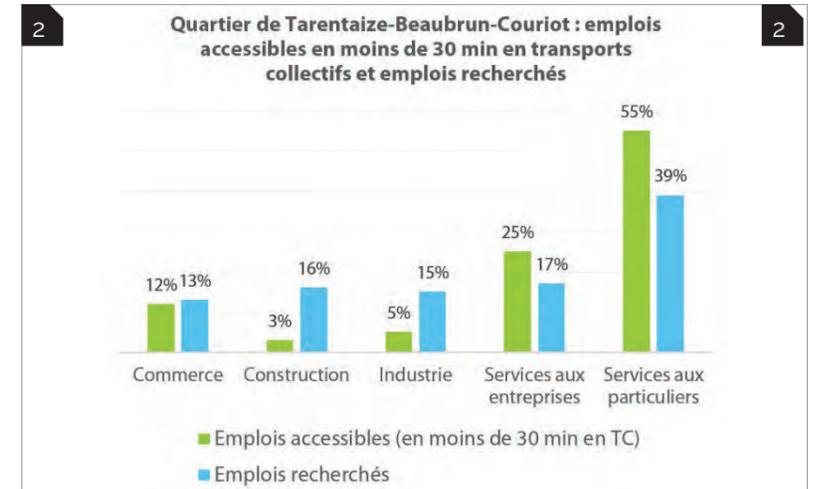
Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a été consacré aux entretiens, à la fois auprès des professionnels et des habitants (via les étudiants), et à la restitution des résultats aux partenaires :

- Février-mars : réunion de lancement entre epures et les étudiants Altervilles : attendus de la mission, enjeux, mode opératoire, délais... et réception d'une

note par les étudiants (appropriation de la problématique, revue de littérature, proposition de grilles d'entretiens).

- Avril : accompagnement des étudiants pour les prises de contact au sein des quartiers de Montreynaud et de la Romière (rencontre des chefs de projet) et prise de contact, par epures, avec les prescripteurs de l'emploi.
- Mai : passation de l'enquête auprès des habitants par les étudiants, rencontre des prescripteurs de l'emploi par epures (rencontre du Dispositif Loire et des quatre missions locales couvrant le territoire de Saint-Etienne Métropole ; prise de contact avec Pôle Emploi qui n'a pas donné suite). Réunion partenariale de partage des premiers résultats le 12 mai (Saint-Etienne Métropole, DDT).
- Juin : entretiens complémentaires, rédaction du rapport par les étudiants. Restitution finale des deux enquêtes par les étudiants et epures le 29 juin.
- Octobre à décembre : écriture d'une publication reprenant tous les résultats de ce travail. Fin décembre, la rédaction de la note a été faite, la mise en page et la diffusion étant prévues pour début 2017.





1

VILLE DE SAINT-ETIENNE STRUCTURES D'EDUCATION POPULAIRE

05/053

Pilote de l'étude : Marie-Bénédicte
MULLER (Saint-Etienne)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCOUSE

Contexte et Objectifs :

Contexte

Après avoir conduit un audit des structures d'éducation populaire (analyses administrative, financière, sociale et juridique), la Ville de Saint-Etienne souhaite avoir une vision de leur impact sur la population des quartiers dans lesquels elles sont implantées : quel est leur maillage territorial ? Leur aire d'influence ? Comment évolue la population de cette aire d'influence ?

Objectifs de l'étude :

- Analyser la distribution des structures au sein de la ville.
- Analyser la population de chaque quartier.
- Analyser l'offre d'éducation populaire de chaque quartier.
- Croiser ces analyses par quartier.
- Partager ces résultats avec les structures.
- Tester les possibilités de géolocalisation des adhérents pour définir le « territoire de rayonnement » d'une structure.

Compte-rendu d'exécution :

- Janvier-Mars : plusieurs rencontres entre les services de la Ville de St-Etienne (Direction Animation Jeunesse et Vie Associative, service de Contrôle de Gestion) pour définir la mission et recueillir les données (audit + données SIG)
- Mai-juin :
 - rédaction d'un courrier à l'intention des structures pour leur demander leurs bases adresses et transmission de ce courrier à la Ville de St-Etienne pour envoi
 - premiers traitements et analyse

par epures : mise à jour de la base de données géolocalisées, croisement entre l'implantation des structures et les évolutions socio-démographiques (à partir des analyses du dispositif de veille des quartiers stéphanois)

- Juillet : premier rendu à la Direction Animation Jeunesse et Vie Associative (réunion du 4 juillet) ; échanges sur la suite de l'étude avec les services ; recueil de nouveaux éléments concernant l'activité des structures associatives (auprès de la Ville et de la CAF) ; travail bibliographique concernant l'histoire des structures d'éducation populaire à Saint-Etienne
- Août-septembre : analyse de l'activité des structures au regard d'indicateurs définis par les services de la Ville
- 26 octobre : deuxième rendu aux services de la Ville de St-Etienne et aux élues référentes (Mesdames Labiche et Perrin) : analyse de la population, analyse de l'activité des structures, présentation d'une fiche quartier
- Novembre : test de géolocalisation des usagers pour deux structures
- 23 Novembre : présentation de l'étude à l'ensemble des centres sociaux, en présence du Maire et des adjoints
- 5 décembre : présentation de l'étude en Conseil de majorité
- Décembre : rédaction des 22 fiches quartiers.

Power point

Structures d'éducation populaire : une analyse territoriale

Auteurs : Epures - 23/11/2016, 17 p.

Après avoir conduit un audit des structures d'éducation populaire (analyses administrative, financière, sociale et juridique), la Ville de Saint-Etienne souhaite avoir une vision de leur impact sur la population des quartiers dans lesquels elles sont implantées : quel est leur maillage territorial ? Leur aire d'influence ? Comment évolue la population de cette aire d'influence ?

Dans ce contexte, les objectifs de l'étude sont :

- d'analyser la distribution des structures au sein de la ville
- d'analyser la population du quartier de chaque structure
- d'étudier, pour chaque quartier, l'offre de services proposée au regard de la population.

Numéro étude : 05/53

Cote : EPU 16 102

Accès : Partenarial

/ Développement économique

ETUDES ÉCONOMIE /

SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE

06/080

Pilote de l'étude : Pascal HORNING (EPA
de Saint-Etienne)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-
FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. L'objectif de cette démarche est de mettre au point un suivi des entreprises et des emplois sur chacun des quartiers Epase.

Compte-rendu d'exécution :

- entre janvier et juin 2016 : finalisation des fiches 2015 (analyse, rédaction et mise en page) : dix fiches publiées (données du territoire)
- 30 mai 2016 : présentation des résultats et de l'étude devant les partenaires (St-Etienne Métropole, Epase, Ville de St-Etienne).
- juin 2016 : rédaction de la nouvelle convention Urssaf, epures, Epase.
- juillet 2016 : extraction des nouvelles données entreprises à partir de Diane+ et envoi à l'Urssaf.
- septembre 2016 : rédaction de la nouvelle convention Epase/epures/Urssaf et signature par les trois Directeurs.
- entre octobre et décembre 2016 : analyse des nouvelles données.

1	Quartiers	Nombre d'emplois en 2014	Poids du quartier / VSE en 2014	Evolutions absolues 2012-2014	Evolutions relatives 2012-2014
	Crêt-de-Roc	790	1%	-80	-9%
	Soleil	990	1%	-120	-10%
	Jacquard	1 370	2%	-55	-4%
	Fauriel	1 420	2%	-200	-12%
	Saint Roch	1 400	2%	+140	+11%
	Centre 2	1 480	2%	-120	-7%
	Monthieu Pont-de-l'Ane	1 620	2%	-70	-4%
	Hypercentre	13 500	17%	-800	-6%

Plaquette

Suivi économique du quartier de Châteaueux

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.

Le suivi des quartiers Epase s'inscrit dans un dispositif d'observation permettant d'apporter un éclairage sur la mutation des quartiers depuis 2007. L'Epase et epures ont conventionné avec l'URSSAF pour obtenir des données sur l'emploi salarié privé à l'échelle des différents quartiers d'intervention de l'EPA et suivre leur évolution.

Numéro étude : 06/80

Cote : EPU 16 078

Accès : Diffusable

Plaquette

Suivi économique du quartier du Crêt de Roc

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.

Le suivi des quartiers Epase s'inscrit dans un dispositif d'observation permettant d'apporter un éclairage sur la mutation des quartiers depuis 2007.

L'Epase et epures ont conventionné avec l'URSSAF pour suivre l'évolution de l'emploi salarié privé à l'échelle des différents quartiers d'intervention de l'EPA et suivre leur évolution.

Quartier de centre-ville, le Crêt de Roc est à la fois résidentiel et accueille des activités tertiaires. Il s'agit principalement d'un secteur d'habitat en renouvellement.

Numéro étude : 06/80

Cote : EPU 16 079

Accès : Diffusable

Plaquette

Suivi économique du quartier de Centre 2

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.

Le suivi des quartiers Epase s'inscrit dans un dispositif d'observation permettant d'apporter un éclairage sur la mutation des quartiers depuis 2007.

L'Epase et epures ont conventionné avec l'URSSAF pour suivre l'évolution de l'emploi salarié privé à l'échelle des différents quartiers d'intervention de l'EPA et suivre leur évolution.

Quartier proche de l'hyper-centre, Centre 2 est à la fois résidentiel, commercial et accueillant des activités tertiaires ou de service.

Numéro étude : 06/80

Cote : EPU 16 080

Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier de Fauriel**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 081
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier de l'hypercentre**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 082
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier Manufacture - Plaine Achille : Cœur de ZAC**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 083
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier Manufacture - Plaine-Achille : Nord de la ZAC**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 084
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier Monthieu Pont-de-l'Ane**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 085
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier du Soleil**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 086
Accès : Diffusable

Plaquette**Suivi économique du quartier Manufacture - Plaine Achille : Technopôle**

Auteurs : Epures - 05/2016, 4 p.
Numéro étude : 06/80
Cote : EPU 16 087
Accès : Diffusable

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
- OFFRE D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES**

06/083

Pilote de l'étude : Bertrand GONON
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

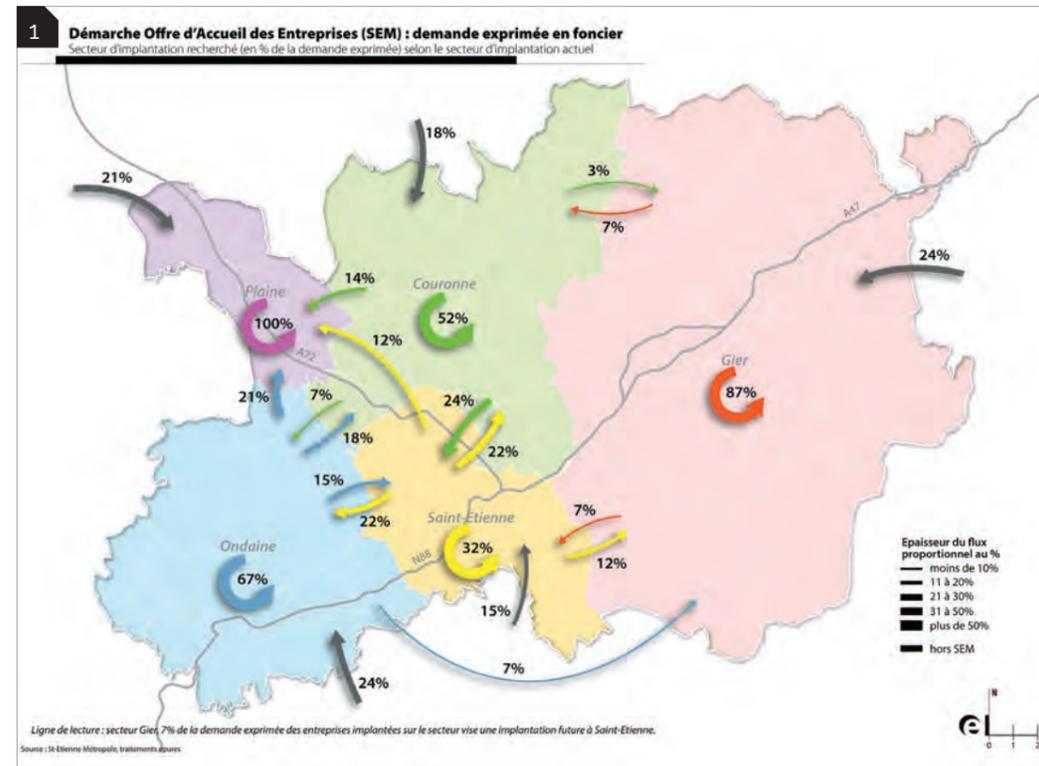
La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole a engagé depuis 2011 l'élaboration d'une démarche d'offre d'accueil des entreprises (OAE) sur son territoire. Afin de l'assister dans cette démarche, Saint-Etienne Métropole sollicite l'Agence d'urbanisme.

La démarche OAE est un outil d'observation et d'aide à la décision. Elle permet d'anticiper, programmer, gérer durablement l'offre d'accueil économique à l'échelle de l'agglomération. L'OAE est une démarche qui se veut vivante et qui doit évoluer au gré du marché et des opportunités foncières et immobilières, des évolutions de la demande, des projets privés (investisseurs immobiliers, entreprises) et publics (grands projets urbains).

Les objectifs de la démarche OAE de Saint-Etienne Métropole sont d'une part, d'offrir des solutions foncières et immobilières adaptées aux besoins des entreprises dans un objectif d'accroître l'attractivité du territoire et d'autre part à aider les élus dans leurs prises de décision. L'objectif est également de pérenniser la démarche de l'OAE. Pour cela, une réflexion doit être menée sur la mise en œuvre dans le temps de la démarche.

Compte-rendu d'exécution :

1/Mise à jour de la note d'étude réalisée en 2015 sur l'analyse des capacités foncières des sites de niveaux local et micro-local (recensement des espaces fonciers disponibles à moyen et long termes, à savoir les espaces non bâtis, non aménagés, non viabilisés et inscrits en AU indicé ou strict dans les documents d'urbanisme locaux). Note transmise au service "aménagement du territoire" et



au service "développement économique". Réunion de présentation au Syndicat mixte du Scot Sud Loire en septembre.

2/Mise à jour de la note de conjoncture :
- Mise à jour des bases de données de l'offre foncière publique et de la demande exprimée des entreprises par Saint-Etienne Métropole et transmission à epures pour réaliser les traitements et l'analyse
- Travail sur les indicateurs à retenir pour analyser et qualifier l'offre foncière publique et la demande
- Note d'étude sur l'analyse de la demande exprimée
- Note d'étude sur l'analyse de l'offre foncière publique

3/Réunions mensuelles epures/Saint-Etienne Métropole

**SAINT ETIENNE METROPOLE
CREATION D'ENTREPRISES AVEC
LA CCI**

06/096

Pilote de l'étude : Dominique PARET
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Angélique THOLONI-
AT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a placé l'entrepreneuriat comme intervention économique prioritaire du territoire et anime aujourd'hui le réseau "Je crée en Rhône-Alpes Loire Sud" qui vise à mieux accompagner les créateurs d'entreprise dans leur parcours. "Je crée en Rhône-Alpes" est composé d'une trentaine de structures, qui s'impliquent dans un plan d'actions afin de proposer une offre de

service de l'idée à la création en assurant une continuité entre chacune des étapes avec des passages de relais transparents entre les différentes structures.

Epures, dans le cadre de son programme partenarial, et le Département Intelligence Economique de la CCI ont développé en 2013 une méthode de caractérisation des créateurs d'entreprises présents sur le territoire de Loire Sud depuis 2007 afin d'identifier les facteurs favorisant ou contraignant la pérennité des entreprises. Puis, une première phase d'étude a été réalisée en 2014 dans le cadre du processus expérimental de suivi post création pour les entreprises créées en 2012 dans les filières stratégiques du territoire. Ce travail est depuis reproduit chaque année.

Compte-rendu d'exécution :

- En juillet 2016 : extraction par epures des établissements issus de la base Diane+.
- Entre août et septembre 2016, harmonisation par la CCI du fichier de données à partir du fichier issu de Diane+ et du fichier consulaire, nettoyage des bases.
- Entre octobre et décembre 2016, traitement et analyse des données par la CCI et epures en vue de la réalisation de deux présentations qui seront restituées début 2017. L'une porte sur l'analyse des entreprises créées en 2014, l'autre sur le suivi économique des entreprises créées en 2012, 2013 et 2014.

Power point**Analyse des entreprises créées en 2014**

Auteurs : Epures - 17/01/2017, 36 p.
Afin d'obtenir une vision exhaustive des entreprises créées, celles-ci ont été répertoriées à partir du croisement de deux fichiers statistiques :

- Le fichier consulaire de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Montbrison
- La Base Diane+ d'epures.

Une démarche en trois étapes a été élaborée :

- Identification et caractérisation des entreprises créées en 2014 selon :
 - . La zone géographique
 - . La forme juridique
 - . L'âge du chef d'entreprise
 - . Le sexe du chef d'entreprise
 - . Le secteur d'activité
 - . Les filières.
- Suivi économique des entreprises créées en 2014.
- Mise à jour du suivi économique des entreprises créées en 2012/13.

Numéro étude : 06/96
Cote : EPU 16 091
Accès : Diffusable

Power point**Suivi économique des entreprises créées en 2012, 2013 et 2014**

Auteurs : Epures - 09/01/2017, 32 p.
Numéro étude : 06/96
Cote : EPU 16 092
Accès : Diffusable

**SAINT ETIENNE METROPOLE
TABLEAU DE BORD
ATTRACTIVITE**

06/098

Pilote de l'étude : Emmanuelle FOND
(Saint-Etienne Métropole)**Pilote epures : Laetitia BOUETTE****Contexte et Objectifs :**

L'attractivité d'un territoire se définit comme sa capacité à attirer et à retenir les personnes (et leurs revenus), les entreprises, les capitaux, les travailleurs qualifiés et les touristes. L'attractivité d'un territoire va généralement de pair avec sa visibilité. Dans le cadre de la démarche Attractivité lancée par Saint-Etienne Métropole, il semble donc pertinent de mesurer l'état des lieux de l'attractivité du territoire à partir d'une batterie d'indicateurs.

Depuis 2014, epures, en partenariat avec la direction marketing de Saint-Etienne Métropole, a défini une batterie d'indicateurs :

- pour permettre en interne de partager sur l'état des lieux et l'évolution de l'attractivité globale du territoire régulièrement et de manière synthétique (à partir d'indicateurs très globaux),

- pour communiquer et objectiver certaines données auprès des magazines réalisant les classements cibles (indicateurs plus spécifiques).

Les indicateurs ont été formalisés dans un tableau de bord. Pour chacun ont été précisés une définition, la source de donnée, le détenteur de la donnée, l'état zéro et l'état N-1 (permettant ainsi de constater la dynamique en cours).

En 2015, ce tableau de bord a été actualisé et enrichi de données de quatre territoires de comparaison (les agglomérations de Metz, Brest, Grenoble et Clermont-Ferrand). L'objectif de l'étude en 2016 est de poursuivre et compléter le travail par la mise à jour des indicateurs et par leur analyse.

L'objectif de l'étude est double. Il s'agit de :

- poursuivre et compléter le travail mené en 2014 par la mise à jour des indicateurs et par leur analyse,

- comparer Saint-Etienne Métropole aux agglomérations de Grenoble, Clermont-Ferrand, Brest et Metz.

Numéro étude : 06/98

Cote : EPU 16 099

Accès : Confidentiel - interne

2015 dont la donnée n'est disponible qu'au premier semestre 2016 (commerce, culture et tourisme).

Rédaction de la note d'étude détaillée, du support de présentation synthétique et communicant, et mise à jour de la base de données des indicateurs.

Réunion de restitution en comité technique le 21 Avril 2016 puis prise en compte des compléments apportés par le groupe.

Rendu final auprès de Saint-Etienne Métropole de la base de données, de la note d'étude et du support de présentation en juin 2016.

Deuxième semestre :

Mise à jour et analyse des indicateurs (démographie, habitat, économie, enseignement supérieur) pour le territoire de Saint-Etienne Métropole et les agglomérations de comparaison.

**LOIRE FOREZ - AMO SCHEMA
D'ACCUEIL DES ENTREPRISES**

06/103

Pilote de l'étude : Virginie MEURIER
(Loire Forez)**Pilote epures : Laetitia BOUETTE****Contexte et Objectifs :**

En 2012-2013, la Communauté d'agglomération de Loire Forez a missionné epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'élaboration de son Schéma d'Accueil Economique. Epures a produit un état des lieux des zones d'activités de Loire Forez (sous la forme d'un diagnostic et d'une base de données).

En 2016, la Communauté d'agglomération sollicite epures pour l'accompagner dans la mise en place de sa stratégie économique en lien avec la réalisation du PLUI de Loire Forez.

Compte-rendu d'exécution :

Rédaction d'une note contextuelle Scot/SAE.

Lien avec le PADD du PLUI de la Communauté d'agglomération.

/ Développement économique

ETUDES ÉQUIPEMENTS /

**VILLE DE SAINT-ETIENNE
STAND DE TIR**

10/022

Pilote de l'étude : Michèle REY (Saint-Etienne)**Pilote epures : Claire-Marie ROUCOUSE****Contexte et Objectifs :****Contexte**

La Ville de Saint-Etienne a sollicité epures pour étudier les possibilités de développement des stands de tir existants au sein de l'agglomération stéphanoise.

Aujourd'hui, l'armement de la police municipale de Saint-Etienne doit s'accompagner d'une formation initiale et continue au tir dans un lieu adapté. Parallèlement, les clubs de tir stéphanois sont en manque de sites pour pratiquer le tir à moyenne et longue distances. En effet, le stand de tir municipal de Grouchy est peu utilisé en raison des nuisances sonores qu'il génère pour le voisinage.

En 2015, epures a été chargée d'un inventaire des stands de tir de l'agglomération, d'une évaluation des besoins pour le tir professionnel (police municipale) comme pour le tir sportif et d'un bilan des atouts et faiblesses de différents scénarios.

En 2016, suite à ce travail, les services de la Ville ont demandé à epures :

- un élargissement de l'étude des stands de tir professionnel aux Monts du Lyonnais, Nord Isère, Nord Ardèche et proche Haute-Loire

- un échange avec le Comité Départemental de Tir et les clubs stéphanois pour vérifier et préciser leurs besoins.

1



- une restitution de l'ensemble du travail aux élus.

Objectifs de l'étude

- Elargir la connaissance des possibilités de tir professionnel (hors de Saint-Etienne Métropole).

- Faire préciser aux clubs sportifs leurs besoins, les consulter de manière collégiale.

- Restituer les résultats aux élus de la Ville.

Compte-rendu d'exécution :

Janvier-février : Réunion avec les services de la Ville de St-Etienne pour définir les besoins pour 2016.

Mars-avril : Echanges Ville de St-Etienne-epures ; validation du principe de la poursuite de l'étude.

Mai-juin : Réunion avec les clubs sportifs de Saint-Etienne

Prise de contact avec la Police Municipale de Lyon et les Gendarmeries de Haute-Loire, Ardèche, Isère.

Nouveaux contacts avec la Gendarmerie de la Loire, la Police

Nationale de la Loire, les gardiens de prison de la Talaudière et le service des Douanes.

Fin juin : Point d'étape avec les services de la Ville de St-Etienne

Juillet : Transmission du document final.

AGENCE REGIONALE SANTE ETUDE URBAINE TERRENOIRE : URBANISME ET SANTE

10/025

Pilote de l'étude : Denis DOUSSON
(Agence Régionale de Santé Auvergne
Rhône-Alpes)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes souhaite promouvoir les pratiques et outils en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'enjeu est d'inviter les collectivités locales à mieux prendre en compte la santé dans les projets d'aménagement et de les outiller sur le plan technique.

Dans cette perspective, la délégation Loire de l'ARS a demandé à epures de mener une étude urbaine en y intégrant une approche "urbanisme favorable à la santé". L'objectif est, à travers ces analyses spécifiques, de maximiser les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et d'en minimiser les impacts négatifs.

Le terrain d'étude retenu est le quartier de Terrenoire, où une étude globale, composée d'un volet urbain et d'un volet habitat, a été confiée à epures pour 2016 et 2017. La démarche se veut expérimentale et pédagogique ; sa méthode sera diffusée aux partenaires de l'Agence d'urbanisme et de l'ARS

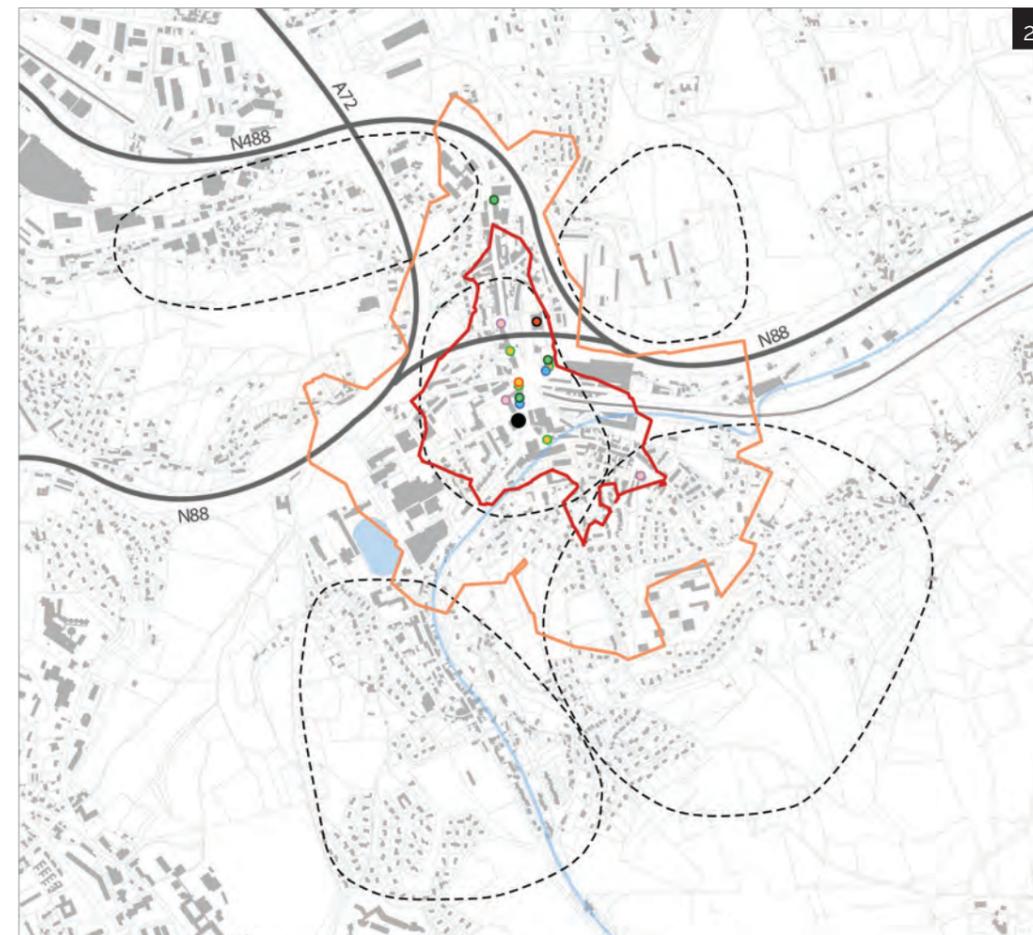
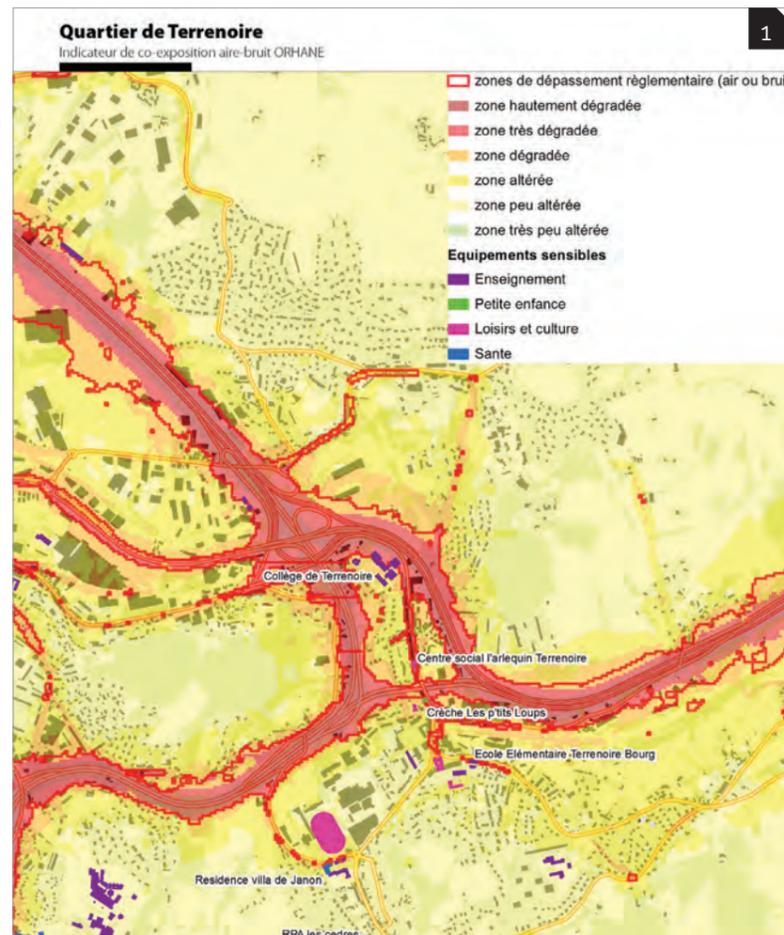
pour qu'elle puisse servir à d'autres terrains d'étude.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude urbaine du quartier de Terrenoire a démarré à l'été, et l'ARS a donné son accord pour qu'elle soit complétée par une approche urbanisme favorable à la santé à l'automne.

Le mois de novembre a été consacré à la production de données concernant les nuisances air/bruit, l'accessibilité en modes actifs aux équipements du quartier, les îlots de chaleur urbains, une analyse de l'état de santé de la population, etc.

Un Comité technique élargi rassemblant tous les partenaires (Ville de St-Etienne, St-Etienne Métropole, Epora, DDT, ARS...) a été organisé le 15 décembre pour présenter ces analyses spécifiques ainsi que le travail fait dans l'étude urbaine globale : analyse de la dégradation du bâti et de la vacance, entretiens sur les usages au sein du quartier. Les enjeux identifiés par l'Agence d'urbanisme ont également été partagés lors de ce Comité technique.



Power point

Cotech études Terrenoire : diagnostic urbain et volet santé

Auteurs : Epures - 15/12/2016, 66 p.

L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes souhaite promouvoir les pratiques et outils en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'enjeu est d'inviter les collectivités locales à mieux prendre en compte la santé dans les projets d'aménagements et de les outiller sur le plan technique.

Dans cette perspective, la délégation Loire de l'ARS a demandé à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, de mener une étude urbaine en y intégrant une approche "urbanisme favorable à la santé". L'objectif est, à travers ces analyses spécifiques, de maximiser les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et d'en minimiser les impacts négatifs.

Le terrain d'étude retenu est le quartier de Terrenoire, où une étude globale, composée d'un volet urbain et d'un volet habitat, a été confiée à epures pour 2016 et 2017. La démarche se veut expérimentale et pédagogique ; sa méthode sera diffusée aux partenaires de l'Agence d'urbanisme et de l'ARS pour qu'elle puisse servir à d'autres terrains d'étude.

Numéro étude : 10/25

Cote : EPU 16 107

Accès : Partenarial

/ Déplacements

SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSEIL EN MOBILITE ET TEPOS

07/076

Pilote de l'étude : Lionel JOUVE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Adrien MEON

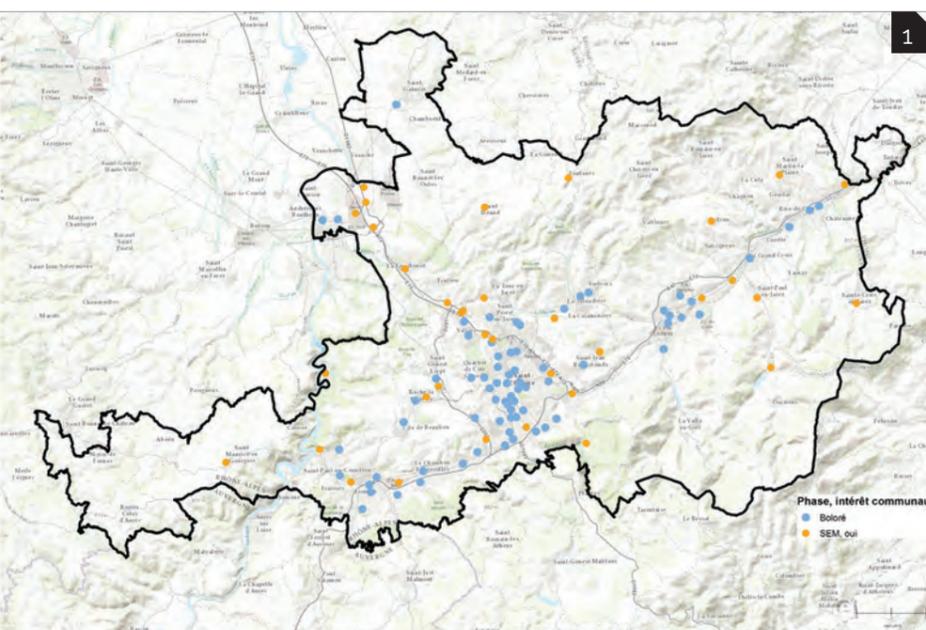
Contexte et Objectifs :

En 2015, le travail concernant le schéma directeur des infrastructures de recharge a permis de déterminer, de manière statistique et en s'appuyant sur de grands indicateurs (nombres d'habitants, d'emplois, de commerces, d'infrastructures de santé, de loisirs, etc.), le nombre de points de recharge



devant être installés dans chaque commune pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Cette analyse a pris en compte les projections de vente de véhicules électriques, le nombre prévisionnel de bornes devant être installées par l'opérateur privé Bolloré, et celles pouvant être partiellement financées par Saint-Etienne Métropole, en lien avec les aides de l'ADEME mobilisées par le SIEL.

Il s'agit, en 2016, d'affiner cette étude pour pouvoir proposer des recommandations précises de localisation des points de charge, à l'échelle de chaque commune. Ces recommandations doivent tenir compte



des flux de véhicules, de la densité d'habitat et de commerces, mais aussi la volonté des élus de disposer d'un maillage de bornes permettant une certaine solidarité géographique avec les petites communes n'ayant pas vocation (au moins statistiquement) à accueillir des bornes sur leur territoire.

Support technique du Conseil en mobilité, epures est mobilisée pour apporter, ponctuellement, des éléments d'information et d'aide à la décision du Conseil en mobilité. Cela peut prendre, par exemple, la forme de réalisations cartographiques pédagogiques à destination des élus et techniciens, pour les sujets inscrits à l'ordre du jour. Enfin, epures alimente les réflexions des membres du Conseil en mobilité durable par la mobilisation et le suivi des données habituelles du territoire en matière de mobilité (nombre de PDE/PDIE actifs), études de flux, etc.

Compte-rendu d'exécution :

Suite aux travaux menés en 2015, l'analyse géographique de l'implantation des bornes a été approfondie.

En tenant compte des critères retenus et déterminés en fin d'année 2015, il a été proposé différents emplacements sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Ces emplacements ont été validés en concertation avec les services de la ville de Saint-Etienne et de l'agglomération.

A partir du choix des emplacements possibles, différents scénarios ont été construits suivant différentes orientations possibles.

Ces éléments ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 9 septembre.

Fin d'année 2016, un guide méthodologique a été rédigé et proposé à relecture au service de Saint-Etienne Métropole. Il sera achevé en début d'année 2017 et présentera

les éléments cartographiques et d'analyse retenus pour le schéma de déploiement des bornes électriques.

SAINT ETIENNE METROPOLE STRATEGIE DEPLACEMENTS RIVE DE GIER

07/149

Pilote de l'étude : Thomas VERCASSON (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole et la commune de Rive de Gier souhaitent mener une réflexion conjointe et globale en matière de déplacements (circulation, stationnement, transports collectifs, intermodalité et modes doux) dans la commune de Rive de Gier, afin de favoriser l'usage des transports collectifs en centre-ville et autour de la gare. La problématique des déplacements dans la commune est marquée par :

- le manque de connexion entre les gares routière et TER du fait de leur localisation différente,
- la faible efficacité du réseau de transports collectifs en dehors de la ligne 5,
- l'absence de réglementation du stationnement,
- et l'ouverture en 2012 d'un parking relais à la gare, très utilisé et souvent saturé.



Power point Cotech études Terrenoire : diagnostic urbain et volet santé

Auteurs : Epures - 01/2017, 16 p.

En 2015, le travail concernant le schéma directeur des infrastructures de recharge a permis de déterminer, de manière statistique et en s'appuyant sur de grands indicateurs (nombre d'habitants, d'emplois, de commerces, d'infrastructures de santé, de loisirs, etc.) le nombre de points de recharge devant être installés dans chaque commune pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

En tenant compte des critères retenus et déterminés en fin d'année 2015, il a été proposé différents emplacements sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 07/76

Cote : EPU 16 053

Accès : Partenarial

Les objectifs sont :

- d'établir un rapide état des lieux (diagnostic) des déplacements dans la commune,
- de proposer des scénarios de partage de la voirie favorisant le report modal et l'usage des transports collectifs dans le centre-ville,
- d'intégrer aux réflexions la restructuration de la ligne 5 du réseau STAS reliant la gare de Châteaureux à Rive de Gier,
- de préconiser des orientations sur la base des scénarios développés.

Compte-rendu d'exécution :

Le travail en 2016 a consisté à compléter et à finaliser l'étude en grande partie réalisée en 2015. Les propositions techniques ont été affinées, et le travail a été enrichi par l'étude des impacts d'une éventuelle découverte du Gier en matière de transports et déplacements. L'étude a été restituée lors d'un comité de pilotage tenu le 5 juillet 2016.

E-MOB DEVELOPPEMENT OUTIL SIMULATION LIEU DE RESIDENCE ET BUDGET DES MENAGES

07/150

Pilote de l'étude : Sarah MARQUET (ADEME)

Pilote epures : Daniel ZOBELE

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du programme de recherche PREDIT, finalisé en juin 2014, epures a développé une application internet destinée au grand public appelée e-mob. Cette application permet aux ménages d'évaluer l'impact financier et environnemental de leur choix de localisation résidentielle. L'ADEME souhaite communiquer et diffuser l'outil e-mob auprès des Agences d'urbanisme, afin de généraliser le développement de cet outil territorialisé sur d'autres territoires que le Sud Loire. Cette

démarche est aussi l'opportunité de poursuivre les réflexions concernant le développement d'un indicateur concernant l'évolution de la vulnérabilité du ménage (exemple de source : CEREMA, ADEME).

Compte-rendu d'exécution :

- Mise à disposition de l'outil et accompagnement des trois Agences d'urbanisme.
- Rédaction d'une note de synthèse faisant le bilan de la démarche : structure intéressée, état d'avancement, difficultés rencontrées.
- Développement d'indicateurs de vulnérabilité énergétique du ménage et cartographie dynamique (localisation des adresses). La nouvelle version en ligne d'e-mob intègre ces évolutions.

LIEN URBANISME TRANSPORT

07/151

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le Scot Sud Loire, approuvé fin 2013, est actuellement en phase de mise en œuvre. Toutefois, les évolutions du cadre légal national (loi ALUR) et local (SRCAE) ont récemment renforcé les exigences en matière de lien urbanisme-transport. Aujourd'hui, le Syndicat mixte souhaite donc être accompagné par l'Agence d'urbanisme dans la mise en place d'un cycle de réflexion autour de cette problématique. Il s'agit de mieux appréhender les enjeux du renforcement du lien urbanisme-transport sur le territoire sud ligérien et ses possibilités de mise en œuvre dans les documents de planification locaux tels que les PDU, PLU et PLUi. Cette mission d'accompagnement est pluriannuelle (années 2014, 2015 et 2016).

En 2014 et 2015, le travail réalisé a été :

- un benchmark national sur la mise en œuvre du lien urbanisme-transport dans les divers documents de planification, et le rôle que peut avoir un Scot dans cette démarche,
- un travail technique et cartographique à partir des différents outils de l'Agence (observatoire, cartographie, modélisation de l'accessibilité, desserte TC des secteurs de future urbanisation...) aboutissant à la production d'indicateurs sur le lien urbanisme-transport dans le Sud Loire (actuel et évolution),
- une expertise approfondie de l'évolution récente du lien urbanisme-transport dans le Sud Loire, à travers l'analyse des évolutions de zonage des PLU et des évolutions des réseaux de transports collectifs,
- la mise en place d'une méthodologie de définition territorialisée de la « qualité de desserte TC ».

En 2016, les objectifs sont :

- de retravailler les résultats des exploitations réalisées en 2015 afin de les rendre plus communicantes,
- de rédiger et de publier une note communicante (16 pages) présentant ces résultats,
- de définir la "qualité de desserte TC" dans le sud Loire, sous forme de cartographie mais aussi de critères.

Compte-rendu d'exécution :

Les traitements sur l'évolution des PLU, l'évolution de l'offre TC et leur croisement, réalisés en 2015, ont été affinés et retravaillés. Ils ont été partagés avec les techniciens et partenaires lors d'un comité technique du Scot tenu le 30 mai 2016. La note de 16 pages "Renforcer le lien urbanisme-transport dans le Sud Loire" a été rédigée et validée, sa publication sera réalisée pour une diffusion en 2017.

SAINT-ETIENNE METROPOLE 3° LIGNE TRAMWAY

07/154

Pilote de l'étude : Pascal PREMILLIEU (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le projet de 3ème ligne de tramway de Saint-Etienne Métropole se définit comme un élément structurant du développement urbain du secteur nord-est de la ville et constitue une réponse aux enjeux suivants :

- permettre le lien entre le quartier d'affaires de Châteaureux, la gare, et les nombreux équipements de cette zone : stade Geoffroy Guichard, Zénith, nouveau Centre Dramatique National, quartier créatif Manufacture Plaine-Achille, Technopôle...
- devenir un accélérateur du projet urbain stéphanois, en structurant les opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne de Châteaureux, Manufacture Plaine Achille et Pont de l'Ane - Monthieu autour d'un même axe et en initiant le renouvellement du quartier du Soleil, qui se situe au carrefour de l'ensemble de ces opérations,



Rapport

Stratégie déplacements de Rive-de-Gier

Auteurs : Epures - 01/2016, 93 p.

Saint-Etienne Métropole et la commune de Rive-de-Gier souhaitent mener une réflexion conjointe et globale en matière de déplacements (circulation, stationnement, transports collectifs, intermodalité et modes doux) dans la commune de Rive-de-Gier, afin de favoriser l'usage des transports collectifs en centre-ville et autour de la gare.

Numéro étude : 07/149

Cote : EPU 16 049

Accès : Partenarial

Power point

Articuler urbanisme et transports : la mobilité sur le territoire de St-Etienne Métropole et le contrat d'axe, outil d'articulation urbanisme-transport

Auteurs : Epures - 10/11/2016, 62 p.

Ce Powerpoint a été présenté le 10 novembre 2016, lors d'un séminaire d'une 1/2 journée, organisée en lien avec le Syndicat mixte du Scot Sud Loire, en présence d'une vingtaine de personnes, sur la thématique du lien urbanisme transport, des pratiques de déplacements et de planification sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole

Numéro étude : 01/151

Cote : EPU 16 031

Accès : Diffusible

Rapport**Tram 3 et projet urbain : un grand dessein pour le Nord-Est stéphanois**

Auteurs : Epures - 01/2016, 81 p.

L'extension de la 3ème ligne de tramway stéphanois, qui va relier Châteaureux au plus important site de santé du territoire, l'Hôpital Nord, constitue une occasion unique de définir un projet urbain ambitieux pour le quart nord-est stéphanois en réalisant un "tramway urbaniste".

Numéro étude : 07/154

Cote : EPU 16 071

Accès : Partenarial

Power point**Tram T3 et projet urbain : contributions 2016**

Auteurs : Epures - 09/12/2016, 16 p.

Cette présentation récapitule les contributions de l'agence sur cette étude en 2016.

Numéro étude : 07/154

Cote : EPU 16 072

Accès : Partenarial

Power point**Projet RD201 : comprendre les estimations de trafic routier sur A45**

Auteurs : Epures - 06/2016, 18 p.

Document de présentation des modes de projection du trafic routier comme réalisés avec le modèle des déplacements de la région stéphanoise. Mutualisation des résultats des scénarios déjà modélisés et transmission d'évolution de trafic routier pour alimenter les réflexions en cours sur la modernisation de la RD201 (et carrefour de Ratarieux) et l'aménagement RD3498/A72.

Numéro étude : 07/155

Cote : EPU 16 065

Accès : Confidentiel - interne

Power point**Evolution du trafic routier : 1ère approche**

Auteurs : Epures - 10/2016, 6 p.

Document de présentation des modes de projection du trafic routier comme réalisés avec le modèle des déplacements de la région stéphanoise.

Numéro étude : 07/155

Cote : EPU 16 066

Accès : Confidentiel - interne

- renforcer les fonctions de centralité de Saint-Etienne, en cohérence avec les objectifs de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise,

- constituer un vecteur d'image pour le territoire au travers d'une démarche « design » intégrée au projet.

L'apport d'expertise de l'Agence d'urbanisme vient en appui et en complémentarité des actions conduites par la mission tramway, à la fois sur le volet transport et le volet projet urbain.

Compte-rendu d'exécution :

En 2016, les objectifs ont été globalement atteints, au travers de nombreuses réalisations et participations :

- participation à l'ensemble des groupes de travail projet urbain, espaces publics, circulation / exploitation, Comité technique général,

- relecture/aménagement/réalisation de cartographies des volets successifs d'étude réalisés par le groupement EGIS, et du dossier d'enquête publique,

- amélioration de la vidéo 3D Google Earth de présentation "en survol" du tracé du tramway et des principales opérations de projet urbain lié,

- réalisation d'une vidéo/photomontage des principes de réaménagement à terme de la rue Claude Odde,

- mise à jour du géo-référencement du tracé définitif du tramway dans le géosignet Google Earth,

- réalisation du volet "déplacement" du futur schéma directeur du projet urbain nord-est de Saint-Etienne,

- avancement du volet "prospectif urbaine" du même schéma directeur (notamment des zooms sur les secteurs Soleil, Pompidou et Bardot),

- lien et cohérence avec la démarche de modélisation du projet de tramway, réalisée pour Egis en début d'année,

- lien avec la révision du PLU de la Ville de Saint-Etienne, notamment son volet "diagnostic déplacement",

- réalisation d'une vidéo présentant le tracé et les éléments de programmation

urbaine du secteur nord-est de Saint-Etienne, qui a été diffusée sur le stand de Saint-Etienne Métropole à la Foire économique de septembre.

Une version d'étape du livrable final "Contribution au grand projet urbain Cœur de la Métropole stéphanoise" a été transmise à la mission tramway de Saint-Etienne Métropole, mais sa version finale, complétée illustrée et mise en page sera achevée en 2017.

AMO GRANDES INFRAS

07/155

Pilotes de l'étude : Benjamin CHENAUD (Département de la Loire), Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Daniel ZOBELE

Contexte et Objectifs :

Apporter ponctuellement des éléments de connaissance et d'analyse aux collectivités locales lors de leurs réflexions concernant les grandes infrastructures routières et ferroviaires (A45, RD201/COSE,...).

Compte-rendu d'exécution :

Participation aux comités techniques. Présentation des modes de projection du trafic routier comme réalisée avec le modèle des déplacements de la région stéphanoise.

Mutualisation des résultats des scénarios déjà modélisés et transmission d'évolution de trafic routier pour alimenter les réflexions en cours sur la modernisation de la RD201 (et carrefour de Ratarieux) et l'aménagement RD3498/A72.

SCOT SUD LOIRE EXTENSION OUTIL ACCESSIBILITE

07/161

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Daniel ZOBELE

Contexte et Objectifs :

Les évolutions des intercommunalités à venir liées à la loi NOTRe vont faire évoluer à terme le périmètre du Scot Sud Loire. Afin d'anticiper les besoins futurs et sur la base des évolutions des périmètres des intercommunalités, epures propose d'élargir le périmètre de l'outil accessibilité afin d'anticiper les évolutions institutionnelles et permettre la production d'indicateurs à l'échelle du futur périmètre du Scot Sud Loire.

Compte-rendu d'exécution :

- Organisation d'une réunion technique pour valider les objectifs de la démarche et le nouveau périmètre de l'outil (juin 2016).

- Définition du carroyage, codage des réseaux nécessaires.

- Poursuite et finalisation de la démarche en 2017.

EPASE DESSERTE TC MONTHIEU PONT DE L'ANE

07/163

Pilote de l'étude : François LEFRECHE (EPA de Saint-Etienne)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

L'objectif de l'étude est d'évaluer et proposer des améliorations pour la desserte en transport en commun de la ZAC Pont de l'Âne - Monthieu (Saint-Etienne/Saint-Jean-Bonnefonds).

Ce secteur d'entrée de ville souffre en effet de problèmes d'accessibilité (échangeurs autoroutiers mal calibrés, voiries routières non hiérarchisées, absence de cheminements piétons, lignes de transport en commun peu efficaces...), dans le contexte de l'arrivée prochaine du centre commercial STEEL, de la restructuration du tènement Géant Casino et de la mise en œuvre de la ZAC Pont de l'Âne - Monthieu.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée lors d'une réunion technique en janvier. Un diagnostic,



un benchmark, des enjeux et 25 propositions d'amélioration de la desserte du secteur ont été réalisés et rassemblés dans une présentation. Ce livrable a été discuté lors d'une réunion intermédiaire en mars ; abondé lors de rencontres de travail avec services de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole en mars également ; puis livré lors d'un comité technique final en avril. Une présentation partenariale a été réalisée en juin à l'intention des services de la Ville et de la Communauté urbaine, puis en octobre auprès des Directeurs et Directeurs adjoints de l'EPA de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et Ville de Saint-Etienne. Un comité de pilotage final auprès des élus sera organisé début 2017 pour acter des choix d'amélioration à court terme de la desserte TC entre Monthieu et le centre-ville de Saint-Etienne, ainsi que des orientations de plus long terme.

Power point**Extension de l'outil accessibilité**

Auteurs : Epures - 07/2016, 30 p.

Les évolutions des intercommunalités à venir liées à la loi NOTRe vont faire évoluer à terme le périmètre du Scot Sud Loire. Afin d'anticiper les besoins futurs et sur la base des évolutions des périmètres des intercommunalités, epures propose d'élargir le périmètre de l'outil accessibilité afin d'anticiper les évolutions institutionnelles et permettre la production d'indicateurs à l'échelle du futur périmètre du Scot Sud Loire.

Numéro étude : 07/161

Cote : EPU 16 067

Accès : Confidentiel - interne

Power point**Desserte TC Pont de l'Âne : constats et propositions**

Auteurs : Epures - 16/06/2016, 85 p.

L'objectif de l'étude est d'évaluer et proposer des améliorations pour la desserte en transport en commun de la ZAC Pont de l'Âne - Monthieu (Saint-Etienne/Saint-Jean-Bonnefonds).

Numéro étude : 07/163

Cote : EPU 16 073

DESSERTE TRANSPORTS COMMUNS SOLEIL MONTREYNAUD

07/164

Pilote de l'étude : Julien-Pierre DURAND
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

Contexte :

L'extension de la 3ème ligne de Tramway entre Châteaureux et La Terrasse va modifier directement ou indirectement les conditions de dessertes des quartiers nord-est stéphanois.

Parmi ceux-ci, les quartiers prioritaires « politique de la ville » du Soleil et de Montreynaud sont diversement impactés puisque le Tramway les desservira directement (le Soleil) ou passera à proximité (Montreynaud).

Objectifs :

- évaluer l'évolution des conditions d'accessibilité de ces deux quartiers,
- proposer des pistes d'évolution des réseaux : TC, vélo, marche à pied, voirie, en rabattement ou complémentaire au réseau Tramway.

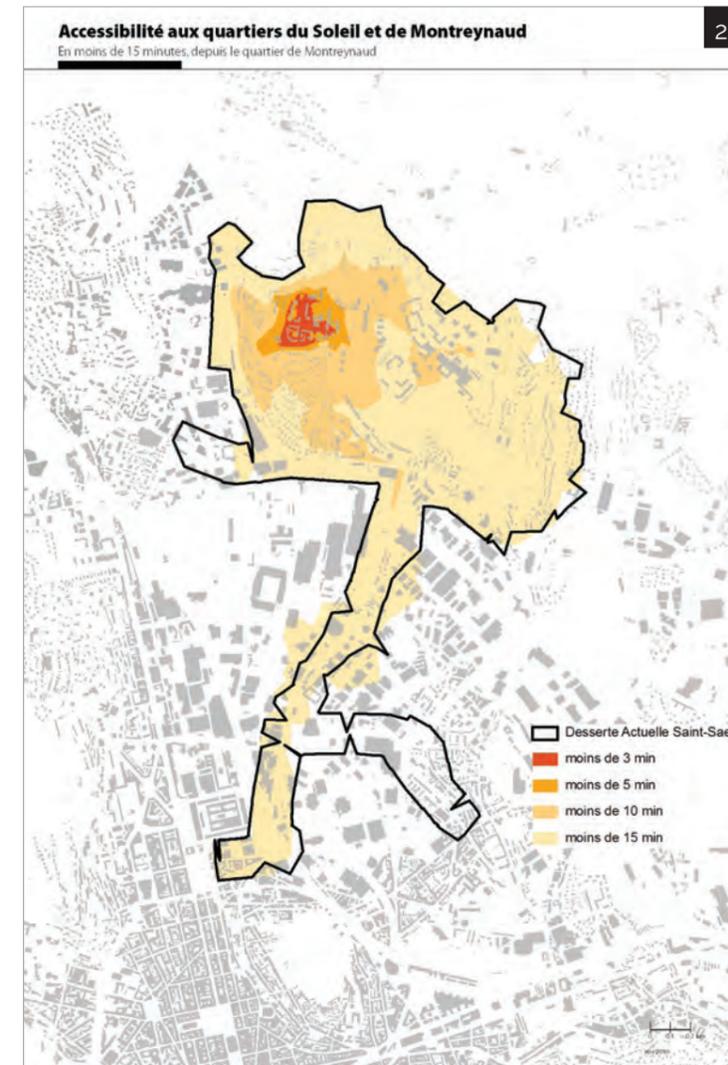
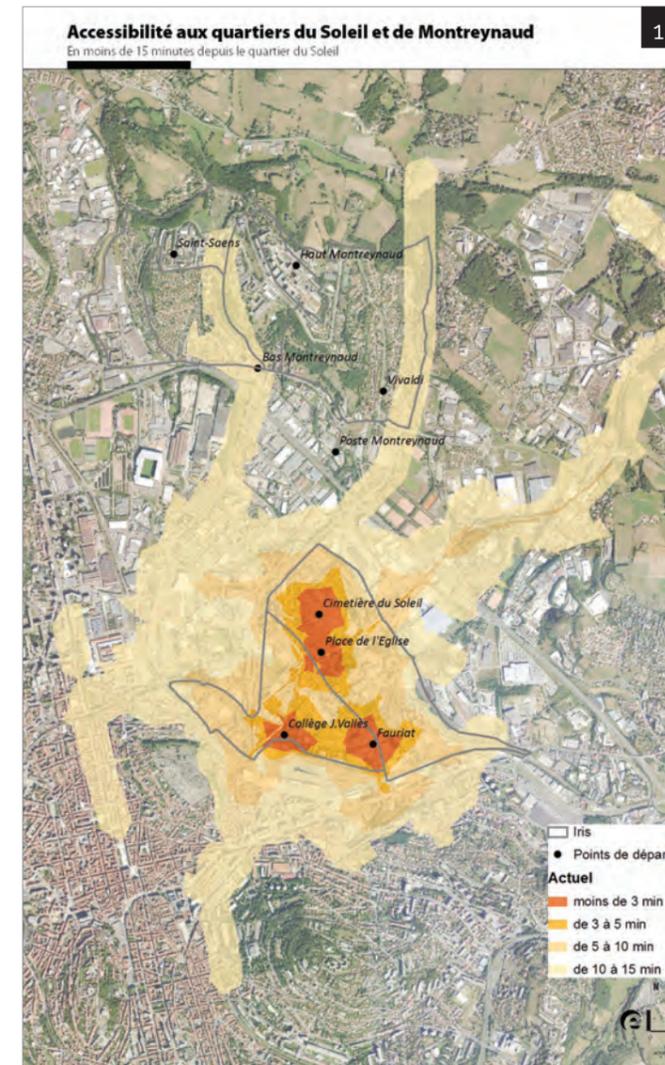
Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée au printemps 2016. Dans un premier temps, des analyses ont été menées à partir des outils de l'Agence. Ils ont permis de présenter, lors d'un premier comité technique, des éléments sur l'accessibilité à l'échelle de l'ensemble du territoire, mais également à l'échelle du quartier. Conjointement, un inventaire des cheminements piétons et modes doux a été présenté.

Lors du second comité technique, le 5 juillet, la présentation finale de l'étude a été faite. Elle intègre les analyses d'accessibilité à l'échelle des quartiers, dans les conditions actuelles de desserte, et dans une projection horizon 2019 (future ligne de tramway). Des graphiques ont été ajoutés à la présentation afin de distinguer les origines-destinations prépondérantes

sur les lignes 8, 9, 10 et 14. Il a été décidé, suite à cette présentation, de réaliser un rendu final qui prendra la forme d'un rapport retenant les différents éléments présentés.

Un rapport final présentant les différents éléments de l'étude a été rédigé dans le dernier trimestre 2016. Il sera rendu disponible début 2017.



Rapport

Accessibilité TC des quartiers du Soleil et de Montreynaud

Auteurs : Epures - 11/2016, 35 p.

La desserte en transport collectif des quartiers du Soleil et de Montreynaud est globalement correcte en 2016. Pour ce dernier, son accessibilité est cependant plus fragile, du fait de son plus grand éloignement géographique, et d'obstacles fonctionnels (A72...). Dans les deux quartiers, les déplacements de proximité à pied ou à vélo sont dans certains cas allongés par la forme des îlots, la forme de la trame viaire, la topographie ou la fermeture de venelles.

Le prolongement de la ligne T3 du tramway à l'horizon 2019 va améliorer l'accessibilité du quartier du Soleil. Montreynaud en bénéficiera plus indirectement : une attention particulière devra être portée aux aménagements, aux fréquences et aux correspondances entre tram et bus.

Numéro étude : 07/164

Cote : EPU 16 054

Accès : Confidentiel - interne

1
2
3

LOIRE FOREZ DESSERTE TC MONTBRISON

07/165

Pilote de l'étude : Sandra OURY (Loire Forez)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

Le contexte : Loire Forez, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, assure la gestion d'un service de navette urbaine circulant au sein de la commune de Montbrison. La reconfiguration de ce service est en cours de réflexion. Pour confirmer les propositions faites dans le cadre de l'étude déplacements, l'agglomération souhaiterait pouvoir s'inspirer de ce qui existe sur d'autres territoires.

Objectifs de l'étude

Réaliser un benchmark auprès de communes de taille équivalente à Montbrison (16 000 à 25000 habitants) et ayant des similitudes avec cette dernière en termes de positionnement géographique (commune centre), afin d'avoir un aperçu des caractéristiques sur les services de transport urbain mis en place.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée en mars 2016. Dans un premier temps, une analyse a été menée pour déterminer quelles communes pouvaient être retenues pour le benchmark. Sept communes ont finalement été choisies : Ambérieu-en-Bugey, Crépy-en-Valois, Foix, Morlaix, Royan, Saint-Omer, Voiron. Chaque collectivité gérant le service de transport s'est vu adresser un questionnaire pré-rempli avec les informations disponibles et déjà renseignées. Suite au retour de deux seuls questionnaires, une synthèse des résultats a été réalisée. Afin d'approfondir l'étude, des éléments ont été extraits de

l'annuaire CERTU des transports, et des schémas explicatifs de la gestion des réseaux de navette urbaine dans les autres communes ont été réalisés. Ces différents éléments ont pu être mis en comparaison avec le service de navette urbaine de Montbrison, et des pistes d'aménagement futur proposées. Afin de compléter l'analyse, des éléments sur le stationnement existant dans chacune des communes enquêtées ont été ajoutés à l'étude. Le rapport d'étude a été rendu début septembre.

ST ETIENNE METROPOLE AMO RESEAU TC 2017

07/166

Pilote de l'étude : Julien-Pierre DURAND (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le réseau de Transport en commun de l'agglomération va connaître des évolutions importantes à la rentrée 2017 avec une recomposition partielle des lignes et la modification de certains itinéraires.

Au-delà des travaux indispensables

à la mise en œuvre de ce nouveau réseau, il est nécessaire d'évaluer les impacts indirects sur l'espace urbain et d'identifier les opportunités d'amélioration de l'efficacité du réseau. Une fois le nouveau réseau intégré sous SIG, l'objectif est de procéder à des analyses statistiques et fonctionnelles, puis de définir un plan d'amélioration du réseau par identification des points d'amélioration de performance.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a démarré à l'automne 2016 et se poursuivra au premier trimestre 2017. La phase de travail 2016 a été consacrée au codage des réseaux dans le SIG d'epures et à la validation des hypothèses de travail pour la continuation de la mission.

cette gare un équipement communal attractif et connecté.

L'objectif est d'améliorer cette halte en matière de conditions d'accès, de sécurité et d'image. Cette étude de cadrage préalable doit permettre à la commune de définir précisément ses attentes et de les valider avec les autres partenaires. Elle est suivie d'une consultation de maîtrise d'œuvre afin de définir et mettre en place le programme.

Compte-rendu d'exécution :

Un travail préparatoire d'analyse des données disponibles et de visites de terrain a été engagé au deuxième semestre. Epures a animé deux groupes de travail pour partager et amender le diagnostic et les propositions avec l'ensemble des partenaires (commune de Sury-le-Comtal, Région Auvergne Rhône-Alpes, Loire Forez, Département de la Loire, SNCF). L'étude a été validée en comité de pilotage par l'ensemble des partenaires.

SURY-LE-COMTAL HALTE FERROVIAIRE

07/167

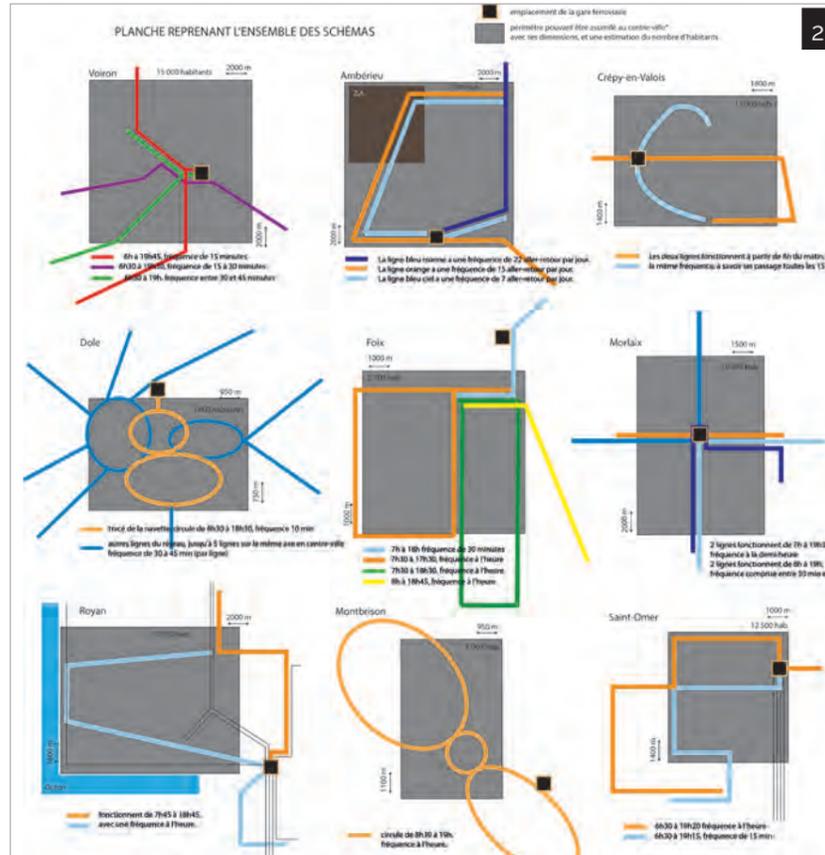
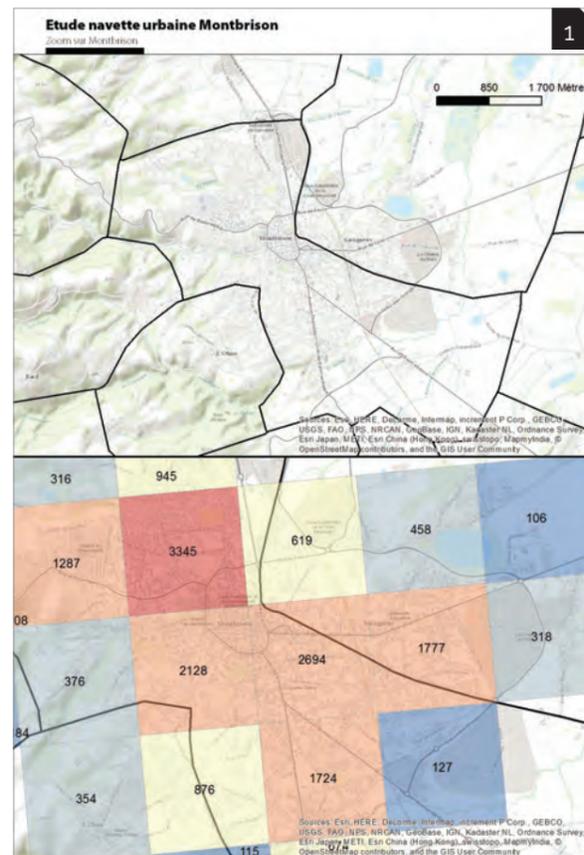
Pilote de l'étude : Jacques MAZET (Sury-le-Comtal)

Pilote epures : Mihaela POP

Contexte et Objectifs :

Sury-le-Comtal, 3ème commune la plus peuplée de la Communauté d'agglomération Loire Forez, attire chaque année de nouveaux habitants travaillant le plus souvent en dehors de la commune. La municipalité souhaite notamment privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture (notamment le train) pour les déplacements pendulaires (domicile-travail, domicile-école) et faciliter l'accès au bassin d'emplois pour les Suryquois(es).

Le projet d'aménagement de la halte ferroviaire de Sury-le-Comtal est porté par la commune en partenariat avec la région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération Loire Forez engagées dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement de Gare (CAG) avec comme principal enjeu de faire de



Rapport

Reconfiguration de la navette urbaine de Montbrison : Benchmark

Auteurs : Epures - 06/2016, 47 p.

Les services desservant les centres urbains sont variés : navette urbaine ou ligne interurbaine dédiée.

L'articulation avec les gares ferroviaires et un bon maillage de la commune sont les points communs qui ressortent. Le matériel exploité, la fréquence et l'amplitude mises en place semblent adaptés aux besoins de la clientèle et aux possibilités offertes par l'ensemble du réseau.

Numéro étude : 07/165

Cote : EPU 16 051

Accès : Diffusible

/ Environnement

LOIRE FOREZ TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

08/068

Pilote de l'étude : **Bénédicte CHALAYE**
(Loire Forez)

Pilote epures : **Christophe RIOCREUX**

Contexte et Objectifs :

La Communauté d'agglomération de Loire Forez souhaite disposer d'un programme d'actions opérationnelles pour la mise en œuvre d'une démarche trame verte et bleue à l'échelle de son territoire et contractualiser avec la Région Rhône-Alpes pour un contrat vert et bleu. Pour cela, elle a mandaté un bureau d'études pour réaliser l'étude et le programme d'actions. Epures accompagne la Communauté d'agglomération dans le suivi de cette étude et lui fait bénéficier de son expertise en termes d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement.

Compte-rendu d'exécution :

Participation et intervention au sein du comité technique et du comité de pilotage.

SAINT-ETIENNE METROPOLE PLANIFICATION ENERGETIQUE

08/070

Pilote de l'étude : **Jean-Baptiste CALVI**
(Saint-Etienne Métropole)

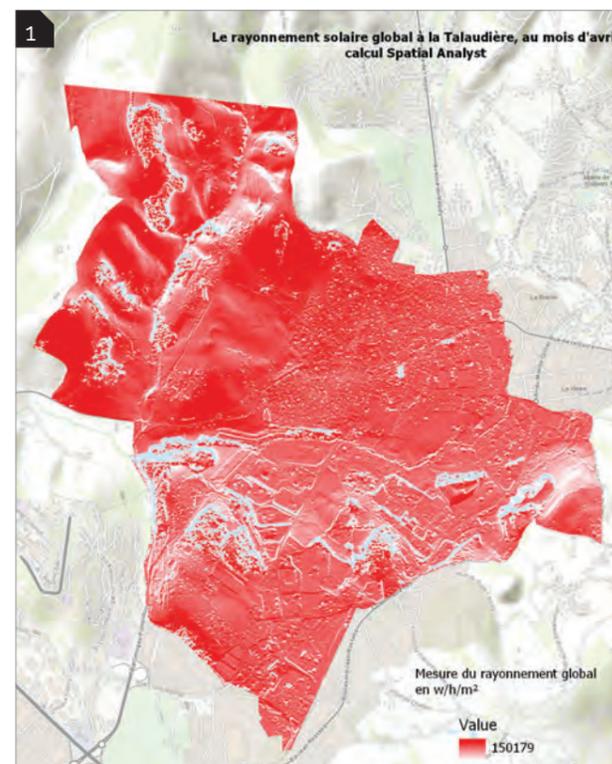
Pilote epures : **Adrien MEON**

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a besoin d'outils d'aide à la décision pour mettre en œuvre son projet de transition énergétique. A ce titre, la réalisation

d'une cartographie couplée à des bases de données mises à jour régulièrement dans le domaine de l'énergie est prévue dans le programme d'actions de Saint-Etienne Métropole.

En particulier, une étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur sur le territoire de Saint-Etienne Métropole est prévue, qui mobilise les données issues de cette mission. L'Agence d'urbanisme est invitée à participer aux réunions de pilotage technique de cette étude.



Compte-rendu d'exécution :

L'étude avait été lancée en fin 2015, et un point d'étape a été organisé en avril 2016, notamment pour faire le point sur les données recensées.

Des pistes d'analyse et d'outils complémentaires ont été présentées aux services de Saint-Etienne Métropole à partir des données en lien avec la planification énergétique.

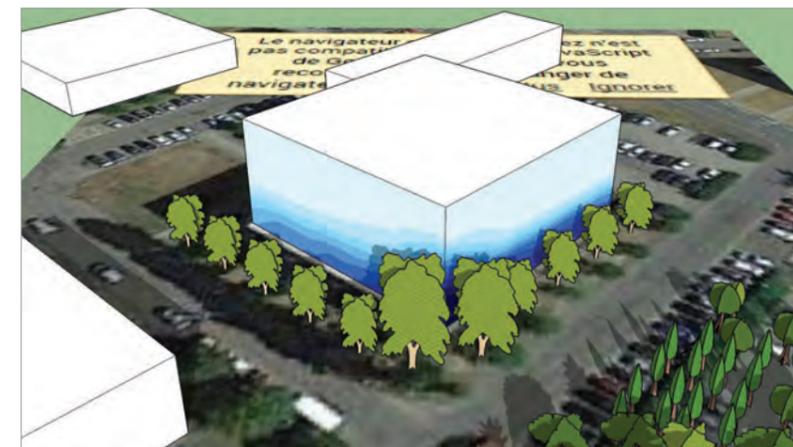
A l'automne, deux outils techniques ont pu être testés, outils utilisant des ressources déjà présentes à l'Agence mais nécessitant d'être approfondies dans leur utilisation. En parallèle, une réflexion a été menée sur les possibilités offertes en termes d'outils de planification énergétique et sur les possibilités d'analyse et d'étude en lien avec ce domaine.

Cette étude a vocation à être poursuivie en 2017.

SAINT ETIENNE METROPOLE AMO ENVIRONNEMENT

08/080

Pilote de l'étude : **Cécilia RENAULD**
MALHERBE (Saint-Etienne Métropole)



Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole travaille à une contractualisation avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) sur la période 2016-2020 qui vise à la protection et à la restauration des continuités écologiques. Dans ce cadre, un plan d'actions a été élaboré pour répartir les rôles de chaque maître d'ouvrage, et ce, en quatre volets :

- un volet "études" qui a pour objectif d'approfondir la connaissance sur des espèces, milieux naturels et de leur fonctionnement,
- un volet "urbanisme" qui vise à intégrer la Trame verte et bleue (TVB) dans les documents de planification,
- un volet "animation" qui vulgarise et communique sur les avancées du territoire, les connaissances existantes et les résultats des actions menées en termes de TVB,
- un volet "travaux" qui réalise des travaux de gestion et de restauration des continuités écologiques.

Saint-Etienne Métropole a désiré associer epures dans l'accompagnement et

la réalisation d'un certain nombre d'actions prévues dans ce contrat.

Compte-rendu d'exécution :

Suite à des problèmes de signature du contrat avec la Région, l'ensemble des actions a été mis en "stand by" pendant plusieurs mois. La signature officielle n'ayant eu lieu qu'en décembre 2016, une partie du travail a été redéployée sur une mission de mise à disposition des données.

- Deux réunions avec les services de Saint-Etienne Métropole et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ont permis le calage de la mission. Un premier cahier des charges a été rédigé par Saint-Etienne Métropole et a été amendé par epures et le CEN. Epures a transmis en juin à Saint-Etienne Métropole et au CEN les quatre sous-trames issues des modélisations epures 2015 de la TVB au 1/25000e.

- L'action n'a pas démarré en 2016.

- Une réunion d'organisation de la journée a eu lieu début juillet. Les grandes lignes de la journée ont été définies.

Des demandes concernant l'outil Web-Sig (Cf 08/80 2015) ont été réalisées :

- mobilisation des partenaires techniques (FRAPNA, LPO, CEN, FDC42) pour travailler sur les bases de données,
- présentation de l'outil à une journée des CVB à Chambéry,
- finalisation de l'outil (mise à jour des données, du texte introductif, de l'identifiant, des logos, des périmètres de Saint-Etienne Métropole, etc.),
- finalisation de la note technique à destination des techniciens producteurs de données,
- production d'un didacticiel.

**DEPARTEMENT CORRIDORS
ECOLOGQUES**

08/081

Pilote de l'étude : Fabrice FRAPPA
(Département de la Loire)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

Dans l'optique de réaliser à terme une cartographie départementale au 1/25 000e de la TVB, l'objectif est l'intégration de l'inventaire départemental des zones humides de plus de 1 ha dans l'outil de modélisation de la TVB développé par epures, en 2014, pour les partenaires. Il s'agit à la fois de compléter la base de données d'occupation des sols sur les aspects milieux humides et de configurer les différents paramètres de l'outil afin d'obtenir une modélisation optimale de la sous-trame des milieux aquatiques et humides à l'échelle du département de la Loire.

Le Département de la Loire souhaite également qu'epures puisse apporter, sur demande, conseil et explications aux différents porteurs de projet désireux d'utiliser les éléments des modélisations d'epures.

Compte-rendu d'exécution :

La base de données d'occupation du sol a été complétée par la base de données des zones humides de plus de 1ha.

Une réunion avec le Département de la Loire s'est tenue en octobre 2016.

Le Comité d'expertise scientifique sera mobilisé début 2017 pour paramétrer les nouveaux éléments liés à l'intégration des zones humides dans le modèle TVB d'epures.

**ADEME TRANSITION
ENERGETIQUE**

08/082

Pilote de l'étude : Jean-Paul GEORGES
(ADEME)

Pilote epures : Maud MARSAUCHE

Contexte et Objectifs :

Les politiques urbaines sont des leviers non négligeables pour répondre aux enjeux énergie/climat : gestion de la mobilité, organisation des espaces de vie, densité et compacité des logements,...

Les politiques liées à l'énergie portées par les collectivités, notamment les PCAET et les TEPOSCV, visent à mettre en place une stratégie et des actions de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, de maîtrise de la consommation énergétique et de production d'ENRR. Or, si ces documents traitent largement des problématiques opérationnelles liées à ces enjeux, on remarque que les aspects stratégiques de planification urbaine sont souvent peu évoqués et restent peu opérants. Aussi, lors de l'élaboration de documents de planification, comme les PLUi, les Scot, les liens entre les deux politiques restent difficiles. Une des principales raisons réside dans une certaine forme de méconnaissance de la part des différents acteurs des leviers mobilisables.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été calée en termes de forme et de contenu lors d'une rencontre réseau des Agences et ADEME, le 7 juillet.

Un canevas du livrable a été réalisé, chaque Agence prend en charge l'illustration de modes de faire en urbanisme pour parvenir à la transition énergétique

La rédaction a été avancée par les Agences, la finalisation du document sera réalisée en 2017.

Epures assure la coordination générale de cette publication.

/ Foncier /**SAINT-ETIENNE EPASE -
ANALYSES FONCIERES ET
IMMOBILIERES**

09/138

Pilote de l'étude : Anne-Sophie
LHERMET (EPA Saint-Etienne)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Les travaux réalisés dans le cadre du Groupe Technique Partenarial (GTP) ont eu pour objectif de formuler des propositions quant au contenu de l'observation en matière de foncier et d'immobilier qui pourraient être mises en place afin d'aider à la conduite du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne.

Caractériser globalement, par un socle d'indicateurs, la conjoncture du marché de l'immobilier de logements, principalement dans le marché de seconde main, dans la ville de Saint-Etienne mais aussi dans les quartiers inclus dans le périmètre de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne.

Compte-rendu d'exécution :

- Mise au point des périmètres des quartiers Epase.

- Traitements des informations sur les transactions immobilières issues de DVF : première élaboration d'un tableau de données pour les quartiers epase de Jacquard, Chavanelle/Saint-Roch, Soleil, Chappe-Ferdinand pour les appartements exclusivement. Résultats à approfondir en 2017.

**EPORA ACCOMPAGNEMENT
POLITIQUE FONCIERE**

09/153

Pilote de l'étude : Vincent REMY

(EPORA)

Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT

Contexte et Objectifs :

EPORA, établissement public foncier, souhaite approfondir sa connaissance de certaines parties du territoire ligérien, afin de mieux resituer les demandes des collectivités en termes d'intervention foncière dans le contexte socio-économique. L'objectif est donc d'apporter un éclairage et échanger sur le contexte du territoire, à partir des données et connaissances de l'Agence.

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion d'échanges a été tenue en mars avec EPORA, pour discuter du territoire de Loire Centre, avec partage de connaissances de cadrage (sur différentes thématiques : socio-démo, économie, habitat,...) et des missions menées par l'Agence sur ce territoire. Deux autres réunions ont été réalisées en octobre et en novembre pour échanger respectivement sur le secteur de la couronne stéphanoise et sur le secteur de l'Ondaine.

EPORA FICHES COMMUNALES

09/154

Pilote de l'étude : William GRIESI
(EPORA)Pilote epures : Catherine ARAUD-
RUYANT

Contexte et Objectifs :

Epura est sollicité par les communes pour intervenir en tant qu'opérateur foncier sur leur territoire. Epura a besoin de connaître rapidement, pour ses premiers contacts, la commune ou/



et l'intercommunalité. L'objectif est de constituer un « portrait de territoire » de communes pour avoir un premier éclairage de la situation de la commune ou de l'EPCI (contextes sociodémographique, résidentiel, économique, ...).

Compte-rendu d'exécution :

Treize fiches ont été réalisées sur des communes soumises à l'article 55 et déficitaires en logement social, apportant un éclairage sur le contexte sociodémographique, l'habitat, l'urbanisme, l'économie, les déplacements...

Power point**Accompagnement politique publique Epura :
échanges sur Loire Centre**

Auteurs : Epures - 03/2016, 36 p.

Une réunion d'échanges a été tenue en mars avec Epura, pour discuter du territoire de Loire Centre, avec partage de connaissances de cadrage (sur différentes thématiques : socio-démo, économie, habitat,...) et des missions menées par l'Agence sur ce territoire.

Numéro étude : 09/153

Cote : EPU 16 123

Accès : Partenarial

Power point**Accompagnement politique publique Epura :
échanges sur le secteur de l'Ondaine**

Auteurs : Epures - 11/2016, 46 p.

Numéro étude : 09/153

Cote : EPU 16 124

Accès : Partenarial

PRO- GRAMME SECTO- RISE

EGIS MODELISATION TRAM

07/162

Pilote de l'étude : Jean-Maxime
RISACHER (Egis)

Pilote epures : Daniel ZOBELLE

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole étudie un projet d'extension de la ligne de tramway T3 pour desservir le quart nord-est de la ville de Saint-Etienne. Le projet prévoit, à l'horizon 2019, une infrastructure nouvelle reliant la gare de Châteaucreux, le quartier du Soleil, le Technopole et le quartier de la Terrasse. Saint-Etienne Métropole est actuellement dans une phase d'études préliminaires, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement d'entreprises mené par EGIS, les réflexions en cours conduisant à devoir évaluer début 2016 l'impact des options de tracé et d'exploitation proposées en fin d'année 2015. Egis a souhaité s'appuyer sur l'outil

de modélisation des déplacements de la région stéphanoise pour évaluer et comprendre l'impact du projet sur la charge du réseau urbain.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a codé les scénarios à tester, modéliser et consolider les résultats obtenus. Les informations produites ont permis de compléter la liste d'indicateurs utilisée pour définir les caractéristiques du projet de tramway. Cette démarche s'est déroulée au cours du 1er trimestre 2016.

TARTARAS ZONE AGRICOLE PROTEGEE

09/156

Pilote de l'étude : Gérard MANET
(Tartaras)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Confrontée à une pression foncière de

plus en plus importante, la commune de Tartaras a souhaité mettre en place une Zone Agricole Protégée afin de stabiliser à long terme son foncier agricole.

Compte-rendu d'exécution :

2016 a donné lieu à la réalisation du dossier de ZAP comprenant une analyse détaillée de l'agriculture communale s'appuyant sur des travaux statistiques et cartographiques mais également sur un questionnaire auprès des agriculteurs exerçant sur Tartaras. Le dossier a été finalisé en fin d'année et a été envoyé à la Direction Départementale des Territoires 42 pour consultation des personnes publiques associées et enquête publique.

NOUVEAU COLLEGE ANNONAY

10/024

Pilote epures : Michel CHAMPANHET
(Département de l'Ardèche)

Pilote epures : Claire-Marie
ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Le Département de l'Ardèche a sollicité l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise pour lui permettre de définir les conditions d'implantation dans le bassin annonéen d'un nouveau collège d'une capacité de 400 à 450 élèves. Ce projet s'inscrit en complémentarité des collèges existants (La Lombardière, situé à l'est d'Annonay, en limite de la commune de Davézieux, et Les Perrières, situé en périphérie nord-est du centre-ville d'Annonay) pour une ouverture en septembre 2024.

Les objectifs de l'étude

En qualité de maître d'ouvrage du projet, le Département de l'Ardèche

souhaite identifier et comparer les sites potentiels réunissant les conditions de réalisation d'un collège de 400/450 élèves répondant aux objectifs suivants :

- compléter l'offre publique de scolarisation dans le secondaire
- accompagner le développement du territoire, dans la complémentarité des études d'urbanisme en cours sur le secteur, sans contribuer aux évolutions déséquilibrées de la démographie
- limiter les déplacements
- veiller à la mixité sociale des élèves des trois établissements.

La mission d'epures

Dans ce cadre, epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, a été sollicitée pour réaliser une analyse socio-démographique du bassin annonéen afin d'identifier le ou les secteurs géographiques où il serait pertinent d'implanter un nouveau collège. Dans le cas où les élus décident de la construction d'un nouveau collège, epures sera ensuite sollicitée pour analyser le fonctionnement du collège selon 2 ou 3 sites potentiels d'implantation.

Compte-rendu d'exécution :

Pour la phase 1, le planning avait été prévu sur 6 semaines dès la commande passée par le Département de l'Ardèche, le travail a été intégralement mené entre le 17 mai (réunion de lancement de l'étude) et le 9 juin (réunion de rendu). Le 10 juin, le diaporama final, intégrant les ajustements demandés par le Département, a été transmis. En novembre, le Département de l'Ardèche a sollicité epures pour une présentation des résultats aux élus, ce qui a été fait.

Power point

Prolongement 3ème ligne de tramway : modélisation des variantes de tracé

Auteurs : Epures - 01/2016, 31 p.

Dans cette présentation epures a codé les scénarios à tester, modélisé et consolidé les résultats obtenus. Les informations produites ont permis de compléter la liste d'indicateurs utilisée pour définir les caractéristiques du projet de tramway.

Numéro étude : 07/162

Cote : EPU 16 068

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Commune de Tartaras : Zone Agricole Protégée

Auteurs : Epures - 30/01/2017, 10 p.

Confrontée à une pression foncière de plus en plus importante, la commune de Tartaras a souhaité mettre en place une Zone Agricole Protégée afin de stabiliser à long terme son foncier agricole. Une analyse détaillée des exploitations, des exploitants et du foncier agricole communal a été dressée. Cette analyse s'appuie à la fois sur les bases de données et les études déjà existantes (statistiques officielles, études SEM, PLU...) mais également sur des entretiens avec l'ensemble des exploitants travaillant sur la commune.

Numéro étude : 09/156

Cote : EPU 16 019

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Analyse socio-démographique pour l'implantation d'un nouveau collège dans le bassin d'Annonay

Auteurs : Epures - 06/2016, 22 p.

Le Département de l'Ardèche a sollicité l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise pour lui permettre de définir les conditions d'implantation dans le bassin annonéen d'un nouveau collège d'une capacité de 400 à 450 élèves. Ce projet s'inscrit en complémentarité des collèges existants (La Lombardière, situé à l'est d'Annonay, en limite de la commune de Davézieux, et Les Perrières, situé en périphérie nord-est du centre-ville d'Annonay) pour une ouverture en septembre 2024. Dans ce cadre, epures, a été sollicitée pour réaliser une analyse socio-démographique du bassin annonéen afin d'identifier le ou les secteurs géographiques où il serait pertinent d'implanter un nouveau collège.

Numéro étude : 10/24

Cote : EPU 16 106

Accès : Diffusible

LEXIQUE

ADS : Autorisation du Droit des Sol
ADEF : Association des Etudes Foncières
ADEL 42 : Agence du Développement Economique de la Loire
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
ALEC 42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMI TEPOS : Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires à énergie Positive
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AOT : Autorité Organisatrice des Transports
ARRA HLM : Association régionale des organismes HLM de Rhône-Alpes
AVAP : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A2 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CALF : Communauté d'Agglomération de Loire Forez
CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
CCIR : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier
CD : Conseil départemental
CERF : Centre d'Echanges et de Ressources Foncières
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les Transports et l'Urbanisme
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COCOBA : Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
CPER : contrat de plan Etat-Région
CROUS : Centre Régional des OEuvres Universitaires et Scolaires
CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DAC : Document d'Aménagement Commercial
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ELO : Emplois Loire Observatoire
EMD : Enquête Ménage Déplacement
EPASE : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GES : Gaz à Effet de Serre
GPRA : Grand Projet Rhône-Alpes
GRA : Grand Roanne Agglomération
IMOPE : Inventaire Multi échelle Open Data du Potentiel Energétique
IMPL : Institut de Management des Pratiques Locales
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
Majic : Mise à jour des informations cadastrales
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacements Urbains
RGA : Recensement Général Agricole
RT (2012) : réglementation thermique (norme 2012)
RUL : Région Urbaine de Lyon
SAE : Schéma d'Accueil Economique
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDEE : Schéma de Développement Economique et de l'Emploi
SIEL : Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire
SIET 42 : Système d'Intelligence Economique Territorial
SIG : Système d'Information Géographique
Sd'AP : Schéma d'Accessibilité Programmée
SDU : Schéma de Développement Universitaire
SEM : Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole
SMD : Schéma de Mobilité Durable
SMT : Syndicat Mixte de Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SYEPAR : Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'aménagement du Roannais
TC : Transports Collectifs
TEPOS : Territoire à énergie positive
TVB : trame verte et bleue
TVBN : trame verte, bleue et noire
UNPI : Union Nationale de la Propriété Immobilière
URBA 3 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble
URBA 4 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferand
VRD : voiries et réseaux divers

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME PARTENARIAL

Observation

A2 DEPLOIEMENT DONNEES OBSERVATION - REFLEXIONS 00/140	04
OBSERVATOIRE RECOLLEMENT DES PLU 01/053	04
SYNTHESE DES OBSERVATOIRES - CHIFFRES CLES 01/130	06
OUTIL DE CONSULTATION EXTERNE DES DONNEES-FAISABILITE 01/158	06
SPOT THEMA 01/163	07
OBSERVATOIRE HABITAT 04/003	07
EXPERIMENTATION NATIONALE DES LOYERS 04/075	09
OBSERVATOIRE COMMERCE 06/004	10
OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE 06/011	11
OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS SUD LOIRE 07/006	12
SUD LOIRE - MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET PARTENARIAT 07/007	12
OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT 08/025	14
OBSERVATOIRE FONCIER 09/022	16

Animation partenariat

COORDINATION PARTENAIRES ET COLLECTIVITES 11/001	17
COMMUNICATION PUBLICATIONS DIFFUSIONS 11/005	17
FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION 11/006	18
ANIMATION DU SITE WEB 11/009	18
GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 11/010	19
ATELIERS DU TERRITOIRE 11/077	19

Développement régional et métropolitain - Urba 4

URBA4 - COORDINATION RESEAU URBA4 00/072	20
URBA4 - ADEME - ILOTS DE CHALEUR URBAINS 00/091	20
URBA4 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE 00/096	21
URBA4 REGION DT CAHIERS DE BASSIN 00/113	22
URBA4 - ADEME - VULNERABILITE ENERGETIQUE 00/141	22
URBA4 - REGION ATLAS AURA 00/152	23
URBA4 - REGION CLUB PLUI 00/153	24
URBA4 - DREAL OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT -DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL 00/155	24

Développement régional et métropolitain - A2

A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE 00/032	26
A2 POLE METROPOLITAIN MISSIONS TRANSVERSALES 00/120	26
A2 POLE METROPOLITAIN INNOVATION CONSTRUCTIVE 00/124	27
A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT PORTRAIT AGRICOLE SYSTEME ALIMENTAIRE 00/129	28
A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL 00/130	29
A2 POLE METROPOLITAIN INTERDEPENDANCE DES TERRITOIRES 00/143	30
A2 SMT FICHES SYNTHÈSE PROJETS 00/147	30
A2 SCHEMA PROSPECTIF DE MOBILITE AMO PLAN D'ACTION 00/149	31
A2 SEMINAIRES CROISES HABITAT MOBILITE 00/149	32
A2 SMT OBSERVATION MULTIMODALE 00/151	32
A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT VALLEE DU GIER 00/156	32
A2 POLE METROPOLITAIN PORTRAITS TERRITORIAUX MULTI THEMATIQUES 00/157	33
A2 POLE METROPOLITAIN- SMT- PREFIGURATION emob AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE 00/159	33
A2 - POLE METROPOLITAIN INTERSCOT ENERGIE 00/160	34
A2 - POLE METROPOLITAIN INTERSCOT DYNAMIQUES ECONOMIQUES 00/161	35
A2 - INTER-SCOT PAYSAGE 00/162	36

Développement régional et métropolitain - autre

LOIRE FOREZ AMO POLE METROPOLITAIN 00/158	37
Projet territorial - Sud Loire	
PAYS DE ST GALMIER - QUALITE ZONES D'ACTIVITES 01/023	38
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE 01/030	39

ST ETIENNE METROPOLE SECTEURS STRATEGIQUES -AMO PROJET URBAIN 01/059	39
SCOT SUD LOIRE - INDICATEURS DE SUIVI 01/115	40
LOIRE FOREZ - TABLEAU INDICATEURS INSEE 01/122	40
LOIRE FOREZ AMO PLU intercommunal 01/154	40
SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 01/166	42
SCOT SUD LOIRE INTERFACE PLUI LOIRE FOREZ 01/173	42
Projet territorial - Roannais	
GRENELLISATION DU SCOT ROANNAIS -ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE 01/145	43
Projet territorial - Autres territoires	
SCOT MONTS DU LYONNAIS 01/117	44
SCOT LOIRE CENTRE 01/125	44
ETAT DDT APPUI METHODOLOGIE POTENTIEL FONCIER 01/160	45
PAYS FOREZ AMO ACCOMPAGNEMENT COMMUNES 01/167	46
DEPARTEMENT DE LA LOIRE : DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL ET PROSPECTIVE 01/168	47
ANNONAY AGGLOMERATION ACCOMPAGNEMENT PLUI 01/169	47
COPLER AMO PLUI 01/174	48
SIG et observation PLU	
ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE 01/172	49
REFLEXIONS NOUVEAU REGLEMENT PLU 01/175	50
DEPARTEMENT COHERENCE OBSERVATION 01/176	50
Planification communale / Projet urbain - Agglo. stéphanoise	
LA GRAND'CROIX -ACCOMPAGNEMENT PLU 02/031	51
LA RICAMARIE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME 02/007	51
ST GENEST LERPT - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/010	52
LA TALAUDIÈRE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/014	52
LE CHAMBON FEUGEROLLES - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/021	52
RIVE-DE-GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/022	53
GENILAC - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/029	54
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/031	54
ST JEAN BONNEFONDS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/044	55
ROCHE LA MOLIERE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/045	56

VILLARS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/047	56
SAINT-ETIENNE - ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL URBANISME 02/049	56
ST GALMIER PLAN LOCAL D' URBANISME ACCOMPAGNEMENT 02/050	59
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/052	59
ST HEAND - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/061	59
L'HORME - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/062	60
LA VALLA EN GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/073	60
CELLIEU - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/077	61
SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU 02/136	61
ST-CHAMOND - ETUDE ENTREE DE VILLE 03/155	62
EPASE - JUSTIFICATION ACTIONS - EXPLOITATION DONNEES POUR EPASE 2 03/190	62
VILLE DE SAINT-ETIENNE - ETUDE NORD EST 03/223	62
VILLE DE SAINT-ETIENNE - ETUDE TERRENOIRE 03/224	63
SAINT JEAN BONNEFONDS ETUDE URBAINE 03/227	64
VSE CHALEYERES 03/228	65
Planification communale / Projet urbain - Loire Forez	
ST JUST ST RAMBERT- REVISION ALLEE PLAN LOCAL D'URBANISME 02/011	66
MONTBRISON MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME 02/090	66
MONTBRISON ETUDE SITE GEGE 03/222	67
Planification communale / Projet urbain - Pays de Saint-Galmier	
VEAUCHE MODIFICATIONS PLAN LOCAL URBANISME 02/015	68
MONTROND LES BAINS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/035	68
CUZIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/053	68
EPORA VEAUCHE 03/200	69
AVEIZIEUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG 03/229	69
Planification communale / Projet urbain - Roannais	
ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/092	70
ST LEGER SUR ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/094	70
ETUDE GARE DE ROANNE 03/181	71

Planification communale / Projet urbain - Autres territoires

CHAZELLES SUR LYON MODIFICATION PLAN LOCAL URBANISME 02/091	72
ANNONAY ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 02/093	72
BOEN ETUDE DE CADRAGE URBAIN ET POTENTIEL FINANCIER 03/221	73
EPORA ETUDE GARE DE FEURS 03/225	74
EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN 03/226	75

Habitat et développement social - Etudes habitat

SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - REVISION PLH3 04/005	76
SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE DES COPROPRIETES 04/054	76
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT 04/076	77
SAINT-ETIENNE METROPOLE ETAT DES LIEUX LOGEMENTS ETUDIANT 04/078	78
SAINT ETIENNE METROPOLE OFFRE RELOGEMENT ANRU 04/086	80
SAINT ETIENNE METROPOLE DEMANDE LOGEMENT SOCIAL 04/087	80

Habitat et développement social - Etudes développement social

SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS 05/008	81
SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS 05/016	82
ANALYSE DES MOBILITES RESIDENTIELLES 05/042	82
SAINT ETIENNE METROPOLE AMO CONTRAT DE VILLE 05/047	83
LOIRE FOREZ AMO CONTRAT DE VILLE-OBSERVATOIRE EMPLOI 05/051	84
SAINT ETIENNE METROPOLE ENJEUX MOBILITE ET QUARTIERS POLITIQUE VILLE 05/052	84
VILLE DE SAINT-ETIENNE STRUCTURES D'EDUCATION POPULAIRE 05/053	86

Développement économique - Etudes économie

SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE 06/080	87
SAINT-ETIENNE METROPOLE - OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES 06/083	88
SAINT ETIENNE METROPOLE CREATION D'ENTREPRISES AVEC LA CCI 06/096	89
SAINT ETIENNE METROPOLE TABLEAU DE BORD ATTRACTIVITE 06/098	90
LOIRE FOREZ - AMO SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES 06/103	90

Développement économique - Etudes équipements

VILLE DE SAINT-ETIENNE STAND DE TIR 10/022	91
AGENCE REGIONALE SANTE ETUDE URBAINE TERRENOIRE : URBANISME ET SANTE 10/025	92

Déplacements

SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSEIL EN MOBILITE ET TEPOS 07/076	94
SAINT ETIENNE METROPOLE STRATEGIE DEPLACEMENTS RIVE DE GIER 07/149	95
E-MOB DEVELOPPEMENT OUTIL SIMULATION LIEU DE RESIDENCE ET BUDGET DES MENAGES 07/150	96
LIEN URBANISME TRANSPORT 07/151	96
SAINT-ETIENNE METROPOLE 3° LIGNE TRAMWAY 07/154	97
AMO GRANDES INFRAS 07/155	98
SCOT SUD LOIRE EXTENSION OUTIL ACCESSIBILITE 07/161	98
EPASE DESSERTTE TC MONTHIEU PONT DE L'ANE 07/163	99
DESSERTTE TRANSPORTS COMMUNS SOLEIL MONTREYNAUD 07/164	100
LOIRE FOREZ DESSERTTE TC MONTBRISON 07/165	102
ST ETIENNE METROPOLE AMO RESEAU TC 2017 07/166	103
SURY-LE-COMTAL HALTE FERROVIAIRE 07/167	103

Environnement

LOIRE FOREZ TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE 08/068	104
SAINT ETIENNE METROPOLE PLANIFICATION ENERGETIQUE 08/070	104
SAINT ETIENNE METROPOLE AMO ENVIRONNEMENT 08/080	105
DEPARTEMENT CORRIDORS ECOLOGIQUES 08/081	106
ADEME TRANSITION ENERGETIQUE 08/082	106

Foncier

SAINT-ETIENNE EPASE - ANALYSES FONCIERES ET IMMOBILIERES 09/138	107
EPORA ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE FONCIERE 09/153	107

PROGRAMME SECTORISÉ

EGIS MODELISATION TRAM 07/162	108
TARTARAS ZONE AGRICOLE PROTEGEE 09/156	108
NOUVEAU COLLEGE ANNONAY 10/024	109

LEXIQUE

DEPUIS 1967

50 ANNIVERSAIRE



epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com


IMPRIM'VERT®

 Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org